

# Programme d'actions

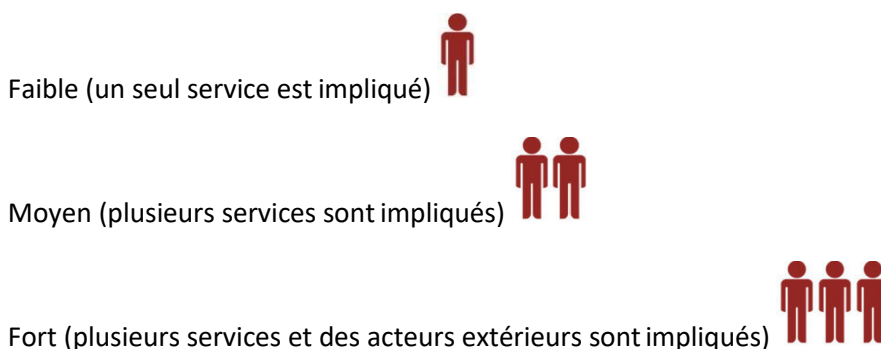
Chaque fiche action s'articule autour des mêmes rubriques.

- **Le numéro de l'action**
- **L'axe stratégique** auquel l'action appartient
- **Le niveau d'implication** : exemplarité / politiques publiques / partenariat avec les acteurs du territoire
- **Le titre de la fiche action**
- **Un descriptif des enjeux et du contexte** :  
Pour chaque sous-action : le descriptif, le public-cible, les bénéfices attendus, les objectifs opérationnels, le responsable et les partenaires, la source de financement, le budget alloué et le calendrier
- **L'état de réalisation** :  
Echelle à cinq niveaux : « Nouvelle action », « Action en cours de déploiement », « Action avancée », « Action très avancée », « Action achevée »
- **La liste des indicateurs de suivi et d'évaluation** : il s'agit des indicateurs qui permettront de suivre l'avancement de l'action
- **L'évaluation des impacts de l'action** :

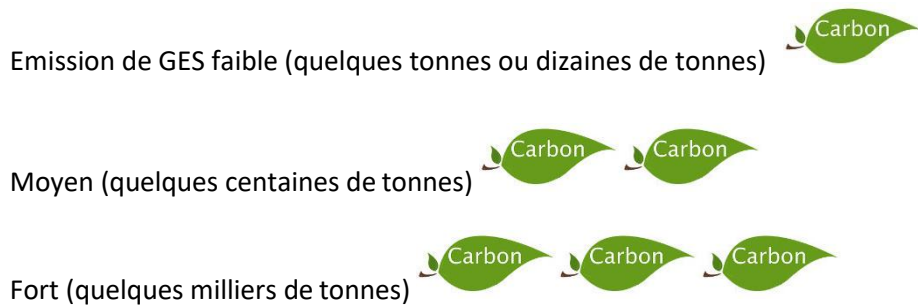
- **« Engagement financier »**



- **« Moyens humains »**



- « **Impacts GES** »



- « **Réduction des consommations d'énergie** »



- « **Atténuation / adaptation** » : Mention si l'un des deux ou les deux sont concernés.

- « **Energie renouvelable** » : Si l'action engendre une production d'énergie renouvelable



- « **Qualité de l'air** » : Effet positif, effet neutre ou effet négatif



## FICHE ACTION N°1 DEVELOPPER UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

Axe stratégique : Economie locale : mobiliser les entreprises du territoire

Niveau d'implication : partenariat avec les acteurs du territoire

### Développer une économie circulaire (EPYVIN, chaleur fatale...)

#### Enjeux et contexte

Plusieurs réflexions et initiatives portées à l'échelle du territoire permettent d'engager de nombreux acteurs autour des principes d'économie circulaire :

#### EPSYVIN

Pilier territorial et industriel de l'économie circulaire, l'écologie industrielle et territoriale (EIT) constitue un mode d'organisation inter-entreprises pour échanger des ressources ou mutualiser des besoins.

EPSYVIN vise à organiser une démarche collective d'écologie industrielle avec l'ensemble des acteurs du bassin sparnacien. Le Comité Champagne, la CCI Grand Est, Epernay Agglo Champagne, la Ville d'Epernay et le Club des Entrepreneurs Champenois portent ce projet. Ils bénéficient du soutien de l'ADEME et de la Région Grand-Est à ce titre.

Véritable opportunité commune pour le territoire sparnacien, les entreprises, les acteurs locaux et la filière viti-vinicole, EPSYVIN a pour objectifs :

- D'améliorer la compétitivité des entreprises grâce à une réduction de leurs coûts d'exploitation;
- De développer de nouveaux modèles économiques permettant d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles;
- De contribuer à l'excellence du champagne et de sa filière.

En mutualisant les approvisionnements, les services, les achats ou les équipements entre entreprises ;

En valorisant ou substituant les flux entrants et sortants des entreprises ;

En faisant émerger de nouvelles activités si un besoin est identifié collectivement par les entreprises du territoire.

Cette approche peut concerner tous types de ressources dont notamment les matières et fluides : réutilisation et valorisation des déchets, optimisation des consommations énergétiques, récupération de chaleur, réutilisation de l'eau, groupements d'achats, développement d'activités nouvelles.

Le projet EPSYVIN concerne les entreprises viti-vinicoles et les entreprises connexes au champagne d'Epernay Agglo Champagne ainsi que les entreprises des zones d'activités de l'Agglomération.

#### INNOBIOECO<sup>2</sup> (Marne innovation végétale)

Le projet InnoBioECO<sup>2</sup> matérialise l'ambition du triangle marnais d'être un territoire leader dans le déploiement d'un nouveau paradigme de l'économie : la bioéconomie

Le projet InnoBioECO<sup>2</sup> vise à faire du triangle marnais un territoire démonstrateur à grande échelle de la bioéconomie d'origine agricole par, et pour, une transformation profonde du territoire au bénéfice de toutes les parties prenantes et de toutes ses dimensions, urbaines comme rurales. Les innovations et expérimentations développées couvrent toute la chaîne

	<p>de valeur de la bioéconomie (production de biomasse, transformation, mise sur le marché) pour aboutir à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'amélioration drastique du bilan carbone (réduction de l'utilisation du carbone fossile et stockage dans les sols) et de la qualité générale des écosystèmes par le déploiement de modèles de production vertueux (pratiques et systèmes agricoles revisités) et le développement de l'offre de produits et de solutions biosourcés,</li> <li>• La création de richesses par le développement d'une viticulture durable et d'une agriculture multifonctionnelle et de nouvelles activités et produits innovants issus de valorisation de la biomasse,</li> <li>• La compréhension, la diffusion et l'appropriation des bénéfices de la bioéconomie par les décideurs et les habitants, notamment par l'engagement des collectivités territoriales.</li> </ul> <p><b>IMMOBILIER ET FONCIER D'ENTREPRISES</b></p> <p>La configuration naturelle impose à notre territoire une problématique foncière particulière avec la présence du vignoble et de la forêt qui l'entourent, du lit majeur de la Marne couplé de ses zones inondables.</p> <p>Au vu de ces différents éléments, le foncier et l'immobilier s'en trouvent raréfiés et leurs coûts élevés.</p> <p>Sur l'immobilier existant occupé par des entreprises/industries, la question de la rénovation et des économies d'énergie est un véritable enjeu.</p>
--	---

<b>SOUS-ACTION 1-1</b> Pérenniser le programme EPSYVIN	<b>Descriptif</b>	Face au succès des premières initiatives menées dans le cadre d'EPSYVIN, le CIVC et les partenaires de la démarche souhaitent accompagner et travailler à la pérennisation de l'opération au-delà de 2021. Cette date correspond à la fin du financement du dispositif Climaxion. Aussi, il apparaît nécessaire de travailler les perspectives d'animations ainsi que la viabilité économique d'EPSYVIN pour encren durablement le dispositif sur le territoire.
	<b>Public-cible</b>	Vignerons et maisons de champagne, entreprises connexes au Champagne, entreprises des ZA de l'agglomération.
	<b>Bénéfices attendus</b>	Améliorer la compétitivité des entreprises grâce à une réduction de leurs coûts d'exploitation. Développer de nouveaux modèles économiques permettant d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles. Contribuer à l'excellence du champagne et de sa filière.
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Sensibiliser les entreprises à l'intérêt de l'écologie industrielle territoriale et plus largement de l'économie circulaire pour répondre aux objectifs d'excellence de la filière et la compétitivité des entreprises. Trouver un modèle économique viable pour conforter les démarches localement.
	<b>Acteurs</b>	Responsable : CIVC / Communauté d'Agglomération (service Développement économique) Partenaires : Ville d'Epernay, CCI, Club des entrepreneurs Champenois
	<b>Financement</b>	Région (Climaxion) jusqu'à fin 2020
	<b>Budget</b>	Environ 40 000 € (coût de poste) à partir de 2021
	<b>Calendrier</b>	Ancrage territorial en cours et jusqu'à fin 2020, et au-delà si modèle économique structuré

<b>SOUS-ACTION 1-2</b> Inciter les entreprises à mettre en place des systèmes de récupération de la chaleur fatale	<b>Descriptif</b>	La collectivité souhaite inciter les entreprises à mettre en place des systèmes de récupération de la chaleur fatale. A ce titre, elle s'attachera à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer /sensibiliser aux possibilités via la récupération de chaleur fatale ;</li> <li>• Lorsque des possibilités sont identifiées, travailler à l'étude / dimensionnement d'un réseau / des usages possibles etc...</li> </ul>
	<b>Public-cible</b>	Entreprises – collectivités (voir fiche chauffage urbain pour le périmètre ville)
	<b>Bénéfices attendus</b>	Réduire les consommations d'énergie fossile et les émissions de gaz à effet de serre
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Mettre en relation des producteurs d'énergie fatale avec des consommateurs
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Communauté d'Agglomération / Développement économique <b>Partenaires</b> : CIVC, Triangle marnais, autres entreprises
	<b>Financement</b>	Fond Chaleur ADEME
	<b>Budget</b>	2000 €
	<b>Calendrier</b>	2020-2021
<b>SOUS-ACTION 1-3</b> Mutualisation d' équipements énergie	<b>Descriptif</b>	Mutualiser des équipements pour desservir plusieurs types d'usagers : équipements, entreprises, habitat etc..
	<b>Public-cible</b>	Entreprises, collectivités, habitants
	<b>Bénéfices attendus</b>	Réduire les coûts d'exploitation et augmenter les marges
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Concevoir et mettre en œuvre des équipements collectifs
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Communauté d'Agglomération / Développement économique <b>Partenaires</b> : Entreprises
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par la communauté d'Agglomération
	<b>Budget</b>	2000 € pour l'animation
	<b>Calendrier</b>	2020-2021
<b>SOUS-ACTION 1-4</b> Mutualiser les transports de marchandises	<b>Descriptif</b>	Recenser les besoins en transport des entreprises Mettre en place une plateforme « commissaire routier » (exemple : Cargonexx )
	<b>Public-cible</b>	Entreprises effectuant ou recevant des livraisons
	<b>Bénéfices attendus</b>	Réduire le trafic des véhicules de livraisons (poids lourds, utilitaires)
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Mobilisation des entreprises Recensement des besoins et utilisations de véhicules de livraisons Etude d'une optimisation possible
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Communauté d'Agglomération / Développement économique <b>Partenaires</b> : Epsyvin, Entreprises (ZAE)
	<b>Financement</b>	CCI, appel à projet Economie circulaire / Ecologie industrielle
	<b>Budget</b>	Optimisation logistique : entre 10 et 20 000€ selon l'échelle
	<b>Calendrier</b>	Dès 2021

<b>SOUS-ACTION 1-5</b> Encourager l'achat d'énergie verte sur le territoire	<b>Descriptif</b>	<p>Systématiser l'achat d'énergie d'origine verte via des groupements de commande.</p> <p>Actuellement, électricité de la Ville 100% verte et de l'Agglo 50% et rien pour le gaz. Le SIEM propose ces groupements achats pour les collectivités volontaires du département : 01/07/19 pour le gaz et 01/01/2020 pour l'électricité.</p> <p>Faire connaître le principe de l'achat groupé d'énergie verte. Inciter à adhérer à des groupements existants ou à créer des groupements de commande d'énergie d'origine verte</p>
	<b>Public-cible</b>	Collectivités / Industriels / Commerces / Particuliers
	<b>Bénéfices attendus</b>	Généraliser l'achat d'énergie d'origine verte Inciter le déploiement des ENR
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Suppression à terme des énergies fossiles
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : SIEM, Communauté d'Agglomération et Ville <b>Partenaires</b> : Acteurs privés
	<b>Financement</b>	Néant
	<b>Budget</b>	Néant
	<b>Calendrier</b>	Dès fin 2019

**Etat**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Indicateurs de réalisation :






- Nombre d'entreprises engagées dans la démarche EIT.

Indicateurs de résultat :

- Quantité d'énergie sous forme de chaleur fatale injectée
- Baisse du trafic de poids lourds et d'utilitaires
- Part de marché et taux de production des énergies vertes sur le territoire

Indicateurs d'impact :

- Emissions de gaz à effet de serre du secteur industriel (source : ATMO Grand Est)
- Consommations d'énergie du secteur industriel (source : ATMO Grand Est)
- Emissions de gaz à effet de serre des poids lourds (source : ATMO Grand Est)
- Emissions de gaz à effet de serre des véhicules utilitaires (source : ATMO Grand Est)
- 

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Non</i>	
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet bénéfique</i>	



## FICHE ACTION N°2 – MISE EN EN ŒUVRE DU PLAN CARBONE DE LA FILIERE VITI-VINICOLE

**Axe stratégique : Economie locale : mobiliser les entreprises du territoire**

**Niveau d'implication : politiques publiques**

**Mettre en œuvre le plan carbone de la filière viti-vinicole (Comité Champagne)**

<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Le défi énergétique et climatique est probablement l'enjeu majeur de l'humanité pour les années et décennies à venir.</p> <p>Les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités humaines sont responsables des changements climatiques, et de graves conséquences, tant écologiques que sanitaires, économiques ou géopolitiques, sont à craindre si l'humanité ne divise pas rapidement par deux ses émissions, ce qui suppose une réduction par quatre dans les pays industrialisés comme le nôtre.</p> <p>Consciente de l'enjeu climatique, la Champagne s'est mobilisée dès 2003. Elle est ainsi la première filière viticole au monde à établir son bilan carbone afin de mesurer précisément son empreinte carbone et d'identifier les postes d'émissions les plus importants.</p>
---------------------------	--






<b>SOUS-ACTION 2-1</b> <b>0% herbicides 100% exploitations certifiées</b>	<b>Descriptif</b>	<p>Dans le cadre du plan climat, le plan carbone de la Champagne a été acté, pour engager une transition énergétique et climatique, qui comporte aujourd'hui 90 actions réparties dans 6 thèmes :</p> <p><u>1) Viticulture durable et machinisme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-maîtriser les consommations énergétiques des tracteurs</li> <li>-réduire les émissions de protoxyde d'azote des sols viticoles (engrais azotés)</li> <li>-réduire l'impact de la lutte antigél</li> <li>-mettre en œuvre un plan biomasse</li> </ul> <p>-promouvoir la viticulture biologique et la viticulture durable</p> <p><u>2) Œnologie durable et écoconception des emballages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-optimiser les procédés œnologiques et économiser l'énergie dans les procédés d'élaboration</li> <li>-développer et accompagner les initiatives écologiques dans les établissements viticoles</li> <li>-maîtriser les impacts des emballages à l'expédition des vins de Champagne (bouteilles, packaging)</li> </ul> <p><u>3) Ecoconstruction des bâtiments</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-réduire les consommations énergétiques et améliorer la qualité thermique des bâtiments</li> </ul>
--	-------------------	---

	<p>-développer les énergies renouvelables -promouvoir la construction durable</p> <p><u>4) Fret et déplacements de personnes</u> -réduire l'impact des déplacements de personnes (trajets quotidiens domicile-travail, déplacements professionnels, déplacements de visiteurs et œnotourisme) -privilégier des modes de transport moins polluants pour les frets amont et aval.</p> <p><u>5) Economie circulaire</u> -valoriser 100% des déchets, effluents et sous-produits issus de la filière -substituer progressivement les intrants et fournitures dont les constituants sont d'origine fossile par des produits dits « biosourcés », c'est-à-dire provenant des agroressources</p> <p><u>6) Gouvernance :</u> -évaluation systématique de l'ensemble des actions sous l'angle carbone -mise en place de critères agro-écologiques à différentes échelles d'impératifs niveaux (conseil, incitation, recommandation, obligation) -communication en interne (mobilisation des acteurs) et en externe (promotion de la démarche)</p> <p><u>Les objectifs sont désormais définis :</u> -atteindre le facteur 4 au plus tard en 2050 -réduire les émissions de la Champagne de 25 % entre 2003 et 2025</p> <p>Ces travaux commencent à porter leurs fruits puisque l'empreinte carbone de l'ensemble de la filière Champagne a été réduite de 14% en absolu et de 20% par bouteille entre 2003 et 2018.</p> <p>Le Comité Champagne, en tant que représentant de l'interprofession, agit en tant que prescripteur technique pour engager toute la filière dans une démarche de transition progressive et durable.</p>
<b>Public-cible</b>	Ensemble des acteurs de l'interprofession
<b>Bénéfices attendus</b>	-atteindre le facteur 4 au plus tard en 2050 et si possible le facteur 5 (80% de réduction) -réduire les émissions de la Champagne de 25 % entre 2003 et 2020
<b>Objectifs opérationnels</b>	
<b>Acteurs</b>	<b>Responsable : Comité Champagne</b> <b>Partenaires : ensemble des partenaires qui interviennent sur les thématiques du plan carbone</b>
<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par le comité Champagne
<b>Budget</b>	Budget annuel du Comité Champagne (21M€) Budget du pôle technique
<b>Calendrier</b>	[Plan Carbone 1 : 2005-2015, -10% atteints sur la période] Plan Carbone 2 : de 2015 à 2025, objectif -25% en 2025 Suites : jusqu'à 2050 pour répondre au facteur 4
<b>Etat</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation :</b>	
<u>Indicateurs de réalisation :</u>	
- Nombre de viticulteurs formés	
<u>Indicateurs de résultat :</u>	
- Nombre de viticulteurs ayant changé leurs pratiques	
- Quantité de déchets valorisés	
- Nombre de bâtiments rénovés	



**Indicateurs d'impact :**

- Emissions de gaz à effet de serre du secteur agricole et viticole (source : ATMO Grand Est)
- Consommations d'énergie du secteur agricole et viticole (source : ATMO Grand Est)
- Bilan carbone de la filière Champagne (source : CIVC)

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Non</i>	
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet positif</i>	



## FICHE ACTION N°3 : FAVORISER LE TOURISME DURABLE

<b>Axe stratégique</b> : Economie locale : mobiliser les entreprises du territoire							
<b>Niveau d'implication</b> : Exemplarité – Politiques publiques – Partenariat avec les acteurs du territoire							
<b>3-1 : DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE TOURISTIQUE DURABLE</b>							
<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Epernay Agglo Champagne s'est engagée dans une réelle démarche de développement de la mobilité touristique, notamment par la création de circuits de randonnée pédestre. Les circuits de randonnée pédestre, labellisés par la Fédération Française de Randonnée Pédestre, constituent un maillage de 100 km favorisant la découverte durable du territoire.</p> <p>Epernay Agglo Champagne développe également des circuits de découverte cyclotouristique, ce qui constitue également une forte demande de la clientèle.</p> <p>Néanmoins, la mobilité touristique durable ne se limite pas seulement à ces deux axes. En effet, elle recouvre également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'itinérance touristique équestre et fluvestre, qui constituent des modes de déplacement touristiques innovants sur le territoire</li> <li>- L'optimisation des déplacements individuels de la clientèle (ex : mise en place de navettes) tout en rendant possible la consommation touristique</li> </ul>						
<b>SOUS-ACTION 3-1-1</b> <b>Développement des circuits pédestres et cyclotouristiques</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%; padding: 5px;"><b>Descriptif</b></td> <td style="padding: 5px;">Favoriser la découverte du territoire à pied ou en vélo permet de valoriser le patrimoine architectural, historique, viticole. Cela permet également de constituer une offre touristique en lien avec l'environnement, répondant aux nouvelles exigences de consommation. L'objectif est de créer un véritable maillage de circuits supposant des durées et niveaux de pratiques adaptables selon les envies. De plus, ils favorisent la découverte de plusieurs terroirs sans impact sur l'environnement.</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>Public-cible</b></td> <td style="padding: 5px;">Plusieurs publics sont concernés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les clients-touristes, souhaitant découvrir le territoire autrement. Cela concerne les adeptes du tourisme sportif ainsi que du slow tourisme, aussi bien pour les excursionnistes que le long séjour.</li> <li>- Les habitants d'Epernay Agglo Champagne ou résidant à proximité, souhaitant profiter d'un cadre de vie agréable et redécouvrir leur patrimoine par la pratique d'une activité sportive douce.</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"><b>Bénéfices attendus</b></td> <td style="padding: 5px;">Les bénéfices attendus sont nombreux et variés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réduction de l'empreinte carbone des activités liées au tourisme</li> <li>- Le développement du tourisme éco-responsable</li> <li>- L'appropriation des projets par les habitants et le changement des pratiques</li> </ul> </td> </tr> </table>	<b>Descriptif</b>	Favoriser la découverte du territoire à pied ou en vélo permet de valoriser le patrimoine architectural, historique, viticole. Cela permet également de constituer une offre touristique en lien avec l'environnement, répondant aux nouvelles exigences de consommation. L'objectif est de créer un véritable maillage de circuits supposant des durées et niveaux de pratiques adaptables selon les envies. De plus, ils favorisent la découverte de plusieurs terroirs sans impact sur l'environnement.	<b>Public-cible</b>	Plusieurs publics sont concernés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les clients-touristes, souhaitant découvrir le territoire autrement. Cela concerne les adeptes du tourisme sportif ainsi que du slow tourisme, aussi bien pour les excursionnistes que le long séjour.</li> <li>- Les habitants d'Epernay Agglo Champagne ou résidant à proximité, souhaitant profiter d'un cadre de vie agréable et redécouvrir leur patrimoine par la pratique d'une activité sportive douce.</li> </ul>	<b>Bénéfices attendus</b>	Les bénéfices attendus sont nombreux et variés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réduction de l'empreinte carbone des activités liées au tourisme</li> <li>- Le développement du tourisme éco-responsable</li> <li>- L'appropriation des projets par les habitants et le changement des pratiques</li> </ul>
<b>Descriptif</b>	Favoriser la découverte du territoire à pied ou en vélo permet de valoriser le patrimoine architectural, historique, viticole. Cela permet également de constituer une offre touristique en lien avec l'environnement, répondant aux nouvelles exigences de consommation. L'objectif est de créer un véritable maillage de circuits supposant des durées et niveaux de pratiques adaptables selon les envies. De plus, ils favorisent la découverte de plusieurs terroirs sans impact sur l'environnement.						
<b>Public-cible</b>	Plusieurs publics sont concernés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les clients-touristes, souhaitant découvrir le territoire autrement. Cela concerne les adeptes du tourisme sportif ainsi que du slow tourisme, aussi bien pour les excursionnistes que le long séjour.</li> <li>- Les habitants d'Epernay Agglo Champagne ou résidant à proximité, souhaitant profiter d'un cadre de vie agréable et redécouvrir leur patrimoine par la pratique d'une activité sportive douce.</li> </ul>						
<b>Bénéfices attendus</b>	Les bénéfices attendus sont nombreux et variés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réduction de l'empreinte carbone des activités liées au tourisme</li> <li>- Le développement du tourisme éco-responsable</li> <li>- L'appropriation des projets par les habitants et le changement des pratiques</li> </ul>						

	<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Même si les deux démarches ne suivent pas un calendrier de réalisation similaire, elles ont des objectifs opérationnels communs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création, a minima, de deux nouveaux circuits de randonnée par an sur le territoire communautaire</li> <li>- La valorisation du maillage par la création et l'alimentation d'outils de communication (topoguide, applications numériques)</li> <li>- La participation à l'entretien des circuits aux côtés des communes concernées ainsi que le remplacement du balisage défectueux</li> <li>- La valorisation de l'EPCI comme territoire exemplaire à l'échelle de la région Grand-Est, par la qualité de son offre et l'entretien des circuits</li> </ul> <p>En lien avec l'Office de Tourisme Epernay 'Pays de Champagne', il est envisagé de s'appuyer sur cette offre pour créer des séjours packagés incluant des prestations ainsi que des nuitées.</p>
	<b>Acteurs</b>	<p><b>Responsable</b> : Epernay Agglo Champagne  <b>Partenaires</b> : Communes de l'EPCI – Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Marne – Chantier éducatif d'Epernay – Associations locales de cyclotourisme - Fédération Française de Cyclotourisme - Office de Tourisme Epernay 'Pays de Champagne' – Agence de Développement Touristique de la Marne (ADT) – Agence Régionale du Tourisme Grand-Est - Conseil Départemental de la Marne</p>
	<b>Financement</b>	<p><b>Epernay Agglo Champagne, au titre de la compétence « Promotion du tourisme »</b>  DSIL Enveloppe 2 « Contrat de ruralité pour le développement de l'itinérance à vélo »  Montant de la subvention : 16200 €  Dépense subventionnable : 48158 €HT  Taux de subvention : 33.64 %</p>
	<b>Budget</b>	<p>Signalisation : 24436 €  Panneaux : 23722 €</p>
	<b>Calendrier</b>	<p><u>Randonnée pédestre</u>  100 km de sentiers pédestres sont déjà balisés sur le territoire communautaire, permettant de relier, en 2019, le Mont-Bernon à la commune du Mesnil-sur-Oger. Sont envisagés pour 2020 les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation d'un circuit permettant de relier le centre-ville d'Epernay au Mont-Bernon, pour une boucle semi-urbaine se raccrochant au maillage existant par le Nord</li> <li>- La réalisation d'un circuit reliant la commune du Mesnil-sur-Oger à celle de Vertus (prolongation au Sud du maillage existant)</li> <li>- La réflexion pour la mise à jour de circuits sur les Coteaux Sud d'Epernay</li> </ul> <p><u>Cyclotourisme</u>  Les cinq parcours désignés comme « prioritaires » peuvent être mis en place pour la saison touristique 2020. La consultation relative à la commande et la pose du balisage pourra être lancée sur le dernier trimestre 2019.</p>

**SOUS-ACTION 3-1-2**  
**Développement de l'itinérance équestre et fluvestre**

<b>Descriptif</b>	<p>De nouvelles attentes des clients sont exprimées dans le développement touristique. Cependant, les infrastructures et produits existants ne permettent pas d'y répondre, ou partiellement.</p> <p>La création de circuits équestres permet de découvrir autrement le territoire. Ils s'adressent à des pratiquants aguerris ou à des novices encadrés.</p> <p>L'offre privée étant en cours de développement, par l'intermédiaire de centres de tourisme équestre, il apparaît essentiel d'accompagner cette nouvelle forme de découverte, en structurant un réseau de chemins accessibles aux cavaliers.</p>
<b>Public-cible</b>	<p>Les publics concernés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les cavaliers désireux de découvrir le territoire sur plusieurs jours, incluant des prestations telles que l'hébergement, la restauration, les visites du patrimoine.</li> <li>- Les non-initiés (notamment les familles) souhaitant agrémente leur séjour par une balade adaptable sur une journée.</li> </ul>
<b>Bénéfices attendus</b>	<p>Plusieurs bénéfices sont attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement d'une nouvelle activité touristique, davantage écoresponsable</li> <li>- La réduction des déplacements touristiques en voiture individuelle pour découvrir les sites communautaires (jardins de vignes, haltes nature...).</li> <li>- La valorisation des paysages inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>L'offre étant très faible, il convient de se rapprocher des acteurs du tourisme équestre qui possèdent déjà des projets de circuits, notamment sur le Sud du territoire communautaire. Ceux-ci seraient à mettre en corrélation avec les circuits pédestres, notamment ceux des Grandes Randonnées de Pays (GRP). Ainsi, les supports de balisage pourraient être exploités pour les deux types de circuits.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler en concertation avec les acteurs du tourisme équestre et les communes pour la définition des tracés, en impulsant une méthodologie concertée.</li> <li>- Création, a minima, de trois circuits équestres, répondant à des attentes et des difficultés différentes (familiales, pratiquants occasionnels, pratiquants confirmés). Ces circuits pouvant notamment constituer un seuil maillage, déclinable selon les besoins.</li> <li>- Travailler avec les Centres de Tourisme Equestre ainsi que l'Office de Tourisme Epernay 'Pays de Champagne' pour la commercialisation de prestations touristiques (séjours incluant des activités).</li> </ul>
<b>Acteurs</b>	<p><b>Responsable : Epernay Agglo Champagne</b> <b>Partenaires : Comité Régional de Tourisme Equestre (CRTE) - Centres de Tourisme Equestre - Agence de Développement Touristique de la Marne (ADT) – Prestataires touristiques du territoire - Communes de l'EPCI.</b></p>
<b>Financement</b>	<b>Epernay Agglo Champagne, au titre de la compétence « Promotion du tourisme »</b>
<b>Budget</b>	50 000
<b>Calendrier</b>	<b>Dès 2020</b>

SOUS-ACTION 3-1-3  
Optimisation des déplacements touristiques individuels

<b>Descriptif</b>	<p>En raison de l'achat de champagne auprès des producteurs, la volonté des clients de découvrir le vignoble et l'insuffisance d'une offre de transport partagée, la mobilité touristique constitue un enjeu fort sur le territoire.</p> <p>En effet, il existe peu de prestations permettant à la fois de limiter l'usage de la voiture individuelle tout en permettant la consommation et le transport de marchandises. L'Office de Tourisme Epernay 'Pays de Champagne' propose déjà des navettes 'Esprit de Champagne' qui, au départ de l'Office ou du camping d'Epernay, permettent en saison de se rendre directement chez les vignerons partenaires.</p> <p>De nouveaux produits touristiques sont apparus récemment, comme par exemple un bus à impériale, des balades en voiture électrique ou en Tuk-Tuk. Mais ces initiatives restent privées, les formules proposées étant conçues par les gestionnaires eux-mêmes.</p> <p>Il apparaît alors judicieux de <b>proposer un service de transport, alliant à la fois la rencontre avec les producteurs (et par conséquent les achats potentiels), la découverte du territoire, tout en respectant l'environnement.</b></p> <p>Cette démarche peut être envisagée à deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'échelle du territoire d'Epernay Agglo Champagne</li> <li>- A l'échelle du triangle marnais (Châlons-en-Champagne ; Epernay ; Reims) constituant 3 pôles touristiques complémentaires ayant engagé des réflexions communes sur la mobilité des touristes.</li> </ul> <p>La mise en place d'une navette, fonctionnant idéalement aux biocarburants, permet de réduire le flux de véhicules individuels et valoriser les expérimentations réalisées en la matière.</p>
<b>Public-cible</b>	<p>Ce produit s'adresse essentiellement aux touristes de court ou de moyen séjour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Venant sur le territoire -à Epernay- par les transports en commun, notamment le train, et souhaitant découvrir le vignoble</li> <li>- Venant sur le territoire en véhicule individuel mais souhaitant consommer du champagne sans avoir à conduire.</li> </ul>
<b>Bénéfices attendus</b>	<p>Plusieurs bénéfices sont attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réduction du trafic automobile individuel et donc de l'empreinte carbone</li> <li>- La réduction des risques liés à la conduite en état d'ébriété</li> <li>- La valorisation des aménagements touristiques communautaires</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>L'offre étant inexistante, l'objectif premier est de pouvoir déterminer un <b>diagnostic préalable</b> permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les demandes de la clientèle</li> <li>- Définir la faisabilité du projet : type de transport, fréquence, coût, mode de gestion administrative et financière</li> <li>- Définir le / les circuit(s) potentiels</li> </ul>
<b>Acteurs</b>	<p><b>Responsable : Epernay Agglo Champagne</b>  <b>Partenaires : Communes de l'ECPI / Agglomérations de Châlons-en-Champagne et Reims /</b></p>
<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par Epernay Agglo Champagne
<b>Budget</b>	300 000
<b>Calendrier</b>	2022
<b>Etat</b>	<p style="text-align: center;"><i>Sous action 1 : Action très avancée</i>  <i>Sous action 2 : Nouvelle action</i>  <i>Sous action 3 : Nouvelle action</i></p>

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**Indicateurs de réalisation :





- Nombre de circuits de randonnée pédestre labellisés FFRP réalisés
- Nombre de circuits cyclotouristiques répondant à la charte nationale mis en place
- Nombre de circuits équestres balisés
- Nombre de séjours packagés mis en place grâce à des modes de découverte doux
- Nombre de partenaires s'inscrivant dans ces démarches

Indicateurs de résultat :

- Fréquentation de la navette touristique
- Fréquentation des voies de cyclotourisme
- Fréquentation des circuits pédestres
- Baisse du trafic de voiture vers les lieux touristiques (à fréquentation constante)
- Prise de conscience des touristes et des habitants de la fragilité des écosystèmes : positionnement de la destination dans la filière du slow tourisme
- Attractivité du territoire

Indicateurs d'impact :

- Emissions de gaz à effet de serre du transport de particuliers (source : ATMO Grand Est)
- Consommations d'énergie du transport de particuliers (source : ATMO Grand Est)

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Non</i>	/
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet positif</i>	
	<p align="center"><b>Préconisations environnementales pour la mise en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer d'une bonne intégration par la mise en place d'études d'insertion paysagère au stade de projet</li> <li>• Mettre en place des éléments naturels pour limiter la perception d'artificialisation</li> <li>• Favoriser les zones déjà artificialisées</li> <li>• Favoriser les modes de déplacement non motorisés</li> </ul>	



## FICHE ACTION N°3 : FAVORISER LE TOURISME DURABLE

**Axe stratégique : Economie locale : mobiliser les entreprises du territoire**

**Niveau d'implication : Exemplarité – Politiques publiques – Partenariat avec les acteurs du territoire**





### 3-2 : Favoriser les mobilités actives pour les camping-caristes visitant Epernay

<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Actuellement l'accueil des camping-cars se fait au camping allées de Cumières. Une aire de service avec vidange a été installée à proximité, aux allées de Cumières, déconnectée du camping. Des places de stationnement réservées aux camping-cars en journées ont été créées rue de Sézanne et Rempart Perrier, pour leur permettre d'accéder en ville plus facilement.</p> <p>Le nombre de camping-caristes sur le secteur augmente depuis le classement Unesco.</p> <p>Une aire d'accueil (gestion autonome part CB) pour 6 camping-cars est en cours de réalisation avenue Paul Bert. Celle-ci sera largement paysagée car intégrée à la Coulée verte le long du Cubry. Les équipements prévus sont : accès électricité, Wifi, vidange caissettes et point d'eau.</p> <p>Mais vu l'engouement pour ce mode de déplacement, d'autres aires /emplacements sont à prévoir.</p>
---------------------------	---

<b>SOUS-ACTION 3-2-1</b> Aménager une passerelle pour les mobilités douces vers l'aire de camping caristes	<b>Descriptif</b>	Création passerelle pour relier l'aire camping-caristes à la rue Comte de Lambertye pour assurer la continuité des déplacements doux vers le centre-ville.
	<b>Public-cible</b>	Camping-caristes
	<b>Bénéfices attendus</b>	Faciliter l'accès au centre d'Epernay aux camping-caristes
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Permettre l'accès direct au centre-ville d'Epernay en mobilité douce pour les camping-caristes
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable :</b> Ville <b>Partenaires :</b>
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par Epernay
	<b>Budget</b>	30 000
	<b>Calendrier</b>	Dès 2020

<b>SOUS-ACTION 3-2-2</b> Mettre en place un service de location de vélos dans les aires de camping caristes	<b>Descriptif</b>	<p>Installer un service saisonnier de location de voitures électriques ou de vélos électriques à proximité des aires de camping-cars de manière à favoriser la liaison avec le centre-ville.</p> <p>Création de places de stationnement de camping-cars à proximité du centre-ville (pour ceux qui sont de passage).</p>
	<b>Public-cible</b>	Camping-caristes
	<b>Bénéfices attendus</b>	Faciliter l'accès au centre d'Epernay aux camping-caristes
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Permettre l'accès direct au centre-ville d'Epernay en mobilité douce pour les camping-caristes
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable :</b> Ville <b>Partenaires :</b>
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par la Ville d'Epernay
	<b>Budget</b>	Achat : 500€/ vélo 1500€/VAE
	<b>Calendrier</b>	<b>Dès 2020</b>
<b>SOUS-ACTION 3-2-3</b> Créer une aire d'accueil	<b>Descriptif</b>	Création d'une autre aire d'accueil de plus grande capacité sur Epernay ou mutualisée avec autre ville (Ile Bleue ?) – réflexion à mener avec les communes voisines d'Epernay.
	<b>Public-cible</b>	Camping-caristes
	<b>Bénéfices attendus</b>	Faciliter l'accès au centre d'Epernay aux camping-caristes
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Permettre l'accès direct au centre-ville d'Epernay en mobilité douce pour les camping-caristes
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable :</b> Ville <b>Partenaires :</b> Office du tourisme
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par la Ville d'Epernay
	<b>Budget</b>	30 000 €
	<b>Calendrier</b>	<b>2020</b>
<b>Etat</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation :</b> <u>Indicateurs de réalisation :</u> - Voies cyclables réalisées entre les aires de camping-cars et le centre-ville d'Epernay <u>Indicateurs de résultat :</u> - Diminution du trafic de camping caristes en centre-ville <u>Indicateurs d'impact :</u> - Impact non mesurable sur les émissions de gaz à effet de serre liées au transport sur le territoire		



Engagement financier	Moyens humains
	
<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
	
<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
<i>Oui / Non</i>	
<b>Qualité de l'air</b>	
<i>Effet bénéfique</i>	



## FICHE ACTION N°3 : FAVORISER LE TOURISME DURABLE

Axe stratégique : Economie locale : mobiliser les entreprises du territoire	
Niveau d'implication : Exemplarité - Politiques publiques - Partenariat avec les acteurs du territoire	
<b>3-3 : SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TOURISME</b>	
<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Le développement de pratiques touristiques durables ne peut s'envisager sans la sensibilisation des professionnels du tourisme à l'écotourisme ainsi qu'aux nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement. Cela concerne notamment les hébergeurs, vigneron accueillant à la propriété, prestataires d'activités de loisirs ainsi que les porteurs de projets. De plus, il convient de prendre en considération les nouvelles attentes des consommateurs, attentifs aux circuits courts, à la traçabilité des produits et l'environnement dans lequel ils vont séjourner. En effet, le taux de progression annuel des ventes de services liés au tourisme responsable est de 20% (source Afnor).</p> <p>L'adaptation des professionnels dans les pratiques / conditions d'accueil ainsi que les exigences des visiteurs peuvent être identifiées par des labels, gages de qualité et de visibilité d'une offre s'inscrivant dans le développement durable. De nouvelles formes de tourisme, en lien avec la bioéconomie, sont également en construction. Au-delà de la formalisation de l'offre et sa communication, la formation des acteurs est indispensable, aussi bien en œnotourisme qu'en agritourisme, pour créer de la valeur économique tout en faisant la promotion de son environnement propre, par un message clair et l'appropriation de bonnes pratiques.</p>
<b>SOUS-ACTION 3-3-1</b> Accompagnement des professionnels dans une démarche écoresponsable	<p style="text-align: center;"><b>Descriptif</b></p> <p>Sur le territoire de l'EPCI, aucune prestation d'hébergement n'est labellisée « Ecolabel Européen ». Des initiatives sont réalisées mais manquent de valorisation. Par ailleurs, certains professionnels ne savent pas vers quelle structure s'adresser dans le cas d'un projet de développement. Pourtant, des organismes peuvent les accompagner, notamment dans une optique d'écotourisme, de tourisme durable (ex : concevoir un hébergement touristique peu énergivore ; créer une activité touristique ayant un faible impact sur l'environnement ; obtenir une labellisation pour une initiative particulière en s'inscrivant dans les cahiers des charges afférents, développer une activité valorisant les circuits courts...).</p> <p>L'enjeu de l'action est de pouvoir positionner l'Office de Tourisme Epernay 'Pays de Champagne' comme référent sur ces questions auprès des professionnels du territoire. L'Office de Tourisme possède un lien fort avec ses adhérents, en réalisant des visites de site notamment.</p>

<b>Public-cible</b>	Les professionnels touristiques situés sur le territoire de l'EPCI et au-delà (adhérents de l'Office de Tourisme Epernay 'Pays de Champagne').
<b>Bénéfices attendus</b>	<p>Plusieurs bénéfices sont attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une meilleure prise en compte de l'environnement dans les prestations touristiques proposées</li> <li>- La valorisation des initiatives exemplaires existantes, auprès des institutions et du visitorat</li> <li>- Une image d'exemplarité du territoire et la diffusion des bonnes pratiques</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p><u>Concernant l'accompagnement des porteurs de projets</u></p> <p>Les porteurs de projets touristiques méconnaissent régulièrement les structures et les outils d'accompagnement existants, notamment dans les domaines du développement durable. Pourtant, plusieurs organismes existent et proposent des programmes d'accompagnement selon les besoins du porteur de projet. A titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Œnotourisme Lab, porté par l'Agence de Développement Touristique de la Marne (ADT), constituant un réseau d'experts à solliciter selon les thématiques nécessaires au développement du professionnel</li> <li>- Les organismes d'accompagnement, comme par exemple la Chambre d'Agriculture de la Marne.</li> </ul> <p>L'objectif est de pouvoir renforcer le réseau en intensifiant les liens entre l'Office de Tourisme Epernay 'Pays de Champagne' et ces structures, pour favoriser la rencontre entre les porteurs de projets et les experts. Il conviendrait également d'apporter les expertises spécifiques au développement durable au sein de ce réseau.</p> <p><u>Concernant la labellisation</u></p> <p>L'Office de Tourisme Epernay 'Pays de Champagne' peut constituer l'organisme de référence pour conseiller sur les différents labels à obtenir, ainsi que pour orienter le professionnel vers l'organisme concerné. Il s'assurera sur son territoire d'intervention du :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la démarche qualité des hébergements touristiques, grâce à des labels écoresponsables tels que « Ecolabel Européen », « La Clef verte », « Ecogite », « Gîte Panda » ou « Rando Accueil »</li> <li>- Développement de la démarche qualité des établissements recevant du public mais n'ayant pas comme vocation première l'accueil touristique (ex : « Bienvenue à la ferme », « Accueil paysan »).</li> </ul>
<b>Acteurs</b>	<p><b>Responsable : Office de Tourisme Epernay 'Pays de Champagne'</b>  <b>Partenaires : ADT de la Marne / CRT Grand-Est / Œnotourisme Lab / Organismes de labellisation /</b></p>
<b>Financement</b>	A rechercher et définir par l'office de tourisme
<b>Budget</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	A partir de 2022

SOUS-ACTION 3-3-2  
Développement des liens entre tourisme et bioéconomie

<b>Descriptif</b>	Les agglomérations de Châlons-en-Champagne, Epernay et Reims ont engagé des réflexions communes sur la valorisation de la bioéconomie à l'échelle du triangle marnais. Parmi les actions envisagées, une opération plus spécifique consiste, sur une échelle de 10 ans, à créer et déployer une offre touristique en lien avec la bioéconomie tout en disséminant auprès de la société civile les résultats des travaux menés sur le territoire, en allant au-delà des limites administratives d'Epernay Agglo Champagne.
<b>Public-cible</b>	Les actions mettant en lien la bioéconomie et le tourisme visent des publics diversifiés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les clients-touristes, par la réalisation de nouvelles visites répondant à leurs exigences (comprendre les processus d'élaboration notamment à partir de l'innovation végétale ; découvrir des sites agro-industriels en complément des caves de Champagne)</li> <li>- Les habitants, devenant ambassadeurs d'un territoire à la pointe de l'innovation et fiers d'y appartenir</li> <li>- Les professionnels du tourisme, par le discours et les apports procurés aux visiteurs en lien avec la bioéconomie</li> <li>- Les étudiants / apprenants, intégrant de nouvelles dimensions dans leur processus formatif</li> </ul>
<b>Bénéfices attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La structuration d'une nouvelle offre touristique</b> prenant davantage en considération son environnement, ainsi que les trois piliers du développement durable</li> <li>- <b>Le changement des pratiques touristiques</b> intégrant davantage le respect de l'environnement</li> <li>- <b>L'attractivité du territoire</b> renforcée dans une optique de slow tourisme</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	L'objectif est d'abord d'établir un diagnostic de l'existant afin de définir l'image et le storytelling à déployer. Des opérations de communication et de marketing pourront impulser la démarche auprès des habitants et des visiteurs. Puis, l'offre touristique en lien avec la bioéconomie se doit d'être développée puis appropriée, à la fois par les professionnels du tourisme et de la bioéconomie. Sont envisagées les opérations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'organisation de rencontres, échanges de bonnes pratiques, journées de créativité et visites de sites pilotes de la bioéconomie</li> <li>- La désignation de 10 ambassadeurs du territoire permettant de diffuser les messages auprès de la société civile</li> <li>- La création de liens entre les expérimentations conduites sur les sites de développement de la bioéconomie et les établissements de formation</li> <li>- L'accompagnement des porteurs de projets agritouristiques</li> <li>- La mise en place de supports de formation, notamment un MOOC sur le tourisme durable (projet européen porté par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims).</li> </ul>
<b>Acteurs</b>	<b>Responsable : Les responsables diffèrent selon les opérations</b> <b>Partenaires : EPCI du triangle marnais / Etablissements de formation / Institut Georges Chappaz / CIVC / Chambre d'Agriculture de la Marne / PNR de la Montagne de Reims / ADT de la Marne / CCI de la Marne / Membres de la communauté scientifique</b>
<b>Financement</b>	Fonds propres+ cofinancements : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Union Européenne (Erasmus +)</li> <li>- Prestations payantes pour les porteurs de projets accompagnés par la Chambre d'Agriculture (570€ TTC/jour)</li> </ul>
<b>Budget</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de travaux d'ingénierie nécessaires à la formalisation de l'offre touristique (storytelling / intermodalité entre les sites touristiques) : 70 000€ (porteur : groupement de commande des 3 EPCI)</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer, développer et animer le lien entre tourisme et bioéconomie : 470 000€ (porteur : ADT Marne)</li> <li>- Créer du lien entre Vitilab et les formations oenotouristiques : 42 000€ (porteur : URCA – Institut Georges Chappaz)</li> <li>- Soutenir le développement agritouristique : 0€ (porteur : Chambre d’Agriculture de la Marne – dispositif existant)</li> <li>- Intégrer la bioéconomie dans un MOOC sur le tourisme durable : 0€ (porteur : PNR de la Montagne de Reims – cofinancements européens)</li> </ul>
--	--	---

<b>Calendrier</b>	<b>Les opérations sont envisagées à horizon 10 ans, soit entre 2019 et 2029.</b>
-------------------	--

<b>Etat</b>	
-------------	--

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Indicateurs de réalisation :





- Nombre de visites-conseils réalisées auprès des professionnels du tourisme
- Nombre de visites professionnelles organisées sur les sites pilotes de la bioéconomie
- Nombre d'événements organisés
- Nombre de personnes formées au tourisme durable
- Nombre de porteurs de projets et d'entreprises accompagnées

Indicateurs de résultat :

- Hausse du nombre de prestataires touristiques certifiés par un label prenant en compte le respect de l'environnement
- Nombre d'ambassadeurs faisant le lien entre tourisme et bioéconomie

Indicateurs d'impact :

- Attractivité et visibilité du territoire
- Diversification du visitorat : slow tourisme ; tourisme d'affaires
- Baisse des consommations d'énergie dans les établissements touristiques (détail au sein du secteur tertiaire – source : ATMO Grand Est)
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre dans les établissements touristiques (détail au sein du secteur tertiaire – source : ATMO Grand Est)

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Non</i>	/
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet neutre</i>	



## FICHE ACTION N°4 : ACCOMPAGNER LES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES (CHAMBRE D'AGRICULTURE)

**Axe stratégique : Economie locale : mobiliser les entreprises du territoire**

**Niveau d'implication : partenariat avec les acteurs du territoire**

### Accompagner les pratiques agricoles durables





<b>Enjeux et contexte</b>	Epernay Agglo Champagne est un territoire fortement marqué par les secteurs viticoles et agricoles qui sont de forts émetteurs de polluants atmosphériques (GES/pesticides/particules fines...). Il est nécessaire de mener des actions pour améliorer les enjeux énergétiques et la qualité de l'air liées à l'exploitation des parcelles agricoles et viticoles.
---------------------------	--

<b>SOUS-ACTION 4-1</b> <b>Mettre en place des bancs d'essais agricoles pour la réduction du carburant</b>	<b>Descriptif</b>	<p>La Ville d'Epernay organisera avec un prestataire (Chambre d'agriculture de la Marne) des <b>campagnes de bancs d'essais</b> moteur pour les tracteurs des exploitants agricoles sur le territoire de la CA. En 2017, le prestataire nous a indiqué que pour des raisons techniques liées à la nature de la prise de force, le test de banc d'essai moteur et mesure de la consommation de carburant ne peut pas être réalisé sur les enjambeurs viticoles, ces matériels étant équipés de prises de force à entraînement hydraulique et non mécanique. En revanche, dans les années à venir, les évolutions technologiques permettront certainement d'appliquer ces mesures aux enjambeurs.</p> <p>Le banc d'essais a pour but de définir les plages de fonctionnement optimales des moteurs et transmissions permettant de réaliser un travail donné avec un minimum de carburant. A terme l'action permet de rationaliser l'utilisation des tracteurs en économisant les énergies fossiles et en réduisant les émissions de polluants atmosphériques.</p> <p>Cela permettra de collecter des données sur le parc agricole roulant et d'en faire une analyse.</p> <p>L'action est assortie d'une campagne d'information pour sensibiliser les usagers sur l'intérêt du banc d'essai.</p> <p>Le réglage adéquat du moteur ainsi que le choix du meilleur régime de travail permettent d'observer une baisse moyenne d'1,5 l / heure sur un tracteur de taille moyenne de 150 chevaux réalisant 500 heures par an (source : FDCUMA Bourgogne).</p> <p>Tout litrage de carburant économisé représente des NOx et des particules non émis, sans qu'il soit possible d'indiquer un facteur de conversion fiable ; en effet trop de facteurs de variation des niveaux d'émissions polluantes sont indépendants de la consommation de carburant (le carburant en lui-même, le type d'huile moteur, les choix technologiques, les réglages...) (source : FDCUMA Bourgogne).</p>
--	-------------------	--

		Le financement portera sur la prestation réalisée par la Chambre d'agriculture et sur la campagne de communication associée à sensibilisation des viticulteurs sur l'intérêt de ce banc d'essai.
	<b>Public-cible</b>	Agriculteurs
	<b>Bénéfices attendus</b>	Baisse des NOx et autres particules fines
	<b>Objectifs opérationnels</b>	50 véhicules agricoles
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Service DD <b>Partenaires</b> : Chambre d'Agriculture, CIVC (Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne), Syndicat Général des Vignerons), CUMA...
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par Epernay Agglo Champagne
	<b>Budget</b>	16000 € : 11 000 €HT pour 50 véhicules agricoles (220 €HT/unité) + 2 000 €HT communication
	<b>Calendrier</b>	Dès 2021
<b>SOUS-ACTION 4-2</b> Mettre en place des échanges de bonnes pratiques entre agriculteurs	<b>Descriptif</b>	La Chambre d'Agriculture mettra en place des échanges de bonnes pratiques entre agriculteurs (couverts végétaux, non-labour, semi direct, utilisation d'engrais verts, cultures intermédiaires...). De son côté Epernay Agglo Champagne mettra en place des sessions de formation des vignerons et agriculteurs situés sur les aires d'alimentation en captage d'eau (Agglo) Expérimentation via Tecnolab / Vitilab
	<b>Public-cible</b>	Agriculteurs / Viticulteurs
	<b>Bénéfices attendus</b>	<b>Changements des pratiques</b>
	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Nb de formations</b>
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Chambre d'Agriculture Marne <b>Partenaires</b> : Comité Champagne + Service Eau / Assainissement Epernay Agglo Champagne / France Luzerne
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par la Chambre d'agriculture
	<b>Budget</b>	Faible (<10 k€)
	<b>Calendrier</b>	2020/2021/2022/2023/2024/2025
<b>SOUS-ACTION 4-3</b> Favoriser les pratiques agricoles préservant les ressources	<b>Descriptif</b>	La formation des agriculteurs en lien avec la chambre d'agriculture vise à favoriser l'introduction de cultures moins consommatrices d'eau dans l'assolement. Il s'agit également d'encourager la mise en place de production intégrée ou d'agriculture biologique qui sont des modes de production incluant des actions de gestion quantitative de l'eau et des intrants dans leurs cahiers des charges et la baisse d'intrants.
	<b>Public-cible</b>	Agriculteurs
	<b>Bénéfices attendus</b>	Baisse des consommations d'eau, baisse de l'utilisation d'intrants
	<b>Objectifs opérationnels</b>	50 agriculteurs formés par an

	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Chambre d'Agriculture Marne <b>Partenaires</b> : Comité Champagne, CUMA, ...
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par la Chambre d'agriculture
	<b>Budget</b>	1 formation : 2000€
	<b>Calendrier</b>	Dès 2021
<b>SOUS-ACTION 4-4</b> Développer des cultures adaptées au climat futur	<b>Descriptif</b>	Le réchauffement climatique ainsi que les épisodes météorologiques extrêmes imposent de revoir les pratiques agricoles. Il s'agira donc de transformer les cultures pour développer le semis direct ou l'agroforesterie.
	<b>Public-cible</b>	Agriculteurs
	<b>Bénéfices attendus</b>	Adaptation de l'activité agricole aux conséquences du changement climatique
	<b>Objectifs opérationnels</b>	1 expérimentation par an sur des cultures nouvelles
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Chambre d'Agriculture Marne <b>Partenaires</b> : INRA, lycées agricoles
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par la Chambre d'agriculture
	<b>Budget</b>	Pour l'agroforesterie, on retient un coût moyen d'implantation par une entreprise de 14 à 17 euros par arbre, en parcelle cultivée ; 20 à 30 euros sur prairies. À cela s'ajoute l'investissement en temps et en conseil pour la conception du projet.
	<b>Calendrier</b>	Dès 2022
<b>Etat</b>		
<p><b>Indicateurs de suivi et d'évaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs de réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bancs d'essais mis en place</li> <li>- Nombre d'agriculteurs formés</li> <li>- Nombre de rencontres organisées pour échanges de bonnes pratiques</li> <li>- Nombre d'agriculteurs expérimentant des nouvelles cultures adaptées au climat futur</li> </ul> <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'agriculteurs ayant changé ses pratiques</li> <li>- Baisse des consommations de carburants des agriculteurs</li> </ul> <p><u>Indicateurs d'impact :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la qualité de l'eau</li> <li>- Baisse des prélèvements d'eau pour l'agriculture (source : DREAL ou Agence de l'eau)</li> <li>- Baisse des consommations d'énergie du secteur agricole (source : ATMO Grand Est)</li> </ul> <p>Baisse des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole (source : ATMO Grand Est)</p>		



	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Oui</i>	/
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet bénéfique</i>	
	<b>Préconisations environnementales pour la mise en œuvre :</b>	
	Intégrer une analyse du réseau écologique du territoire pour le choix des parcelles agricoles à mettre en agroforesterie, couvert végétal etc. peut permettre de renforcer certaines sous-trames du réseau.	



## FICHE ACTION N°5 : GERER DURABLEMENT LES FORETS

Axe stratégique : Economie locale : mobiliser les entreprises du territoire  
- Programmation Energétique Territoriale

Niveau d'implication : Partenariat avec les acteurs du territoire

### Gérer durablement les forêts

#### Enjeux et contexte

Le massif forestier de la Montagne de Reims couvre près de 40% du territoire du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims. Il se compose de forêts privées, communales et domaniales. Hêtres, chênes, aulnes ou encore frênes composent ce massif qui abrite une flore et une faune particulièrement riche.

Les forêts domaniales :

**La forêt du Chêne à la Vierge.** Située au cœur du Parc sur un plateau qui surplombe les coteaux de Champagne, la forêt domaniale du Chêne à la Vierge s'étend sur 2 046 hectares.

**La forêt d'Hautvillers.** Au sud du Parc, la forêt domaniale d'Hautvillers s'étend sur 408 hectares.

**La forêt de Verzy.** Elle s'étend sur 1 032 hectares à l'Est du Parc.

Ce potentiel forestier nécessite une structuration importante qui doit fédérer l'ensemble des acteurs de la filière. La biomasse est un enjeu prégnant dans le cadre des opportunités à soutenir et à associer dans les enjeux d'exploitation forestière.

La Région Grand Est lance un plan pour la forêt face à la crise sanitaire.

**SOUS-ACTION 5-1**

**Décliner la charte du PNR de la Montagne de Reims pour diffuser des bonnes pratiques de gestion durable des forêts et favoriser des essences de bois adaptées au changement climatique**

<b>Descriptif</b>	<p>Le PNR de la Montagne de Reims est en train de travailler à l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire. La Ville d'Epernay et l'Agglo doivent se positionner aux côtés du PNR pour l'élaboration de ce document.</p> <p><u>Cette charte vise plusieurs enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La filière forêt / bois économie : Valoriser la ressource locale et les entreprises locales de la filière forêt/bois <ul style="list-style-type: none"> <li>Sécuriser, valoriser, accompagner et développer les activités de 1er et 2nd transformation</li> <li>Œuvrer pour une filière bois dynamique, solidaire et cohérente qui valorise les bois locaux et le savoir-faire</li> <li>Placer la forêt et le bois au cœur de la dynamique du territoire</li> </ul> </li> <li>- Gestion durable biodiversité Paysage : Gérer durablement la ressource en prenant en compte les facteurs environnementaux et climatiques <ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer la forêt dans l'intérêt collectif</li> <li>Renforcer l'identité forestière du territoire</li> <li>Concilier gestion forestière et biodiversité</li> <li>Adapter la forêt aux risques naturels (incendies, sécheresses)</li> <li>Limiter les perturbations et les dégradations en forêt</li> </ul> </li> <li>-Tourisme / Culture / Communication / Education : Concilier les différents usages de la forêt en la valorisant.</li> </ul>
<b>Public-cible</b>	Propriétaires Privés / Publics et acteurs de la filière
<b>Bénéfices attendus</b>	<p>Travailler autour d'une approche transversale des enjeux liés à la gestion durable des forêts qui intègre notamment des actions en faveur de la Biodiversité, Paysage, Economie sylvicole, Tourisme, Culture, Communication, Education ...</p> <p>Adaptation de la forêt au changement climatique</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Elaboration de la charte forestière et animations des différentes instances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Instance décisionnelle : Comité de pilotage (3 sessions)</li> <li>Instance technique : Comité technique (2 sessions)</li> <li>Instance opérationnelle : Groupes de travail (7 sessions par groupe)</li> </ul>
<b>Acteurs</b>	<p><b>Responsable</b> : PNR de la Montagne de Reims</p> <p><b>Partenaires</b> : ONF / CRPF / Propriétaire privé / Interprofession</p>
<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par le PNR
<b>Budget</b>	Charte en cours d'élaboration – le budget annuel ne sera connu qu'à partir de 2020
<b>Calendrier</b>	<p>Avril 2019 à décembre 2020 diagnostic, enjeux, finalisation et signature de la charte</p> <p>2021 : définition des orientations et stratégies</p>

<b>SOUS-ACTION 5-2</b> <b>Développer la filière bois sur le territoire (PNR et triangle Marnais) : Faire vivre le PAT (plan d'approvisionnement du territoire) du PNR / Encourager le bois comme mode de chauffage</b>	<b>Descriptif</b>	<p>Au-delà des enjeux de mobilisation de la ressource bois, le plan d'approvisionnement territorial vise notamment à encourager le recours à la biomasse dont dispose le territoire. Ainsi, il conviendra de valoriser les avantages du chauffage au bois, tout en apportant des recommandations sur la qualité de l'air et les types d'installation à privilégier, communiquer sur les acteurs locaux du bois énergie : producteurs de granulés, plaquettes ... et sur les distributeurs.</p> <p>Ces engagements permettront de conforter les attentes des professionnels de la filière bois.</p> <p>Cette action doit aussi permettre de limiter les polluants atmosphériques dus aux bois. Par conséquent les modes de chauffage au bois encouragés doivent être des modes de chauffage limitant les émissions de particules.</p>
	<b>Public-cible</b>	Particuliers
	<b>Bénéfices attendus</b>	<p>Développer l'utilisation du bois énergie local</p> <p>Diminuer l'utilisation d'énergie fossiles pour le chauffage</p>
	<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Réaliser une fiche technique sur le bois énergie et les dispositifs disponibles</p> <p>Recenser et valoriser les acteurs locaux du bois énergie</p> <p>Rendre lisible l'offre disponible lors de rencontres techniques.</p>
	<b>Acteurs</b>	<p><b>Responsable</b> : Service Climat de l'Agglo</p> <p><b>Partenaires</b> : Service communication, PNR, Maison de l'habitat</p>
	<b>Financement</b>	Communauté d'agglo
	<b>Budget</b>	5 000 €
	<b>Calendrier</b>	<b>2021 (à articuler avec le calendrier du PAT et la mobilisation des acteurs locaux de la filière bois)</b>

**Etat**

*Action en cours de déploiement*

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Indicateurs de réalisation :






- Nombre de nouvelles essences introduites dans les forêts du territoire
- Nombre d'acteurs forestiers engagés dans le respect de la charte

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'arbres résistants aux sécheresses
- Production locale de bois énergie (tonnes ou MWh)
- Développement de la forêt locale

Indicateurs d'impact :

- Augmentation de la part des énergies renouvelables sur le territoire

Engagement financier	Moyens humains
	
Impact GES	Réduction conso d'énergie
	
Atténuation / Adaptation	Energie renouvelable
<i>Oui / Oui</i>	
Qualité de l'air	
<i>Effet neutre (Point de vigilance sur les polluants dus au bois énergie)</i>	
<p align="center"><b>Préconisations environnementales pour la mise en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'exploitation, privilégier les coupes partielles pour préserver la continuité forestière.</li> <li>• Limiter au maximum l'érosion des sols.</li> <li>• Augmenter la quantité de bois mort (sur pied ou couché) par surface forestière, et préserver les vieux arbres.</li> </ul>	



## FICHE ACTION N°6 : PERENNISER ET FAVORISER L'INSTALLATION DES COMMERCES DANS LES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS

**Axe stratégique : Economie locale : mobiliser les entreprises du territoire**

**Niveau d'implication : politiques publiques**

### **Pérenniser et favoriser l'installation des commerces dans les centres-villes et centres-bourgs**

#### **Enjeux et contexte**

Le centre-ville d'Epernay offre aujourd'hui une certaine qualité de vie au sparnaciens notamment grâce à la présence de commerces de bouche de qualité, et de nombreuses chaînes d'enseignes.

A l'instar de nombreuses villes de taille comparable en France, le centre-ville d'Epernay est confronté à des dynamiques structurelles qui fragilisent son attractivité. L'enjeu de la ville est de maintenir cet équilibre du développement commercial avec de grandes enseignes en périphérie de ville et des commerces de proximité et de haute qualité respectant les circuits-courts en centre-ville.

La ville d'Epernay a bien pris la mesure de ces enjeux et a engagé une démarche cohérente pour traiter ces difficultés : le plan « action cœur de ville ».

Ce programme vise à revisiter les projets déjà engagés et en accélérer la réalisation. Il constitue une opportunité d'en concevoir et préparer de nouveaux, et de renforcer in fine la stratégie de développement de la ville et de son centre-ville.

Le SCOT a défini des localisations préférentielles pour les grandes surfaces afin de revitaliser les centres-villes et centres-bourgs. Ainsi, les grandes surfaces de plus de 1000 mètres carrés ne pourront se développer que dans les centralités déjà existantes, à savoir Epernay, la zone des Forges à Pierry, Vertus et Mardeuil. Une étude urbaine commerciale va prochainement être menée pour affiner ces préconisations.

**SOUS-ACTION 6-1**  
**Participation à l' Action cœur de ville (axe commerce)**

**Descriptif**

La participation de la Ville d'Épernay au programme national Action Cœur de ville vise à élaborer un plan d'actions de revitalisation du centre-ville sur plusieurs axes dont le commerce.

La convention-cadre signée avec l'État et les partenaires du programme le 1<sup>er</sup> octobre 2018 a permis de définir les objectifs visant à conforter la vitalité commerciale du centre-ville.

La convention Action Cœur de ville, au terme de sa phase d'initialisation, basculera en convention Opération de Revitalisation de Territoire. Ce dispositif se greffant à Action cœur de ville rend possible les effets suivants :

- La révision du Plan de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité d'Épernay datant de 2008 permettant l'acquisition par la Ville de baux et fonds de commerce afin de mettre en cohérence le périmètre ACV et le périmètre de sauvegarde du commerce
- L'instauration du droit de préemption urbain renforcé, permettant à la ville l'acquisition de biens immobiliers (locaux commerciaux ou habitation)
- L'inclusion d'un Document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) dans le SCOT du territoire permettant de définir les grands principes d'aménagement commercial du territoire et d'équilibre entre le commerce de centre-ville et de périphérie.
- La dispense d'une autorisation d'exploitation commerciale des projets commerciaux situés en centre-ville (concerne les projets commerciaux dont la surface de vente excède 1000 m<sup>2</sup>)
- La possibilité pour le Préfet du département à la demande de l'EPCI ou de la Commune de suspendre la réalisation d'un projet commercial situé en périphérie de centres-villes/bourgs s'il menace la vitalité commerciale de ces derniers.

De manière générale, le programme Action cœur de ville à Épernay pourra permettre de mieux accompagner les commerçants pour que ces derniers s'adaptent aux habitudes de consommations (accueil aux touristes, amplitude horaires) en lien avec l'association des commerçants, les Vitrites d'Épernay. Selon le plan d'actions arrêté, le programme pourra aussi améliorer le parcours chaland en lien avec le parcours touristique et améliorer la signalétique du centre-ville pour mieux identifier le cœur commerçant de la ville.

**Public-cible**

Commerces / artisans, consommateurs, habitants

**Bénéfices attendus**

L'axe commerce du programme contribue à répondre aux 7 grands enjeux pour le centre-ville motivant la participation de la Ville à ACV :

- Un centre-ville accueillant et désirable
- Répondre à la mixité d'usage en centre-ville, favoriser les lieux d'échanges et anticiper les conflits d'usages
- Mobilité et accessibilité au quotidien : repenser les notions de parcours et de distance à l'aune de la fonctionnalité et des qualités d'usage
- Favoriser la place des piétons et vélos pour accéder aux commerces et services en centre-ville et centre-bourg
- Développer des outils de communication et d'échange pour renforcer la puissance des dispositifs déjà mis en place et créer des synergies
- L'outil numérique mis en commun
- L'approche systématique de la transition énergétique et écologique
- Centre-ville rayonnant / centre-ville dépendant

	<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville et dans sa périphérie et maintenir un équilibre entre les commerces traditionnels de centre-ville et les zones commerciales en périphérie.</li> <li>- Favoriser l'installation des commerces de centre-ville</li> <li>- Renforcer l'identité du centre-ville</li> <li>- Développer l'offre touristique</li> <li>- Faciliter le parcours client</li> </ul>
	<b>Acteurs</b>	<p><b>Responsable</b> : Service Développement urbain</p> <p><b>Partenaires</b> : Service commerce / Vitrine d'Épernay + signataires de la convention cadre Cœur de Ville (CDC / Conseil départemental / Anah / Région / action logement / Etat...)</p>
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par le service développement urbain
	<b>Budget</b>	<p>Budget en cours essentiellement fondé sur de l'ingénierie pour conduire les études indispensables à l'émission d'un plan d'actions.</p> <p>Budget pour la phase de déploiement à prévoir d'ici la fin de l'année pour les actions 2020 et d'ici le 2<sup>nd</sup> trimestre de 2020 pour les actions ultérieures (2020-2024).</p>
	<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La révision du Plan de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité d'Épernay : <b>objectif réalisable 2020</b> (action pas encore validée par les parties prenantes)</li> <li>- L'instauration du droit de préemption urbain renforcé : <b>objectif 2020</b> (concerne l'ensemble de la commune)</li> <li>- Inclusion d'un Document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) dans le SCOTer : <b>sur le long terme, au moment de la prochaine révision du SCOT</b></li> <li>- Mieux accompagner les commerçants pour que ces derniers s'adaptent aux habitudes de consommations (accueil aux touristes, amplitude horaires) : <b>à partir de 2020</b></li> </ul>
<b>SOUS-ACTION 6-2</b> <b>Pérenniser et favoriser l'installation des commerces dans les centres-bourgs d'Épernay Agglo Champagne</b>	<b>Descriptif</b>	<p>Il s'agit d'étudier la possibilité pour les communes d'Avize et Blancs coteaux d'entrer dans la convention ORT de la Ville d'Épernay, ce qui leur permettra de bénéficier des mêmes effets juridiques à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'instauration du droit de préemption urbain renforcé, permettant à la ville l'acquisition de biens immobiliers (locaux commerciaux ou habitations)</li> <li>- L'inclusion d'un Document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) dans le SCOT du territoire permettant de définir les grands principes d'aménagement commercial du territoire et d'équilibre entre le commerce de centre-ville et de périphérie.</li> <li>- La dispense d'une autorisation d'exploitation commerciale des projets commerciaux situés en centre-ville (concerne les projets commerciaux dont la surface de vente excède 1000 m<sup>2</sup>)</li> <li>- La possibilité pour le Préfet du département à la demande de l'EPCI ou de la Commune de suspendre la réalisation d'un projet commercial situé en périphérie de centres-villes/bourgs s'il menace la vitalité commerciale de ces derniers.</li> </ul> <p>Engagements de l'Etat pour le rural via l'agenda rural.</p>
	<b>Public-cible</b>	Commerces / artisans, consommateurs, habitants
	<b>Bénéfices attendus</b>	<p>Renforcer l'attractivité commerciale des centres-bourgs</p> <p>Favoriser l'installation des commerces en centres-bourgs</p>
	<b>Objectifs opérationnels</b>	



	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Service Habitat Vie Sociale <b>Partenaires</b> : Service Développement Economique / Service Développement Urbain + signataires de la convention cadre Cœur de Ville (CDC / Conseil départemental / Anah / Région / action logement / Etat...), Associations de commerçants
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par le Service Habitat Vie Sociale
	<b>Budget</b>	Soutien à l'implantation de commerces ou pôles multi-services : 10 000€ / projet Mise à disposition de locaux par la collectivité : Budget à définir Budget communication : 2000€
	<b>Calendrier</b>	Dès 2020

**Etat**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Indicateurs de réalisation :





- Nombre de petits commerces et d'artisans soutenus ou valorisés
- Nombre de nouveaux commerces installés en centre-ville ou centre bourg

Indicateurs de résultat :

- Fréquentation des centres villes et centres-bourgss
- Consommation de biens et services locaux

Indicateurs d'impact :

- Baisse des émissions de gaz à effet de serre du transport de personnes (source : ATMO Grand Est)
- Augmentation de la qualité de l'air en centre-ville

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Non</i>	/
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet bénéfique</i>	







## FICHE ACTION N°7 : ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DIRECTEUR CHAUFFAGE URBAIN

<b>Axe stratégique : Nouvelles énergies</b>	
<b>Programmation Energétique Territoriale</b>	
<b>Niveau d'implication : politique publique</b>	
<b>Elaborer un schéma directeur chauffage urbain</b>	
<b>Enjeux et contexte</b>	<p>La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 fixe des objectifs ambitieux en matière de production de chaleur renouvelable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Multiplier par 5 la quantité de chaleur renouvelable livrée par les réseaux de chaleur d'ici 2030</li> <li>- Elle introduit un plan stratégique national de développement de la chaleur renouvelable dans le bouquet énergétique des réseaux de chaleur</li> <li>- Baisse de 20% des consommations énergétiques en France d'ici 2030 avec un risque de remettre en cause l'équilibre économique des réseaux de chaleur</li> </ul> <p>Elle rend systématique la réalisation d'un schéma directeur des réseaux de chaleur en service depuis le 1er janvier 2009</p>
<b>SOUS-ACTION 7-1</b> <b>Elaborer le schéma directeur de chauffage urbain</b>	<p style="text-align: center;"><b>Descriptif</b></p> <p>Les étapes du Schéma directeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution d'un comité de pilotage – Fait</li> <li>- Diagnostic sur les performances du réseau de chaleur – Fait</li> <li>- Analyse sur l'environnement du réseau de chaleur (aspects contractuel et économique, etc.) – Fait</li> <li>- Evaluation des ressources à proximité du réseau – en cours (Verallia)</li> <li>- Evaluation des besoins – en cours</li> <li>- Projection de scénarios de développement – en cours</li> <li>- Analyse des scénarios – à venir</li> <li>- Synthèse des études, choix du scénario final et plan d'action avec un échéancier prévisionnel – à venir</li> </ul> <p>Les scénarios à étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S1 : Chaufferie biomasse de 7 MW et gaz de 11,5 MW dont 3 en secours sur le site de la chaufferie actuelle sans cogénération (Puissance installée &lt; à 20 MW) avec éventuellement un secours extérieur complémentaire chez un abonné (Bulléo).</li> <li>- S2 : Chaufferie biomasse de 7 MW et gaz de 3,5 MW sur le site de la chaufferie actuelle avec cogénération de 3,1 MWe, 3,5 MWth, 7,85 MWH Pci (Puissance installée &lt; à 20 MW) et en complément une chaufferie gaz extérieure au site de 10 MW.</li> <li>- S4 : Energie fatale Verallia avec chaufferie biomasse sur le site de la chaufferie actuelle sans cogénération (Puissance installée &lt; à 20 MW).</li> </ul>

		- S5 : Energie fatale Verallia avec chaufferie biomasse sur le site de la chaufferie actuelle avec cogénération Puissance installée < à 20 MW).
	<b>Public-cible</b>	
	<b>Bénéfices attendus</b>	Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et augmenter la part des énergies renouvelables et fatales
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Les principaux objectifs du schéma directeur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les énergies renouvelables ou fatales dans le bouquet énergétique du réseau</li> <li>- Dépasser les 65% d'ENR (Aides, taux de TVA à 5,5% sur le R1)</li> <li>- Etendre le réseau pour le pérenniser</li> <li>- Obtenir un prix de la chaleur attractif (cible à 63 à 65 € HT/MWh soit 66,5 à 68,6 € TTC/MWh).</li> </ul>
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable :</b> Ville <b>Partenaires :</b> Bailleurs sociaux, entreprises ...
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par la Ville
	<b>Budget</b>	Elaboration du SDCU : 60-100 k€
	<b>Calendrier</b>	Echéance du marché d'exploitation actuel : 2022
<b>SOUS-ACTION 7-2</b> <b>Mettre en œuvre le schéma directeur de chauffage urbain</b>	<b>Descriptif</b>	Suivant le scénario retenu, les infrastructures et aménagement devront être mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approvisionner le réseau avec des sources de chaleur renouvelable</li> <li>- Raccorder des bâtiments au réseau de chaleur</li> <li>- ...</li> </ul>
	<b>Public-cible</b>	Bâtiments raccordés au réseau de chaleur
	<b>Bénéfices attendus</b>	Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et augmenter la part des énergies renouvelables et fatales
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Les principaux objectifs du schéma directeur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les énergies renouvelables ou fatales dans le bouquet énergétique du réseau</li> <li>- Dépasser les 65% d'ENR (Aides, taux de TVA à 5,5% sur le R1)</li> <li>- Etendre le réseau pour le pérenniser</li> <li>- Obtenir un prix de la chaleur attractif (cible à 63 à 65 € HT/MWh soit 66,5 à 68,6 € TTC/MWh).</li> </ul>
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable :</b> Ville <b>Partenaires :</b> Bailleurs sociaux, entreprises ...
	<b>Financement</b>	Fonds chaleur, aide Région ...
	<b>Budget</b>	Suivant le scénario retenu et le schéma juridique retenu
	<b>Calendrier</b>	Dès 2021 (Echéance du marché d'exploitation actuel : 2022)
<b>Etat</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation :</b> <u>Indicateurs de réalisation :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma directeur de chauffage urbain réalisé</li> <li>- Avancement de sa mise en œuvre (voir actions et indicateurs spécifiques dans le SDCU).</li> </ul> <u>Indicateurs de résultat :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des ENR dans la chaleur urbaine</li> <li>- Nombre de bâtiments raccordés au réseau</li> </ul>		

**Indicateurs d'impact :**

- Part des ENR dans la consommation d'énergie du territoire (source : ATMO Grand Est)

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		/
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Non</i>	
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet neutre</i>	



## FICHE ACTION N°8 : INCITER AU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

**Axe stratégique : Nouvelles énergies**  
**- Programmation Energétique Territoriale**

**Niveau d'implication : Exemplarité**

### Inciter au développement des énergies renouvelables

**Enjeux et contexte**

La Ville et l'agglomération accompagnent et soutiennent d'ores et déjà les énergies renouvelables (EnR), leurs productions, les développements des réseaux, dans une perspective de développement durable mais également de transition énergétique. Les interventions réalisées et celles à venir visent à **favoriser le développement des EnR sur le territoire**, tout en **améliorant la connaissance de leurs bénéfices** dans les secteurs publics et privés et éventuels impacts.

Bien que 50% des besoins électriques du territoire soient actuellement couverts par la production d'un parc éolien important, d'autres sources EnR sont encore à mobiliser pour réduire l'impact carbone des activités du territoire et inciter les habitants à engager une véritable transition énergétique.

Le territoire d'Epernay Agglo Champagne compte une quinzaine d'éoliennes en projet.

Ces engagements permettent de répondre à des objectifs d'adaptation au changement climatique et répondre aux enjeux de vulnérabilité énergétique.

<b>SOUS-ACTION 8-1</b> <b>Expérimenter des puits canadiens dans les caves</b>	<b>Descriptif</b>	Epernay dispose d'un réseau de près de 110 km de caves qui à ce jour n'est pas complètement exploité pour le stockage de Champagne. Ces constructions historiques et économiques offrent une opportunité d'exploiter le rafraichissement ou l'apport de calories offerts par les caves sparnaciennes (principe du puits canadien). Bien conscient qu'il ne sera pas permis de perturber les conditions atmosphériques des caves, il pourrait cependant être intéressant d'étudier le potentiel qui pourrait être mobilisé pour rafraîchir et réchauffer les bâtiments directement raccordés à ce réseau.
	<b>Public-cible</b>	Maisons de Champagne / viticulteurs / etc.
	<b>Bénéfices attendus</b>	Baisse des besoins énergétiques pour le rafraichissement ou le chauffage de bâtiments.
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Mobiliser une équipe de scientifiques pour étudier la faisabilité technique d'un tel principe en considérant les enjeux économiques que présentent les caves

	<b>Acteurs</b>	Maison de Champagne / CIVC / Centre technique de recherche (ex :CEREMA)...
	<b>Financement</b>	Crédits R&D Conseil Régional
	<b>Budget</b>	30 000 €
	<b>Calendrier</b>	2021/2022
<b>SOUS-ACTION 8-2</b> <b>Informar, inciter et accompagner les acteurs du territoire identifiés à développer des énergies renouvelables</b>	<b>Descriptif</b>	<p>Proposition d'élaboration d'un atlas des ENR à l'échelle de l'agglomération. Un premier état des lieux a été réalisé en 2009 par le Cabinet AXENNE sur le périmètre du Pays d'Epernay, Pays Rémois et PNR de la Montagne de Reims. Ce préalable demande à être réactualisé en considérant les évolutions techniques et territoriales actuelles. Ce travail permettra de déployer sur l'Agglo des outils concrets et de mettre en œuvre des ENR par thématique au regard de gisements pertinents.</p> <p>Les acteurs identifiés grâce à cet atlas ENR seront accompagnés dans le montage de leur projet ENR</p>
	<b>Public-cible</b>	Agglo – Communes – Usagers (non accompagnés)
	<b>Bénéfices attendus</b>	Réduction des consommations d'énergies non-renouvelables / Augmentation de la part d'EnR dans le mix énergétique territorial.
	<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Inscription à moyen terme dans un AAP du Conseil Régional avec Cabinet avec un accompagnement opérationnel par un chargé de mission « Développement des ENR » qui sera dédié à ces thématiques et permettra un accompagnement des porteurs de projets.</p> <p>Etudier la possibilité de combiner l'atlas ENR (cadastre solaire) avec une thermographie aérienne pour repérer les logements à rénover</p>
	<b>Acteurs</b>	<p><b>Responsable</b> : Stéphane GUISE</p> <p><b>Partenaires</b> : Service DD / Bureau d'études, DDT (accompagnement photovoltaïque)</p>
	<b>Financement</b>	Agglo
	<b>Budget</b>	30 000€ étude + 1 poste
	<b>Calendrier</b>	Déc. 2019 à Déc. 2021
<b>SOUS-ACTION 8-3</b> <b>Faire émerger des projets citoyens sur les ENR (GECLER)</b>	<b>Descriptif</b>	<p>L'identification de toitures d'établissements publics, notamment sur des bâtiments scolaires, peut être une opportunité pour créer des groupements solidaires d'investissements dans le solaire. En effet, un particulier seul ne peut pas forcément investir dans une installation au regard du coût ou des contraintes techniques ou architecturales. Il apparaît opportun d'encourager les particuliers à investir dans une coopérative citoyenne sur du PV. Ces investissements permettent d'encourager l'autoconsommation par le rachat de l'énergie par la collectivité qui met à disposition sa toiture.</p> <p>Ces principes de coopératives citoyennes peuvent être développés pour d'autres sources EnR (solaire, méthaniseur, éolien ...)</p>
	<b>Public-cible</b>	Collectivités, habitants
	<b>Bénéfices attendus</b>	<p><b>3 piliers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une action citoyenne participative</li> <li>• Une réduction de la fourniture d'électricité de réseau (autoconsommation)</li> <li>• Sensibilisation à la sobriété énergétique</li> </ul>

	<b>Objectifs opérationnels</b>	Création d'un collectif de citoyens
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Chargé de mission EnR Agglomération <b>Partenaires</b> : citoyens et structures d'accompagnement (Energie Partagée...)
	<b>Financement</b>	Participatif Animation : Agglo (chargé de mission ENR)
	<b>Budget</b>	A déterminer suivant le dimensionnement des projets proposés Estimation : 10 000 euros / an pour l'animation du dispositif
	<b>Calendrier</b>	Dès 2021
<b>SOUS-ACTION 8-4</b> Développer des unités de méthanisation	<b>Descriptif</b>	Des projets d'unités de méthanisation sont à l'étude dans plusieurs secteurs du territoire. Il convient de soutenir l'aboutissement de ce type de projet pour assurer une production et une valorisation de biogaz localement.
	<b>Public-cible</b>	Collectivités, entreprises, agriculteurs
	<b>Bénéfices attendus</b>	Création d'unité de « consommation de biodéchets/déchets verts locaux » et production de biogaz La méthanisation agricole concourt également à la réduction d'emploi des engrais chimiques
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Accompagner la sensibilisation et l'acceptabilité locale autour des enjeux énergétiques et économiques territoriaux à travers une unité de méthanisation.
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Agglomération / porteurs de projets <b>Partenaires</b> : Apporteurs de solutions, Chambre d'agriculture, ADEME, DDT, GRDF
	<b>Financement</b>	Climaxion, ADEME
	<b>Budget</b>	Etude de faisabilité d'un méthaniseur : entre 20 et 40 k€ selon l'ampleur du projet
	<b>Calendrier</b>	Dès 2021
<b>SOUS-ACTION 8-5</b> ENR dans les ZA	<b>Descriptif</b>	Prévoir l'installation de systèmes d'énergie renouvelable sur et dans les bâtiments, lors de l'aménagement d'une nouvelle zone d'activité. Critères à intégrer dans les cahiers des charges marchés publics pour l'aménagement.
	<b>Public-cible</b>	Entreprises, aménageurs des zones d'activités
	<b>Bénéfices attendus</b>	Diminuer le recours aux énergies fossiles et augmenter la part de production d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Installation de systèmes de production d'énergie renouvelable dans des zones d'activité
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Communauté d'Agglomération / développement économique <b>Partenaires</b> : Aménageurs
	<b>Financement</b>	Agglomération
	<b>Budget</b>	Formation des services développement économique et marchés publics à l'intégration des critères pour l'aménagement : 2000€ /formation
	<b>Calendrier</b>	Dès 2020

**SOUS-ACTION 8-6**  
**Valoriser le gaz produit à la station de traitement des eaux de Mardeuil**

<b>Descriptif</b>	<p>Dans les années 90, la CCEPC a réalisé un diagnostic de son système d'assainissement en vue de sa mise en conformité. Les préconisations de ce diagnostic étaient les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• disposer d'un équipement assurant le traitement de l'azote et du phosphore ;</li> <li>• disposer d'un nouvel équipement respectant les seuils de rejet en milieu sensible ;</li> <li>• étudier la prise en compte du traitement des effluents vinicoles.</li> </ul> <p>En août 2003, après 10 ans d'études et de concertation avec la profession vinicole, les travaux de construction de la STEP d'Epernay-Mardeuil ont commencé.</p> <p>La station d'épuration Epernay-Mardeuil fut mise en fonctionnement pour les vendanges de septembre 2006. La station est aujourd'hui reconnue comme un équipement unique en France et en Europe car elle a été conçue en partenariat avec la profession vinicole et est équipée d'une technologie d'OVH.</p> <p>L'Oxydation par Voie Humide (OVH) est un procédé innovant qui consiste à chauffer les boues produites à une température d'environ 250° et une pression d'environ 50 bar, en présence d'un gaz oxydant (oxygène). Cette réaction produit un rejet gazeux propre, un liquide organique biodégradable et un solide essentiellement minéral (technosable). Ce dernier peut être réutilisé, notamment pour des travaux de voirie. Cette technique d'oxydation thermique permet un traitement ultime des boues d'épuration. Ainsi, tous les constituants des boues sont recyclés, valorisés ou réintroduits dans le milieu naturel sans aucune nuisance. Cet équipement a été mis en service pour la première fois en France sur la station d'épuration d'Epernay-Mardeuil.</p> <p>Afin d'accompagner l'exemplarité de cette unité, l'agglomération souhaite étudier la valorisation du biogaz excédentaire produit sur la STEP Epernay Mardeuil</p>
<b>Public-cible</b>	Services de l'eau et de l'assainissement Véhicule de la maison de l'habitat.
<b>Bénéfices attendus</b>	Valorisation de l'excédent du biogaz brûlé par une torchère.
<b>Objectifs opérationnels</b>	Trouver une solution technique et économique viable permettant une valorisation du biogaz produit pour alimenter des véhicules au gaz.
<b>Acteurs</b>	Communauté d'Agglomération, Exploitant de la station d'épuration
<b>Financement</b>	Communauté d'Agglomération, subventions éventuelles (ex : climaxion)
<b>Budget</b>	Assainissement, ADEME
<b>Calendrier</b>	2020/2021



<b>SOUS-ACTION 8-7</b> Envisager un déploiement cohérent des nouvelles motorisations : électricité, biogaz, hydrogène : étudier l'installation de bornes bioGNV ou hydrogène	<b>Descriptif</b>	Etudier la valorisation du biogaz en bio GNV Etudier l'implantation d'une borne bioGNV sur le territoire Identifier des gisements de consommation : parc auto des collectivités (agglo / Ville), véhicules de collecte des déchets, transports collectifs... Choisir des véhicules bioGNV lors du renouvellement : parc auto, transports collectifs (agglo ou transports scolaires : Région), collecte des déchets... Repérer les projets de méthanisation loin du réseau de gaz pour l'implantation de la station de production de bioGNV
	<b>Public-cible</b>	Véhicules à renouveler Véhicules roulant au bioGNV
	<b>Bénéfices attendus</b>	Apporter une alternative aux énergies fossiles et avoir potentiellement un mix énergétique plus large pour le parc auto de la collectivité
	<b>Objectifs opérationnels</b>	1 borne installée sur le territoire d'ici 2026 Véhicules de la flotte publique roulant au bioGNV (changement réalisé au fur à mesure du renouvellement des véhicules)
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Service DD <b>Partenaires</b> : Région, ADEME
	<b>Financement</b>	Etat, Région, ADEME Agglo : Investissement pour le renouvellement de sa flotte
	<b>Budget</b>	Etude de faisabilité : 15 k€ Borne BioGNV : 100 k€
	<b>Calendrier</b>	Dès 2022
<b>SOUS-ACTION 8-8</b> Faire connaître l'équipement en adaptateurs de carburant E85	<b>Descriptif</b>	Mettre en place des actions de communication pour faire connaître l'aide de la Région pour l'installation d'un adaptateur de carburant E85 afin d'assurer le droit à la mobilité pour les ménages aux revenus modestes, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de substituer des ressources renouvelables aux ressources fossiles. PROJETS ELIGIBLES : Installation d'un boîtier homologué répondant à l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif aux conditions d'homologation et d'installation des dispositifs de conversion des véhicules à motorisation essence en motorisation à carburant modulable essence -superéthanol E85 par une entreprise habilitée et localisée en Grand Est
	<b>Public-cible</b>	Particuliers
	<b>Bénéfices attendus</b>	Réduction des GES
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Nb de particuliers ayant installé un adaptateur de carburant E85
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Service DD <b>Partenaires</b> : Région Grand Est (Climaxion)
	<b>Financement</b>	Climaxion
	<b>Budget</b>	3000 €
<b>Calendrier</b>	2020	
Etat		

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**Indicateurs de réalisation :




- Nombre de projets de méthanisation soutenus
- Nombre de porteurs de projets ENR identifiés et accompagnés

Indicateurs de résultat :

- Quantité de biogaz produite
- Nombre de puits canadiens installés
- Nombre de projets citoyens montés et investissements citoyens (€)
- Puissance installée en panneaux photovoltaïques

Indicateurs d'impact :

- Production d'ENR (Sources : Enedis, GRDF, ATMO Grand Est)
- Part des ENR dans la consommation d'énergie du territoire (Source : ATMO Grand Est)

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
	/	/
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Non</i>	
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet neutre</i>	
	<p><b>Préconisations environnementales pour la mise en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticiper l'étude d'un Plan de prévention du risque technologique associé à la production d'hydrogène</li> <li>• Prendre en compte la carte des vents et des nuisances olfactives existantes pour l'épandage.</li> </ul>	



## FICHE ACTION N°9 : DEVELOPPER L'ENERGIE SOLAIRE SUR LE TERRITOIRE

**Axe stratégique : Nouvelles énergies**

**Niveau d'implication : Politiques publiques**

### Développer l'énergie solaire sur le territoire

**Enjeux et contexte**

La Ville et l'agglomération accompagnent et soutiennent d'ores et déjà les énergies renouvelables (EnR), leurs productions, les développements des réseaux, dans une perspective de développement durable mais également de transition énergétique.

Bien que 50% des besoins électriques du territoire soient actuellement couverts par la production d'un parc éolien important, d'autres sources EnR sont encore à mobiliser pour réduire l'impact carbone des activités du territoire et inciter les habitants à engager une véritable transition énergétique.

Au regard du coût de l'énergie, des évolutions techniques, du taux d'ensoleillement sur le territoire, les investissements opérés sur le photovoltaïque sont viables et méritent d'être développés.

Ces engagements permettent de répondre à des objectifs d'adaptation au changement climatique et aux enjeux de vulnérabilité énergétique.

Il est également important de sensibiliser et informer les instructeurs des permis de construire à la possibilité d'intégrer des panneaux photovoltaïques sur les surfaces éligibles des projets soumis à leur étude.

<b>SOUS-ACTION 9-1</b> Identifier les surfaces possibles pour le développement du photovoltaïque et du thermique	<b>Descriptif</b>	<p>Il s'agit d'identifier par une étude les surfaces possibles pour le développement du photovoltaïque et du thermique (toitures industrielles, agricoles et commerciales et publiques, parkings pour des ombrières, friches, fermes solaires, Berges de Marne...)</p> <p>Un premier état des lieux a été réalisé en 2009 par le Cabinet AXENNE sur le périmètre du Pays d'Epernay, Pays Rémois et PNR de la Montagne de Reims. Ce préalable demande à être réactualisé en considérant les évolutions techniques et territoriales actuelles. Ce travail permettra de déployer sur l'Agglo des projets concrets d'installations de panneaux photovoltaïques sur les toits et surfaces éligibles.</p>
	<b>Public-cible</b>	Agglo – Communes – Usagers (non accompagnés)
	<b>Bénéfices attendus</b>	Réduction des consommations d'énergies non-renouvelables
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Inscription à moyen terme dans un AAP du Conseil Régional avec Cabinet avec un accompagnement opérationnel par un chargé de mission « Développement des ENR » qui sera dédié à ces thématiques et permettra un accompagnement des porteurs de projets.
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Stéphane Guise + chargé mission ENR <b>Partenaires</b> : service DD / service urbanisme
	<b>Financement</b>	Agglo
	<b>Budget</b>	Budget englobé dans la fiche action 8
	<b>Calendrier</b>	Décembre 2019 à décembre 2021
<b>SOUS-ACTION 9-2</b> Sensibiliser et former les mairies (instructeurs des permis de construire) sur les contraintes urbanistiques et patrimoniales	<b>Descriptif</b>	<p>Sensibiliser et former les mairies (instructeurs des permis de construire) sur les contraintes urbanistiques et patrimoniales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une fiche synthétique sur les accompagnements financiers et techniques existants ;</li> <li>- Diffuser les fiches techniques réalisées par l'UDAP ou le PNR concernant les principes d'intégration des panneaux solaires sur le bâti neuf et ancien ;</li> <li>- organiser des réunions de sensibilisation dans les communes sur l'intégration des panneaux solaires en secteur patrimonial.</li> </ul>
	<b>Public-cible</b>	Elus en charge du patrimoine, techniciens instructeurs, secrétaires de Mairies
	<b>Bénéfices attendus</b>	Réduction des consommations d'énergies non-renouvelables
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets pour la mise en œuvre de photovoltaïque et éviter les écueils dûs à une méconnaissance des contraintes techniques.
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Service Urbanisme + chargé mission ENR. <b>Partenaires</b> : ABF, PNR, ADEME, CLIMAXION, commission UNESCO
	<b>Financement</b>	Agglo, Climaxion
	<b>Budget</b>	2 000 € (réimpression des fiches + organisation)
	<b>Calendrier</b>	A partir de 2020
<b>Etat</b>		

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**Indicateurs de réalisation :




- Nombre de sessions de sensibilisation / formation aux maires réalisées
- Nombre de projets de solaire PV ou solaire thermique accompagnés

Indicateurs de résultat :

- Puissance installée en panneaux photovoltaïque (Source : Enedis / RTE)
- Puissance installée en panneaux solaire thermiques

Indicateurs d'impact :

- Part des ENR dans la consommation d'énergie du territoire (Source : ATMO Grand Est)

Engagement financier	Moyens humains
	
<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
/	/
<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
<i>Oui / Non</i>	
<b>Qualité de l'air</b>	
<i>Effet neutre</i>	
<p style="text-align: center;"><b>Préconisations environnementales pour la mise en œuvre :</b></p> <p>Pour les fermes solaires, il s'agit de favoriser des sites où le potentiel agricole ou le patrimoine naturel est faible ou inexistant. Dans le cas contraire, et si l'impact du projet est néanmoins jugé acceptable, certaines préconisations permettent d'alléger encore les impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de tranchées peu profondes et peu larges, ne modifiant que partiellement (et réversiblement) la structure des sols</li> <li>• Installation de bâtiments techniques légers, sans fondations et de surface réduite</li> <li>• Couverture du sol sommaire et partielle (30% pour les système fixes, moins de 5% pour les systèmes mobiles) afin de favoriser l'infiltration et l'écoulement naturel des eaux</li> <li>• Mise en place de dispositifs de passage des clôtures adaptés à la taille et aux mœurs des espèces concernées et, dans certains cas, de corridors écologiques.</li> </ul> <p>L'impact sur la flore et la petite faune terrestre n'est pas nécessairement négatif : la création de zones ombragées sous les rangées de modules peut avoir un effet bénéfique pour certaines espèces et en gêner d'autres, et la biodiversité peut s'en trouver favorisée, notamment dans les régions arides, en contribuant à la rétention d'eau dans les parties superficielles du sol lorsque ce dernier est à l'ombre.</p> <p>On peut profiter de la création d'un parc solaire PV au sol pour améliorer la gestion de la biodiversité ou encore pour développer l'agropastoralisme. Voir le projet de Belvesol et la création d'une charte biodiversité et d'une convention de pâturage (<a href="https://tecsol.blogs.com/mon_weblog/2014/10/parc-solaire-de-belvesol-des-%C3%A9lectrons-plus-verts-que-verts.html">https://tecsol.blogs.com/mon_weblog/2014/10/parc-solaire-de-belvesol-des-%C3%A9lectrons-plus-verts-que-verts.html</a>)</p> <p>Des réflexions peuvent également être menées sur l'empreinte carbone des fabricants, et la valorisation des déchets issus de cette filière.</p>	



## FICHE ACTION N°10 : SOUTENIR LA MAISON DE L'HABITAT DANS SES ACTIONS

**Axe stratégique : Logements**

**Niveau d'implication : Politiques publiques**

### Appuyer la Maison de l'Habitat dans ses actions

#### Enjeux et contexte

Aujourd'hui, en France, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sont au cœur des préoccupations.

Le secteur résidentiel (avec le chauffage et l'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les appareils électroménagers) est le principal consommateur et contribue grandement aux émissions de gaz à effet de serre. Ce phénomène est accru par le caractère vieillissant du parc de logements (56% du parc date d'avant la première réglementation thermique). De ce fait, le secteur résidentiel représente un potentiel important d'économie d'énergie.

L'approche géographique de la performance énergétique des logements confirme un fort potentiel d'économies d'énergie par la rénovation de l'habitat.

En effet, la très grande majorité des communes possède un parc dont plus de 80% des logements possèdent une étiquette DPE E ou moins. Le phénomène est d'autant plus marqué sur le sud et l'ouest du territoire.

Ce constat est corrélé avec la période de construction dûe par l'absence de modernisation des systèmes de chauffages individuels. Ainsi, la rénovation énergétique revêt un enjeu majeur.

Le PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne porte depuis septembre 2018, la Maison de l'Habitat, véritable service public d'accompagnement à la rénovation énergétique.

Au sein de la Maison de l'Habitat existe un Espace INFO-Energie, qui propose aux particuliers des conseils neutres, gratuits et indépendants sur les questions relatives à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables :





- Construire ou rénover efficacement son habitation : chauffage, isolation, éclairage, appareils électriques...
- Avoir recourt aux énergies renouvelables : solaire, bois, géothermie...
- Connaître les aides financières existantes : éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt, chèque énergie, aides locales ou sur critère de ressources...
- Obtenir des informations sur les thématiques énergie-climat : changement climatique, comportement éco-responsable, transport, développement durable...

	<p>Le second axe de travail du conseiller EIE consiste à informer et sensibiliser le public par des programmes d'animations, en organisant et en participant à des manifestations afin de susciter l'intérêt des individus face aux enjeux de l'énergie. Le partage des connaissances s'effectue principalement par les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stands avec conseils et animations sur les foires, salons et marchés locaux</li> <li>- Ateliers pratiques et ludiques sur les matériaux isolants et éco-gestes</li> <li>- Réalisation d'actions de sensibilisation auprès du jeune public,</li> <li>- Mise en place d'un fond documentaire (guides et brochures, livres et magazines)</li> </ul> <p>La Maison de l'Habitat abrite également une plateforme de rénovation énergétique qui a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les structures et les acteurs publics et privés pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements du territoire en cohérence avec les objectifs nationaux</li> <li>- Stimuler la demande en travaux de rénovation des particuliers et faciliter leur passage à l'acte</li> <li>- Contribuer à la structuration de l'offre des professionnels du bâtiment et à leur qualification dans le cadre du déploiement du signe RGE (reconnu garant de l'environnement) ;</li> <li>- Engager le secteur bancaire et mobiliser les financements publics et les mécanismes de marché (CEE, etc.) pour proposer une offre de financement adéquate.</li> </ul> <p><b>Dans ce contexte, des actions d'animations multi-partenariales peuvent être mises en place.</b></p>
--	---

<b>SOUS-ACTION 10-1</b> <b>Faire connaître les actions de la Maison de l'Habitat par la communication</b>	<b>Descriptif</b>	<p><b>Encore en phase d'appropriation par les citoyens, les élus et les acteurs locaux, la Maison de l'Habitat doit poursuivre son implantation sur le territoire via des actions de communication diverses. Cette communication se traduit notamment par le soutien de l'Agglomération et des communes qui la composent. Les communes doivent à minima relayer la communication de la Maison de l'Habitat mais des actions de communication spécifique pourront être mises en place en fonction de la demande des collectivités du territoire.</b></p>
	<b>Public-cible</b>	<p>Habitants du Pays d'Epervay de Champagne et donc de l'Agglomération d'Epervay Elus du territoire</p>
	<b>Bénéfices attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître les services de la Maison de l'Habitat</li> <li>- Accompagner les particuliers dans le processus de rénovation énergétique</li> <li>- Massifier la rénovation énergétique</li> </ul>
	<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>En lien étroit avec les services communication des collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relayer la communication de la Maison de l'Habitat sur différents supports</li> <li>- Promouvoir les services de la Maison de l'Habitat</li> <li>- Proposer de nouvelles formes de communication</li> <li>- Mettre en œuvre des animations autour de la rénovation énergétique et des éco-gestes</li> <li>- Proposer des kits de communication Maison de l'Habitat à destination des élus et collectivités du territoire</li> <li>- Organiser des retours d'expériences et des suggestions d'idées pour faire des économies d'énergies (visites sur site, Défi Familles à Energies Positives...)</li> </ul>

	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne + PETR du Pays de Brie et Champagne <b>Partenaires</b> : Agglo d'Épernay, Ville d'Épernay, CCAS, Club de Prévention, Plurial, ...
	<b>Financement</b>	PETR du Pays de Brie et Champagne, PETR du Pays de Brie et Champagne, ADEME, Région, Agglomération d'Épernay, communes et collectivités du territoire
	<b>Budget</b>	8 000 € /an
	<b>Calendrier</b>	1 <sup>ère</sup> action dès le 1 <sup>er</sup> semestre 2020
<b>SOUS-ACTION 10-2</b> <b>Faire perdurer le conseil fourni par la Maison de l'Habitat</b>	<b>Descriptif</b>	<p>Le fonctionnement en guichet unique de la Maison de l'Habitat apporte au particulier toutes les informations de base lors du premier contact : aides financières, réorientation vers le service compétent selon son besoin (instructeur des aides de l'ANAH, service urbanisme des communautés de communes, artisans locaux, etc.) Son accompagnement à l'ingénierie financière, avec un service de calcul des aides financières, selon la typologie du particulier et un accompagnement au montage de dossier permet au particulier de modéliser son plan de financement.</p> <p>La mobilisation de partenaires permettant d'apporter des informations à jour et sur-mesure au particulier : service urbanisme des communautés de communes, Architecte des Bâtiments de France, COMAL SOLIHA, etc.</p> <p>L'objectif est de faire perdurer les services aux particuliers que propose la Maison de l'Habitat.</p>
	<b>Public-cible</b>	Habitants du Pays d'Épernay de Champagne et donc de l'Agglomération d'Épernay Elus du territoire
	<b>Bénéfices attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire perdurer les services de la Maison de l'Habitat</li> <li>- Accompagner le particulier dans la recherche d'aides pour la rénovation énergétique</li> <li>- Informer le particulier sur les matériaux, les types de construction, de systèmes de chauffage adaptés à son habitation</li> <li>- Accompagner les particuliers dans leurs processus de rénovation énergétique</li> <li>- Massifier la rénovation énergétique</li> <li>- Réduire les consommations énergétiques</li> </ul>
	<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner le particulier dans sa rénovation énergétique</li> <li>- Accompagner les propriétaires des logements à réaliser une rénovation performante en passant par un groupement de commandes sur un quartier résidentiel (Vignes Blanches ou Bernon Village)</li> <li>- Accompagner les copropriétés dans les réflexions de rénovation énergétique</li> <li>- Promouvoir la Maison de l'Habitat auprès des offices notariaux et des agences immobilières</li> <li>- Rechercher des sources de financement permettant le maintien de la structure</li> <li>...</li> </ul>
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : PETR du Pays d'Épernay Terres de Champagne + PETR du Pays de Brie et Champagne <b>Partenaires</b> : Agglo d'Épernay, Ville d'Épernay, communes du territoire, élus, CCAS, Club de Prévention, Plurial, ...
	<b>Financement</b>	PETR du Pays de Brie et Champagne, PETR du Pays de Brie et Champagne, ADEME, Région, Agglomération d'Épernay, communes et collectivités du territoire
	<b>Budget</b>	170 000 € /an en fonctionnement et investissement
	<b>Calendrier</b>	1 <sup>ère</sup> action dès le 1 <sup>er</sup> semestre 2020



<b>Etat</b>		
<p><b>Indicateurs de suivi et d'évaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs de réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'animations</li> <li>- Nombre de partenaires sollicités</li> </ul> <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants</li> <li>- Nombre d'habitations rénovées</li> <li>- Volume de travaux en €</li> </ul> <p><u>Indicateurs d'impact :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- KWH économisés (consommation d'électricité : Enedis ; consommation de gaz : GrDF)</li> <li>- Etiquette énergétique moyenne sur le territoire</li> <li>- Consommation d'énergie du secteur résidentiel corrigée des variations climatiques (Source : ATMO Grand Est) – moyenne par habitant ou par maison à faire</li> <li>- Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel (Source : ATMO Grand Est)</li> </ul>		
	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Non</i>	/
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet bénéfique (Réduction du chauffage au fioul)</i>	



## FICHE ACTION N°11 : ACCOMPAGNER LA RENOVATION DES LOGEMENTS DU TERRITOIRE

**Axe stratégique : Logements**

**Niveau d'implication : Politiques publiques**

### **Accompagner la rénovation des logements du territoire**

**Enjeux et contexte**

Le PLH a mis en évidence qu'une part importante du parc privé de l'agglomération est touchée par la précarité énergétique et par un faible niveau de confort dû à l'ancienneté des logements, peu adaptés aux besoins actuels des ménages. Cela se traduit par un important taux de vacance, notamment dans la commune d'Epernay. L'enjeu est donc d'accompagner la rénovation des logements énergivores et inadaptés à la demande, pour permettre la remise sur le marché de logements vacants, ainsi qu'une économie d'énergie sur tout le territoire de l'agglomération. Cette orientation est en cohérence avec le PLH de l'agglomération et son action n°7 consacrée à l'accompagnement des propriétaires dans les travaux de rénovation de leur logement.

Une partie du territoire communal d'Epernay est classée Site Patrimonial Remarquable (SPR), le document de règlement prévoit donc des prescriptions environnementales pour la rénovation de l'habitat ancien et pour l'amélioration de sa performance énergétique.

Enfin, l'axe 1 de la convention Action cœur de ville prévoit l'accompagnement des propriétaires bailleurs pour la rénovation des logements du centre-ville afin de reconquérir le parc de logements existants.





L'accompagnement de la rénovation du bâti pourra se concevoir par :

- Le déploiement de l'OPAH-RU "cœur de ville" (démarrage mars 2020, durée 5 ans).
- L'intégration de la réflexion sur les EnR, en particulier en secteur patrimonial en lien avec l'ABF, et le service en charge du suivi du SPR.
- La réflexion sur l'implication des collectivités dans le montant des aides, par exemple en prévoyant un budget ville dans l'OPAH-RU pour les propriétaires dont les revenus dépassent les conditions de ressources des aides de l'ANAH.
- Le déploiement d'un dispositif de type OPAH sur le reste du territoire de l'Agglomération.
- En complément des aides de l'ANAH et en lien avec la convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), le dispositif « Denormandie » pourra permettre aux propriétaires bailleurs de bénéficier de réductions d'impôts s'ils achètent un bien à rénover à condition d'améliorer la performance énergétique du logement d'au moins 20% en collectif et 30% en individuel, et de le louer sur une longue durée (6, 9, 12 ans). Cela contribuera à l'objectif de faciliter la reconquête du bâti délaissé ou vacant.

		<p>- Le groupe Action Logement pourra également intervenir en finançant des travaux de rénovation engagés par les propriétaires pour proposer des logements locatifs à des salariés. Ces travaux doivent permettre de respecter les normes de performance énergétique.</p> <p>Arrêté interministériel sur le FRGE pour les copropriétés (éco-prêt)</p>
<b>SOUS-ACTION 11-1</b> Déploiement de l'OPAH-RU "cœur de ville"	<b>Descriptif</b>	Une OPAH-RU est une opération programmée d'amélioration de l'habitat qui inclut plus particulièrement la thématique du renouvellement urbain.
	<b>Public-cible</b>	Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs de logements du cœur de ville d'Epernay (périmètre Action Cœur de ville). Par extension, les locataires des propriétaires ayant réalisé des travaux (par des loyers moyens conventionnés et par la réduction des charges locatives grâce à la réduction des consommations d'énergie due aux travaux réalisés.
	<b>Bénéfices attendus</b>	Réduction des logements énergétiquement précaires, des logements insalubres ou vacants.
	<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre la précarité énergétique et contre l'habitat indigne</li> <li>- Agir sur la vacance des logements</li> <li>- Rendre l'habitat du centre-ville attractif</li> <li>- Intégrer dans l'évaluation de l'OPAH-RU des objectifs et indicateurs sur la rénovation énergétique</li> </ul>
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : ville <b>Partenaires</b> : Anah, maison de l'habitat ...
	<b>Financement</b>	Anah, autres partenaires potentiellement mobilisables
	<b>Budget</b>	
	<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude pré-opérationnelle lancée en juin 2019.</li> <li>- Conventionnement en mars 2020, pour une durée de 5 ans.</li> </ul>
<b>SOUS-ACTION 11-2</b> Déploiement d'un dispositif de type OPAH sur le reste de l'agglomération	<b>Descriptif</b>	<p>Le PLH a fait les constats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un parc ancien situé dans les bourgs, difficile à adapter et à améliorer sur le plan énergétique et qui ne correspond plus à la demande</li> <li>- des îlots dégradés dans les centres-bourgs, ayant besoin d'une restructuration lourde</li> <li>- un taux de logements vacants élevé qui a progressé entre 2009 et 2014</li> <li>- 23% des propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah sur le territoire de l'agglomération</li> <li>- un enjeu de maintien dans le logement des seniors avec des besoins d'adaptation du logement</li> </ul> <p>Afin de mettre en place un dispositif opérationnel sur le parc privé existant, l'Agglomération va mener une étude qui définira l'outil le mieux adapté au territoire (OPAH, OPAH-RU, ou Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)), les thématiques à traiter, les priorités (économies d'énergie, adaptation, lutte contre l'habitat indigne, propriétaires occupants, propriétaires bailleurs...) et les périmètres d'intervention. Des périmètres d'intervention renforcée seront en effet peut-être à prévoir sur les centres-bourgs dégradés des pôles secondaires de l'Agglomération (Avize, Blancs-Coteaux) et potentiellement sur des quartiers d'Epernay qui ne bénéficient pas d'Action Cœur de Ville.</p>
	<b>Public-cible</b>	Propriétaires bailleurs et occupants
	<b>Bénéfices attendus</b>	Réduction des logements énergétiquement précaires, inadaptés, insalubres, délaissés ou vacants

	<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre la précarité énergétique et contre l'habitat indigne</li> <li>- Réduction de la vacance dans le parc privé</li> <li>- Requalification et attractivité des centres-bourgs dégradés</li> </ul>
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Communauté d'Agglomération <b>Partenaires</b> : Anah, Région, communes, Maison de l'habitat
	<b>Financement</b>	Agglomération + ANAH
	<b>Budget</b>	Exemple de montant d'aide : 3000€/dossier
	<b>Calendrier</b>	Etude pré-opérationnelle à lancer en septembre 2019
<b>SOUS-ACTION 11-3</b> Elargir les aides aux propriétaires dépassant les seuils de l' ANAH	<b>Descriptif</b>	Etudier la possibilité de proposer des aides financières pour l'isolation ou le renouvellement de chauffage pour les propriétaires dépassant les seuils de revenus
	<b>Public-cible</b>	Propriétaires hors seuils de l'ANAH
	<b>Bénéfices attendus</b>	Elargir l'action de réduction de la précarité énergétique
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Etudier la faisabilité financière d'une telle action Inclure l'aide aux OPAH en cours
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Communauté d'agglomération d'Epernay <b>Partenaires</b>
	<b>Financement</b>	Communauté d'agglomération (financement avec les économies d'énergie réalisées par ailleurs ou via les retombées économiques des ENR)
	<b>Budget</b>	Exemple de montant d'aide : 3000€/dossier
	<b>Calendrier</b>	2021
<b>SOUS-ACTION 11-4</b> Accompagner les copropriétés	<b>Descriptif</b>	Sensibiliser les syndicats de copropriétés et proposer un médiateur autour de la rénovation énergétique Renvoyer vers la maison de l'habitat pour l'accompagnement dans les démarches de travaux
	<b>Public-cible</b>	Copropriétés
	<b>Bénéfices attendus</b>	Augmenter la rénovation des immeubles collectifs
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Contact des syndicats de copropriétés
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Communauté d'agglomération d'Epernay <b>Partenaires</b> : Maison de l'habitat
	<b>Financement</b>	Collectivité
	<b>Budget</b>	2000 euros / an Animation : poste de médiateur énergétique pour les copropriétés : 0,3 ETP = 8000€ / an
	<b>Calendrier</b>	Dès 2022

<b>SOUS-ACTION 11-5</b> Accompagnement des propriétaires bailleurs	<b>Descriptif</b>	Sensibiliser fortement les propriétaires bailleurs à la nécessité de louer des logements efficaces énergétiquement Etudier un système de permis de louer ou de taxe locale pour éviter la location de passoires thermiques Faire connaître les dispositifs d'aide à la rénovation aux propriétaires et les renvoyer vers la Maison de l'Habitat Sensibiliser les intermédiaires de location (agences) à la problématique de la rénovation
	<b>Public-cible</b>	Propriétaires bailleurs Locataires
	<b>Bénéfices attendus</b>	Baisse des consommations d'énergie des logements loués
	<b>Objectifs opérationnels</b>	1 campagne de sensibilisation à destination des propriétaires bailleurs par an 1 étude d'un système de permis de louer / malus en cas de location d'un logement passoire thermique (critères à définir)
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Communauté d'agglomération d'Epernay <b>Partenaires</b> : Maison de l'habitat
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par la Communauté d'agglomération
	<b>Budget</b>	Campagnes de sensibilisation : 3000 €/an
	<b>Calendrier</b>	Dès 2021
<b>SOUS-ACTION 11-6</b> Lutter contre la précarité énergétique	<b>Descriptif</b>	Les OPAH menées sur le territoire vont permettre de réaliser un diagnostic du territoire et de proposer des aides financières à la rénovation. Cette action consiste à suivre l'état de précarité énergétique sur le territoire et de préciser les éléments des études pré-opérationnelles des OPAH. Notamment : Caractériser précisément les foyers en situation de précarité énergétique et de précarité (budget, froid...) – Passer par des intermédiaires au contact des habitants pour aider à approfondir le diagnostic (exemple : La Poste : les facteurs peuvent réaliser une enquête) Agir spécifiquement auprès de ces foyers sur des actions de sobriété énergétique (action très peu coûteuse permettant de réduire la facture énergétique ou de réduire la sensation de froid...) Suivre sur quelques foyers l'efficacité des actions
	<b>Public-cible</b>	Foyers en situation de précarité énergétique
	<b>Bénéfices attendus</b>	Réduction de la précarité énergétique sur le territoire Réduction des consommations d'énergie des logements
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Diminuer la consommation énergétique des ménages les plus précaires, tout en leur apportant un meilleur confort de vie
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Communauté d'agglomération d'Epernay <b>Partenaires</b> : Enedis (Outil PrécarITER), La Poste, cabinet spécialisé sur les questions de précarité énergétique (volet social complémentaire au volet économique), Associations (de sensibilisation des habitants ou autre intermédiaire proche des habitants : Familles Rurales...)
	<b>Financement</b>	Communauté d'agglomération
	<b>Budget</b>	Partenariat avec la Poste / enquête terrain : 10 000€ Accompagnement et suivi de foyers : 3000€
	<b>Calendrier</b>	Dès la finalisation des études pré-opérationnelles des OPAH

<b>SOUS-ACTION 11-7 : Inciter à l'équipement de foyers fermés pour les cheminées</b>	<b>Descriptif</b>	Inciter à l'équipement de foyers fermés pour les cheminées, communiquer sur les inserts et les poêles à bois plus performants.
	<b>Public-cible</b>	Utilisateurs de systèmes de chauffage au bois
	<b>Bénéfices attendus</b>	Amélioration de la qualité de l'air
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Meilleure utilisation de la biomasse
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Service DD <b>Partenaires</b> : Maison de l'habitat
	<b>Financement</b>	Collectivité
	<b>Budget</b>	3000 €
	<b>Calendrier</b>	2020-2021-2022
<b>Etat</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation :</b>		
<u>Indicateurs de réalisation :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des 2 OPAH</li> <li>- Nombre de copropriétés sensibilisées et accompagnées</li> <li>- Nombre de propriétaires bailleurs sensibilisés</li> <li>- Nombre de foyers en situation de précarité énergétique suivis</li> <li>- Nombre d'opérations de sensibilisation sur les systèmes de bois efficaces effectuées</li> </ul>		
<u>Indicateurs de résultat :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rénovations effectuées</li> <li>- Baisse de la précarité énergétique</li> </ul>		
<u>Indicateurs d'impact :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation d'énergie du secteur résidentiel (source : ATMO Grand Est)</li> <li>- Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel (source : ATMO Grand Est)</li> <li>- Emissions de polluants atmosphériques du secteur résidentiel (source : ATMO Grand Est)</li> </ul>		
	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Non</i>	/
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet bénéfique</i>	

### **Préconisations environnementales pour la mise en œuvre :**

Les travaux peuvent avoir de nombreuses conséquences néfastes sur l'environnement, pour les éviter ou les réduire il s'agira ici de :

- Faire appel à des associations ou des écologues pour inventorier les zones à risques vis-à-vis de la faune (chauves-souris et hirondelles notamment),
- Inventorier les éléments architecturaux caractéristiques du territoire pour éviter de les détruire (matériaux locaux, clos-masures etc.),
- Employer des équipements de prévention des nuisances sonores et olfactives et de pollution de l'air,
- Anticiper la hausse ponctuelle de production de déchets pour mieux les valoriser.

En termes de rénovation, d'après l'ADEME, les ménages favorisent largement l'isolation en oubliant la ventilation. La ventilation n'est pourtant pas à sous-estimer comme levier pour améliorer le confort et la santé des habitants. Quand elle ne suit pas les efforts d'isolation, les impacts sur la santé peuvent être importants (polluants, humidité etc.).



## FICHE ACTION N°12 : ENCOURAGER LES BAILLEURS SOCIAUX A ETRE EXEMPLAIRES

**Axe stratégique : Logements**

**Niveau d'implication : Exemplarité**

### **Encourager les bailleurs sociaux à être exemplaires**

**Enjeux et contexte**

L'action des bailleurs sociaux sur le territoire de l'Agglomération porte principalement sur la création de logements neufs et sur l'entretien-réhabilitation de leur parc de logements.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a mis en avant la nécessité d'intervenir sur le parc privé existant, dans l'optique de remettre sur le marché des logements vacants ou délaissés, et de réhabiliter le parc de logements énergivores ou inadaptés aux attentes des ménages actuels.

Les bailleurs sociaux peuvent contribuer à cette intervention sur le parc privé existant, par le biais d'opérations d'acquisition-amélioration ou de baux à réhabilitation qui permettront de créer du logement social dans l'existant.

Concernant leur patrimoine, les bailleurs se dotent d'un Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) qui définit la stratégie d'adaptation de leur offre de logements à la demande, en tenant compte des orientations fixées par le PLH. Le PSP définit les choix d'investissement et de gestion à moyen et long termes, et présente les perspectives de développement du patrimoine. Les travaux de réhabilitation de leur parc sont donc programmés dans ce PSP. Ils portent généralement sur l'adaptation des logements aux personnes âgées ou handicapées, ou sur l'amélioration de la performance énergétique.



<b>SOUS-ACTION 12-1</b> Encourager les opérations d' acquisition-amélioration ou bail à réhabilitation (garanties d'emprunt)	<b>Descriptif</b>	<p>Le PLH fixe comme objectif d'accroître légèrement l'offre de logements sociaux (à hauteur de 42 logements sociaux par an sur les 6 ans). Afin de répondre à cet objectif et au besoin d'agir sur la réhabilitation du parc privé, la production de logements sociaux sur le territoire devra se faire à 70% en construction neuve et à 30% en acquisition-amélioration ou bail à réhabilitation (soit 13 logements par an), en priorité sur le centre-ville d'Epernay et sur les centres-bourgs des communes.</p> <p>Afin d'accompagner les opérateurs dans ces projets pouvant présenter d'importants surcoûts, la Communauté d'Agglomération va mettre en place une aide de 6 000 €/logement aux bailleurs sociaux (+ 3 000 €/logement pour les communes).</p>
	<b>Public-cible</b>	Ménages éligibles au logement social
	<b>Bénéfices attendus</b>	Remise sur le marché de logements vacants ou délaissés Favoriser la mixité sociale
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Création de logements sociaux dans le centre-ville d'Epernay et les centres bourgs
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Communauté d'Agglomération <b>Partenaires</b> : Bailleurs sociaux, communes, Etat
	<b>Financement</b>	Communauté d'Agglomération
	<b>Budget</b>	540 000 € sur les 6 ans du PLH
	<b>Calendrier</b>	Dès 2020
<b>SOUS-ACTION 12-2</b> Suivre et évaluer les efforts des bailleurs sociaux dans la réhabilitation et les gains de performance énergétique de leur parc	<b>Descriptif</b>	<p>Dans le cadre de l'observatoire prévu dans le PLH, il s'agit de suivre l'établissement des PSP des bailleurs, puis leur mise en œuvre concrète et les résultats obtenus sur le parc en matière de gain de classe énergétique.</p> <p>Mesurer l'efficacité des travaux d'isolation réalisés</p> <p>Communiquer sur les économies d'énergie réalisées</p>
	<b>Public-cible</b>	Ménages éligibles au logement social
	<b>Bénéfices attendus</b>	Réduction des consommations d'énergie et des charges locatives
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Réhabilitation du parc de logements sociaux
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Communauté d'Agglomération <b>Partenaires</b> : Bailleurs sociaux, communes, Etat
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par l'agglomération (exemple : financement d'un poste CEP mis à disposition, entre autres, des bailleurs sociaux)
	<b>Budget</b>	Suivi des consommations énergétiques : 0,1 ETP
	<b>Calendrier</b>	Dès 2020

SOUS-ACTION 12-3 :  
S'engager dans un plan de rénovation et de sobriété des bâtiments sociaux

<b>Descriptif</b>	Effectuer un diagnostic des bâtiments sociaux pour mesurer leur performance énergétique et estimer les besoins de rénovation ou de sobriété énergétique Inscrire des objectifs de rénovation du parc social en termes de nombre de bâtiments et un niveau de performance énergétique minimum (étiquette énergétique) Engager les usagers des bâtiments sociaux dans la sobriété énergétique via des séances de formation, de sensibilisation Suivre les économies d'énergie réalisées
<b>Public-cible</b>	Usagers des bâtiments sociaux
<b>Bénéfices attendus</b>	Réduire la précarité énergétique Diminuer la consommation d'énergie des bâtiments publics
<b>Objectifs opérationnels</b>	Elaboration d'un plan de rénovation avec des objectifs de rénovation et de sobriété Réalisation des rénovations Réalisation des formations des usagers à la sobriété énergétique
<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Bailleurs sociaux (Plurial) <b>Partenaires</b>
<b>Financement</b>	Bailleurs sociaux
<b>Budget</b>	Rénovation : entre 200 et 400€/m <sup>2</sup> Formation sobriété énergétique usagers : 2000€/formation
<b>Calendrier</b>	Dès 2020 et tout au long du plan climat (2020-2025)

Etat

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Indicateurs de réalisation :





- Elaboration d'un plan de rénovation de bâtiments sociaux
- Nombre de formations des usagers à la sobriété énergétique

Indicateurs de résultat :

- Nombre de logements rénovés
- Nombre d'usagers engagés dans des actes de sobriété énergétique

Indicateurs d'impact :

- Consommation d'énergie dans les bâtiments sociaux (données des bailleurs sociaux)
- Consommation d'énergie du secteur résidentiel (source : ATMO Grand Est)

<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
	
<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
	
<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
<i>Oui / Non</i>	/
<b>Qualité de l'air</b>	
<i>Effet positif (si baisse de chauffage au fioul)</i>	

### **Préconisations environnementales pour la mise en œuvre :**

Les travaux peuvent avoir de nombreuses conséquences néfastes sur l'environnement, pour les éviter ou les réduire il s'agira ici de :

- Faire appel à des associations ou des écologues pour inventorier les zones à risques vis-à-vis de la faune (chauves-souris et hirondelles notamment),
- Inventorier les éléments architecturaux caractéristiques du territoire pour éviter de les détruire (matériaux locaux, clos-masures etc.),
- Employer des équipements de prévention des nuisances sonores et olfactives et de pollution de l'air,
- Anticiper la hausse ponctuelle de production de déchets pour mieux les valoriser.

En termes de rénovation, d'après l'ADEME, les ménages favorisent largement l'isolation en oubliant la ventilation. La ventilation n'est pourtant pas à sous-estimer comme levier pour améliorer le confort et la santé des habitants. Quand elle ne suit pas les efforts d'isolation, les impacts sur la santé peuvent être importants (polluants, humidité etc.).



## FICHE ACTION N°13 : ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES A LA MISE EN ŒUVRE DE NOUVEAUX MATERIAUX ET DE NOUVEAUX PROCESS

<b>Axe stratégique : Logements</b>																	
<b>Niveau d'implication : Politiques Publiques</b>																	
<b>Accompagner les particuliers et les entreprises à la mise en œuvre de nouveaux matériaux et de nouveaux process</b>																	
<b>Enjeux et contexte</b>	Il convient d'améliorer et simplifier, lors de travaux de réhabilitation ou/et de construction pour les propriétaires, les aspects réglementaires tant sur la partie déclaration de travaux que sur la conformité de mise en œuvre. Le recours aux nouveaux matériaux sera possible grâce à un accompagnement des entreprises du bâtiment à l'évolution de la nature et de la mise en œuvre des nouveaux matériaux, des systèmes et des process.																
<b>SOUS-ACTION 13-1</b> <b>Accompagner par la formation les entreprises et artisans du bâtiment (construction et rénovation)</b>	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Descriptif</b></td> <td>Proposer des formations adaptées aux métiers du BTP pour inclure les écomatériaux et faire évoluer les process de construction et de rénovation Mobiliser les fédérations sur le sujet pour qu'elles proposent ces formations Mettre en lien les acteurs et les sensibiliser sur la volonté de développer la filière des biomatériaux et les débouchés intéressants de cette filière</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Public-cible</b></td> <td>Entreprises et artisans du bâtiment (construction et rénovation)</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Bénéfices attendus</b></td> <td>Développement massif de l'utilisation des matériaux biosourcés</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Objectifs opérationnels</b></td> <td>Améliorer le bilan carbone des travaux de réhabilitation et de construction</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Acteurs</b></td> <td><b>Responsable :</b> Communauté d'Agglomération <b>Partenaires :</b> Chambre des métiers et de l'artisanat, Organisme de formation, entrepreneurs, CAPEB, Maison de l'habitat (lien avec les artisans)</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Financement</b></td> <td>Conventionnement Agglo – CMA à définir</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Budget</b></td> <td>Formation des artisans : 10 k€/an Animation : 0,2 ETP/an (Agglo ou financement de conseillers à la CMA)</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Calendrier</b></td> <td>2021 à 2025</td> </tr> </table>	<b>Descriptif</b>	Proposer des formations adaptées aux métiers du BTP pour inclure les écomatériaux et faire évoluer les process de construction et de rénovation Mobiliser les fédérations sur le sujet pour qu'elles proposent ces formations Mettre en lien les acteurs et les sensibiliser sur la volonté de développer la filière des biomatériaux et les débouchés intéressants de cette filière	<b>Public-cible</b>	Entreprises et artisans du bâtiment (construction et rénovation)	<b>Bénéfices attendus</b>	Développement massif de l'utilisation des matériaux biosourcés	<b>Objectifs opérationnels</b>	Améliorer le bilan carbone des travaux de réhabilitation et de construction	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable :</b> Communauté d'Agglomération <b>Partenaires :</b> Chambre des métiers et de l'artisanat, Organisme de formation, entrepreneurs, CAPEB, Maison de l'habitat (lien avec les artisans)	<b>Financement</b>	Conventionnement Agglo – CMA à définir	<b>Budget</b>	Formation des artisans : 10 k€/an Animation : 0,2 ETP/an (Agglo ou financement de conseillers à la CMA)	<b>Calendrier</b>	2021 à 2025
<b>Descriptif</b>	Proposer des formations adaptées aux métiers du BTP pour inclure les écomatériaux et faire évoluer les process de construction et de rénovation Mobiliser les fédérations sur le sujet pour qu'elles proposent ces formations Mettre en lien les acteurs et les sensibiliser sur la volonté de développer la filière des biomatériaux et les débouchés intéressants de cette filière																
<b>Public-cible</b>	Entreprises et artisans du bâtiment (construction et rénovation)																
<b>Bénéfices attendus</b>	Développement massif de l'utilisation des matériaux biosourcés																
<b>Objectifs opérationnels</b>	Améliorer le bilan carbone des travaux de réhabilitation et de construction																
<b>Acteurs</b>	<b>Responsable :</b> Communauté d'Agglomération <b>Partenaires :</b> Chambre des métiers et de l'artisanat, Organisme de formation, entrepreneurs, CAPEB, Maison de l'habitat (lien avec les artisans)																
<b>Financement</b>	Conventionnement Agglo – CMA à définir																
<b>Budget</b>	Formation des artisans : 10 k€/an Animation : 0,2 ETP/an (Agglo ou financement de conseillers à la CMA)																
<b>Calendrier</b>	2021 à 2025																

<b>SOUS-ACTION 13-2</b> Promouvoir les nouveaux matériaux biosourcés dans les circuits de distribution	<b>Descriptif</b>	Simplifier les déclarations d'urbanisme en les rendant plus accessible, en limitant les justificatifs, en fluidifiant la relation avec les services instructeurs... Simplifier l'utilisation des matériaux biosourcés en facilitant leurs certifications, en les faisant connaître au grand public par la grande distribution, en aidant financièrement leurs utilisations... Communiquer sur les biomatériaux auprès du grand public (salon de l'habitat etc.)
	<b>Public-cible</b>	Particuliers
	<b>Bénéfices attendus</b>	Inciter les particuliers à mieux entretenir et mieux investir dans leurs patrimoines
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Rendre le parc bâti des particuliers moins énergivore
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Services de l'Etat et Communauté d'Agglomération <b>Partenaires</b> : Maison de l'habitat
	<b>Financement</b>	Agglomération
	<b>Budget</b>	Communication – 2000€/an
	<b>Calendrier</b>	2021 à 2025
<b>SOUS-ACTION 13-3</b> Appuyer le développement de filières de biomatériaux, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la Région	<b>Descriptif</b>	Recenser les filières de biomatériaux dans le secteur (lin, chanvre, miscanthus, cellulose de bois) et leurs débouchés locaux Faire connaître les actions de la Région en faveur du développement de ces filières
	<b>Public-cible</b>	Agriculteurs, acteurs de la filière biomatériaux de la Région
	<b>Bénéfices attendus</b>	Développement de la filière et de l'usage des biomatériaux
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Systématiser l'emploi de biomatériaux pour réduire le bilan carbone des bâtiments
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Communauté d'Agglomération <b>Partenaires</b> : Chambre d'agriculture, Région
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par la Communauté d'Agglomération
	<b>Budget</b>	Etude filière biomatériaux : 30 à 40 k€ Animation de la filière : 1 ETP /an à mutualiser (exemple : département ou Région)
	<b>Calendrier</b>	2021 à 2025
<b>SOUS ACTION 13-4 :</b> Assurer des débouchés en premier lieu par la commande publique, et en travaillant avec les artisans du BTP et de la rénovation	<b>Descriptif</b>	Former les services techniques à l'usage des biomatériaux dans la construction et la rénovation Sensibiliser les services des marchés publics pour intégrer les biomatériaux dans les marchés Intégrer des critères dans tout projet de construction ou de rénovation d'un bâtiment public pour favoriser l'usage de biomatériaux, si possible locaux
	<b>Public-cible</b>	Collectivités, service achat
	<b>Bénéfices attendus</b>	Introduire les critères d'utilisation de biomatériaux dans les projets de construction et rénovation
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Réduire le bilan carbone des bâtiments

	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Communauté d'Agglomération <b>Partenaires</b> : communes (services des marchés et services techniques)
	<b>Financement</b>	Communauté d'agglomération
	<b>Budget</b>	Formations services techniques : 5000€/an Formations services marchés publics : 2000€/an
	<b>Calendrier</b>	<b>Dès 2022</b>

**Etat**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Indicateurs de réalisation :





- Action en cours de déploiement
- Nombre de formations des artisans proposées sur les biomatériaux
- Nombre d'opérations de communication réalisées sur les biomatériaux
- Intégration des critères dans les marchés publics pour favoriser les biomatériaux écologiques.

Indicateurs de résultat :

- Développement des matériaux biosourcés et parcs bâtis moins énergivores
- Nombre de constructions en biomatériaux locaux
- Nombre de rénovations utilisant des biomatériaux locaux
- Chiffre d'affaire de la filière biomatériaux dans le Grand Est

Indicateurs d'impact :

- *Impact non visible sur les émissions de gaz à effet de serre du territoire de l'EPCI car l'impact de la construction des bâtiments n'est pas pris en compte dans le bilan du territoire*

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Non</i>	/
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet neutre</i>	



## FICHE ACTION N°14 AMELIORER LA PRATIQUE DU VELO A L'ECHELLE DU PAYS

<b>Axe stratégique : Mobilité</b>	
<b>Niveau d'implication : Politiques publiques</b>	
<b>Améliorer l'écosystème vélo et réaliser un schéma directeur cyclable « Territoire de Champagne à Vélo » à l'échelle du PETR</b>	
<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Le changement climatique, la raréfaction des énergies fossiles et la prise de conscience générale entourant la qualité de l'air et la santé nous imposent de repenser un modèle d'aménagement territorial et de mobilité qui a longtemps reposé principalement, pour ne pas dire exclusivement, sur la voiture individuelle. Aujourd'hui, il est devenu impératif de développer la pratique du vélo à travers les aménagements urbains, mais également en instaurant une véritable culture du vélo ainsi qu'en levant tous les freins à sa pratique.</p>
<b>SOUS-ACTION 14-1</b> <b>Réaliser un schéma directeur cyclable (TCV)</b>	<p><b>Descriptif</b></p> <p><u>Etude TCV</u> : Le TCV sera un document pilier de la politique cyclable harmonisée des trois intercommunalités, un outil de planification stratégique en soutien aux communes et collectivités compétentes en matière de voirie.</p> <p><b>L'élaboration du Schéma Directeur cyclable s'inscrit dans une dynamique nationale</b> où le vélo n'est plus considéré comme un mode de déplacement réservé exclusivement aux jeunes urbains ou aux écolos militants, ou encore cantonné aux loisirs et au cyclotourisme. Intermodal, randonneur, tout terrain, utilitaire, électrique, cargo, <b>le vélo sous toutes ses formes sait s'adapter à de nombreux usages</b> qui dépassent aujourd'hui largement le seul fait de se déplacer. Il séduit un public de plus en plus large dès que l'écosystème qui l'entoure est suffisamment développé (sécurité, aménagements, signalétique, offre de location, vente, réparation...).</p> <p>Le Schéma Directeur Cyclable est la première brique de cet écosystème. Il répond à plusieurs objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Dresser un diagnostic précis</b> du territoire du point de vue du vélo en analysant les infrastructures existantes, leur niveau de cyclabilité et les besoins de mobilité des habitants.</li> <li>2. <b>Elaborer une stratégie éclairée</b> composée d'une programmation d'investissement à 5 ou 10 ans et d'orientation en termes de développement de services et d'actions d'animation / communication</li> <li>3. <b>Construire un plan d'action opérationnel</b> permettant de lever tous les freins à une pratique large et partagée du vélo sur le territoire en définissant une feuille de route précise, une gouvernance claire et une méthode de suivi, d'évaluation et de montée en compétence des acteurs.</li> </ol>

	<b>Public-cible</b>	Grand public Actifs, scolaires (cycle secondaire), habitants
	<b>Bénéfices attendus</b>	Hausse de la part modale du vélo
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Réalisation de l'étude
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable :</b> Pays <b>Partenaires :</b> CA / Direction mobilité et transport / Ambassadeur mobilité durable ; Région / ADEME / Communes
	<b>Financement</b>	<u>Etude</u> : 50% ADEME (AAP Vélo et Territoires)
	<b>Budget</b>	<u>Etude</u> 70 000€ TTC ( <i>estimation</i> )
	<b>Calendrier</b>	<u>Etude</u> : 2 <sup>ème</sup> semestre 2019 – 2 <sup>ème</sup> semestre 2020
<b>SOUS-ACTION 14-2</b> Coordonner et suivre les investissements du TCV	<b>Descriptif</b>	<p><u>Animation et suivi TCV</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser le document de planification TCV</li> <li>- Inciter les communes et le Département à participer à la mise en œuvre des préconisations du schéma TCV</li> <li>- Mettre en œuvre les préconisations relatives à la constitution d'un éco système cyclable</li> </ul> <p><b><i>Outils à définir, selon propositions du TCV:</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds de concours études pré opérationnelles</li> <li>- Fonds de concours travaux,</li> <li>- Création et mise à disposition des communes de supports de communication, etc.</li> <li>- Sensibiliser aussi à la thématique des autres modes actifs notamment la valorisation de la marche à pied dans le travail auprès des communes (PLU, PAVE)</li> </ul> <p><b>- Développer les aménagements cyclables (pistes cyclables, bandes cyclables et arceaux ou abris pour le stationnement) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler avec le Département pour créer des pistes cyclables aménagées de manière continue (avec traitement des carrefours et giratoires) sur les axes routiers majeurs. Exemple : Permettre la traversée des axes par les modes doux vélos et piétons. Réaliser des aménagements le long des axes structurants.</li> <li>• Sur la base de ces grands axes, créer un réseau d'infrastructures en sites propres complété par des zones de rabattement (ex : des zones de rencontre) permettant aux cyclistes de circuler en sécurité.</li> <li>• Créer des circuits "vélos routes" sur le territoire ou des itinéraires de contournement là où des aménagements en sites propres ne sont pas possibles.</li> <li>• Faire aménager par les communes des trottoirs permettant la circulation des piétons, PMR, poussettes en toute sécurité.</li> <li>• Œuvrer pour la piétonisation de certains axes dans les centres-bourgs.</li> </ul> <p><b>- Développer une offre de services vélos permettant d'accompagner les changements de pratiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la mise en place d'un système de location de vélos et de vélos électriques. Collecter des retours d'expériences sur la location de vélos, de VAE et trottinettes (voir sous-action 14-3).</li> <li>• Développer des ateliers de réparation. Organiser des ateliers d'assemblage de vélo à assistance électrique (s'appuyer sur fablab/repair café).</li> <li>• Créer un réseau de pôles d'accueil vélos (avec location, réparation...). A installer, par exemple, près de la gare d'Epervain...</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérimenter le school bus.</li> </ul> <p><b>Encourager l'équipement des communes ou des particuliers en vélo ou VAE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer davantage d'équipements pour attacher des vélos (arceaux sécurisés, si possible équipés d'un toit pour protéger les équipements des intempéries) à proximité des points d'intérêt et auprès des bailleurs collectifs.</li> <li>• Encourager les entreprises à développer les mobilités douces (encourager l'usage du vélo et de la marche, créer des solutions de stationnement, mettre en place l'indemnité kilométrique vélo ou le futur forfait mobilité durable).</li> </ul> <p><b>-Elaborer une campagne de communication autour du vélo au quotidien notamment pour les déplacements de courte distance.</b></p>
<b>Public-cible</b>	Grand public Actifs, scolaires (cycle secondaire), habitants
<b>Bénéfices attendus</b>	Hausse part modale du vélo
<b>Objectifs opérationnels</b>	A définir suite à l'élaboration du schéma directeur cyclable : Km de voies cyclables sécurisées aménagées Nombre de points de stationnement vélo Nombre d'ateliers de réparation de vélo organisés ...
<b>Acteurs</b>	<b>Responsable :</b> CA / Direction mobilité et transport / Direction développement / Ambassadeur mobilité durable <b>Partenaires :</b> Région / ADEME / Communes, Département, Associations de cyclistes, FUB (fédération des usagers de la bicyclette),...
<b>Financement</b>	<u>Animation et suivi</u> A définir (fonds EPCI + communes + fonds DSIL/DETR)
<b>Budget</b>	<u>Animation et suivi</u> 100 000 € <u>Infrastructures :</u> 30 à 40 K€ / km linéaire de piste cyclable <u>Budget global :</u> Entre 500 et 150 k€/an
<b>Calendrier</b>	<u>Animation et suivi :</u> 2020-2021 <u>Mise en place des infrastructures</u> pendant 5 ans à 10 ans

<b>SOUS-ACTION 14-3</b> Mettre en place un dispositif incitatif à la pratique du vélo	<b>Descriptif</b>	Réflexion sur un dispositif de soutien à la pratique du vélo (selon les 1ères préconisations du schéma directeur cyclable Territoire de Champagne à Vélo). La démarche devra être expérimentale, progressive et à la carte selon les besoins des différents bassins de mobilité cyclable identifiés.  Outils à préciser : - Expérimentation aide à l'achat de vélo, VAE, - Expérimentation de vélo, VAE, trottinette en libre-service (VLS) ou en free-floating, - Expérimentation location longue durée (LLD) de vélo, VAE, triporteur, équipements vélo, vélo-cargo... - Renforcement et/ou extension du dispositif de location existant à l'OT Epernay
	<b>Public-cible</b>	Grand public Actifs, scolaires (cycle secondaire), habitants
	<b>Bénéfices attendus</b>	Hausse part modale du vélo
	<b>Objectifs opérationnels</b>	
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : CA / Direction mobilité et transport / Direction développement / Ambassadeur mobilité durable <b>Partenaires</b> : Région / ADEME / Communes
	<b>Financement</b>	Enveloppe 2 Ambassadeur mobilité durable (80% RGE max 20 000€) + EPCI
	<b>Budget</b>	Estimations : - Subvention VAE 115 communes : 200 000€ - CA Epernay : 65000 € - Expérimentation service vélo VLS : 20-30 000€
	<b>Calendrier</b>	<u>1<sup>ère</sup> expérimentation</u> : 2020 (durée dispositif : 6 mois – 1 an) <u>2<sup>nde</sup> expérimentation ou pérennisation</u> : dès 2021
<b>SOUS-ACTION 14-4</b> Mettre en place un dispositif incitatif à la pratique du vélo	<b>Descriptif</b>	Fixer un montant, une enveloppe et un nombre de participants Fixer les critères d'éligibilité Rédiger un dossier de demande à diffuser Communiquer sur la possibilité de percevoir cette aide Traiter les demandes
	<b>Public-cible</b>	A définir
	<b>Bénéfices attendus</b>	Hausse part modale du vélo
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Aide financière disponible Nombre de dossiers / an à définir
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : CA / Direction mobilité et transport <b>Partenaires</b> : Région / ADEME
	<b>Financement</b>	Etat : doublement de l'aide locale (pour les publics non imposables) Communauté d'agglomération
	<b>Budget</b>	Entre 100 et 500€/VAE
	<b>Calendrier</b>	Dès 2021 (pendant la mise en œuvre du schéma directeur cyclable)
<b>Etat</b>		

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**Indicateurs de réalisation :





- Elaboration du schéma directeur cyclable
- Avancement de la mise en œuvre :
  - Km de voies cyclables sécurisées aménagées
  - Nombre de points de stationnement vélo
  - Nombre d'ateliers de réparation de vélo organisés
  - Nombre de vélos proposés en location moyenne/longue durée

Indicateurs de résultat :

- % des voies routières avec aménagement cyclables
- Nombre de cyclistes quotidiens
- Nombre d'utilisateurs des vélos en location moyenne ou longue durée
- Part modale vélo
- Baisse de la part modale de la voiture (report modal)

Indicateurs d'impact :

- Baisse des consommations d'énergie du secteur des transports routiers (voiture individuelle) (source : ATMO Grand Est)
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre des transports routiers (voiture individuelle) (source : ATMO Grand Est)

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Non</i>	/
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet positif</i>	
<b>Préconisations environnementales pour la mise en œuvre :</b>		
<p>La construction d'infrastructures accentue le recul des milieux naturels au profit des milieux urbanisés et peut détériorer le paysage. Pour limiter ces conséquences négatives, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les zones déjà urbanisées/artificialisées,</li> <li>• Etudier les cohérences écologiques du territoire pour éviter au maximum d'artificialiser ou construire des zones essentielles du réseau (au sein des réservoirs de biodiversité, où des corridors écologiques).</li> <li>• Envisager les systèmes de corridors artificiels pour le déplacement des espèces animales dans les zones sensibles, pour diminuer la fragmentation liée aux routes et chemins de fer et les collisions : écoducs, crapauducs etc.</li> <li>• Etudier l'intégration paysagère des infrastructures, végétaliser au maximum les nouveaux aménagements avec des essences locales pour diminuer l'aspect fragmentant des structures et diminuer les surfaces exposées au soleil.</li> <li>• Utiliser des techniques de génie écologique, construire avec des matériaux perméables, notamment pour les parkings et aires de covoiturages qui représentent des surfaces importantes.</li> </ul> <p>Pour les routes et les parkings, envisager les chaussées claires, qui réfléchissent la chaleur au lieu de l'absorber.</p>		



## FICHE ACTION N°15 RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES TRANSPORTS EN COMMUN

<b>Axe stratégique : Mobilité</b>		
<b>Niveau d'implication : politiques publiques</b>		
<b>Renforcer l'attractivité des transports en commun</b>		
<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Les transports en commun (TC) remplissent une mission de service public en permettant aux citoyens de se déplacer, quel que soit l'âge, le handicap ou le niveau de revenus. Le transport participe à la transition écologique et énergétique de l'agglomération, en concentrant les flux de déplacement.</p> <p>Le transport à l'échelle de la CA propose une offre de 9 lignes urbaines ainsi que 10 lignes en TAD complétée par une 11<sup>ème</sup> ligne « Z » en rabattement zonal autour de Blancs-Coteaux. Une extension du réseau vers le territoire de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne est prévue pour début 2020.</p> <p>Le réseau de TER qui dessert le bassin de vie sparnacien s'organise essentiellement autour de la gare d'Epernay. Les flux directs proviennent essentiellement des gares de Reims, Chalons, Château-Thierry/Paris</p>	
<b>SOUS-ACTION 15-1 Extension du réseau MOUVEO aux communes limitrophes en micro hybride</b>	<b>Descriptif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elargir le réseau aux communes limitrophes</li> <li>- Déployer ces extensions au moyen de matériel roulant moins polluant</li> </ul> <p>Possibilités à explorer : micro hybride, carburant GNV, hybride, etc.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etudier les flux et les besoins de mobilité</li> <li>2. Identifier les grands axes domicile-travail-loisirs à desservir</li> <li>3. Travailler avec les habitants des communes pour comprendre les besoins et les usages des TC</li> <li>4. Travailler avec les communes pour qu'elles facilitent l'usage des TC les desservant (exemple : mise en place de parkings relais près des arrêts de bus)</li> <li>5. Expérimenter des véhicules décarbonés : micro-hybride, bio GNV (en lien avec l'action 8) sur une ligne</li> <li>6. Déployer l'expérimentation</li> </ol>
	<b>Public-cible</b>	Usagers du réseau, conducteurs, habitants secteurs desservis par le réseau de TC
	<b>Bénéfices attendus</b>	<p>Hausse du nombre d'usagers sur les nouvelles lignes</p> <p>Baisse du bruit et des nuisances sonores</p> <p>Baisse des taux de NOx et CO2</p> <p>Maitrise de la consommation et des coûts de carburant</p>

	<b>Objectifs opérationnels</b>	A définir : nombre de communes desservies par le réseau
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : CA / Direction mobilité et transport / délégué MOUVEO <b>Partenaires</b> : Région / ADEME / Communes
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par la CA
	<b>Budget</b>	Plan de déplacement urbain / Etude des flux et des besoins en concertation avec les habitants : 50 000 € Acquisition bus à hydrogène : 600 000€
	<b>Calendrier</b>	<u>Projets et études</u> : 2018-2020 <u>Mise en service nouvelle partie du réseau</u> : janvier 2020
<b>SOUS-ACTION 15-2</b> Centraliser l'information sur les TC via le SIM FLUO et en favoriser la diffusion	<b>Descriptif</b>	- Centraliser l'information du réseau MOUVEO sur le système d'information multimodale (SIM) Fluo - favoriser la multimodalité des transports en commun - communiquer largement sur le SIM Fluo et son fonctionnement auprès de tout public
	<b>Public-cible</b>	Tout public
	<b>Bénéfices attendus</b>	Meilleur partage d'information Meilleur niveau d'information des usagers Information plus visible et uniforme Participation au changement de comportement par la connaissance des alternatives
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Accessibilité et fonctionnalités de la plateforme
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Région Grand Est <b>Partenaires</b> : opérateur Cityway
	<b>Financement</b>	Région
	<b>Budget</b>	NC (Région) 900-2000€ (participation CA)
	<b>Calendrier</b>	<u>Déploiement</u> : 2019 <u>Animation, mise en valeur</u> : 2019 –
<b>SOUS-ACTION 15-3</b> Développer l'information relative à la prise en charge	<b>Descriptif</b>	La participation de l'employeur aux frais de transport public est obligatoire. L'employeur, de droit privé ou public, doit prendre en charge 50 % du prix des titres d'abonnements souscrits par ses salariés, stagiaires et apprentis compris. Communiquer aux employeurs (publics et privés) et aux employés cette information, et mettre en avant des arguments économiques (prix de revient de l'abonnement par rapport au coût global d'une voiture par exemple)
	<b>Public-cible</b>	Entreprises, employeurs, salariés
	<b>Bénéfices attendus</b>	Hausse de fréquentation des réseaux de TC (bus, TER, etc.) Effets pollution transports Amélioration du bien-être au travail
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Tous les employeurs ont eu connaissance de cette information Communication large auprès des employés 1 opération d'information par an
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsables</b> : CA / Direction mobilité et transport / Ambassadeur mobilité durable <b>Partenaires</b> : Direction développement économique /CIVC, CCI, Clubs d'entreprises, Syndicats de patrons et de salariés
	<b>Financement</b>	Communauté d'agglomération et partenaires (dans le cadre des plans de mobilité d'entreprises)

	<b>Budget</b>	Communication : 2000 €
	<b>Calendrier</b>	2020 – 2025
<b>Etat</b>		

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Indicateurs de réalisation :





Nombre de communes desservies par les TC

Indicateurs de résultat :

- Fréquentation des TC
- Baisse de la part modale des voitures
- Augmentation de la part modale des TC

Indicateurs d'impact :

- Baisse des émissions de gaz à effet de serre du transport de particuliers (source : ATMO Grand Est)
- Baisse des consommations d'énergie du transport de particuliers (source : ATMO Grand Est)
- Baisse des concentrations de NOx sur le territoire (source : ATMO Grand Est)

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Non</i>	/
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet bénéfique</i>	



## FICHE ACTION N°16 FAVORISER L'INTERMODALITE

<b>Axe stratégique : Mobilité</b>		
<b>Niveau d'implication : politiques publiques</b>		
<b>Favoriser l'intermodalité et la multimodalité</b>		
<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Favoriser l'usage de plusieurs modes de transport/mobilité et interconnectant ces derniers, et ce au cours d'un même trajet</p> <p>L'intermodalité-voyageurs doit garantir un cheminement « porte-à-porte », sans rupture entre les différents modes de transport utilisés au cours d'un même déplacement (voiture solo, voiture partagée, taxi, bus, vélo, train, etc.)</p>	
<b>SOUS-ACTION 16-1 Restructurer le PEM</b>	<b>Descriptif</b>	<p>Le réaménagement de la gare et du pôle d'échanges multimodal consiste à faciliter ces usages et à améliorer l'accueil de tous : habitants de la ville et de l'agglomération, salariés, voyageurs, touristes, visiteurs d'un jour ou réguliers.</p> <p>L'étude vise à identifier et prioriser les opérations d'aménagement à réaliser afin de rendre plus lisible, plus accessible et plus agréable le PEM</p> <p><u>Périmètre</u> : gare, parvis, square alentours, gare routière bus et cars</p>
	<b>Public-cible</b>	Usagers PEM Grand public
	<b>Bénéfices attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure qualité de circulation/ d'espaces</li> <li>- Impact sur la satisfaction</li> <li>- Impact sur la fréquentation</li> </ul>
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Augmentation de la part modale des transports en commun et des mobilités actives (vélo)
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : CA / Direction mobilité et transport / Ville Epernay <b>Partenaires</b> : Région / ADEME / SNCF / MOUVEO
	<b>Financement</b>	Agglomération et Région
	<b>Budget</b>	Opération globale de 17 millions € TTC dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12.6 millions € pour la passerelle</li> <li>- 1,8 million € TTC pour les parkings silos</li> <li>- Soit 3 millions pour le réaménagement des aires cars, bus, vélo...</li> </ul>
	<b>Calendrier</b>	<u>Etude</u> : 2019-2020 <u>Réalisations</u> : 2020 et suivant

<b>SOUS-ACTION 16-2</b> Favoriser la concertation entre la SNCF, MOUVEO, usagers	<b>Descriptif</b>	Afin de créer un service répondant aux besoins des usagers et afin de recueillir leur expertise d'usage, il convient de favoriser le dialogue entre la SNCF, MOUVEO et les usagers. Des instances existantes (ex : COREST) gagnent à être mieux connues.
	<b>Public-cible</b>	Grand public
	<b>Bénéfices attendus</b>	- comprendre l'orientation des décisions en matière de transport - permettre l'expression des usagers, dialoguer
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Adapter l'offre de transports en commun aux besoins des usagers afin d'augmenter leur fréquentation.
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Région (COREST) ; CA (si autres dispositifs à mettre en place) <b>Partenaires</b> : SNCF, MOUVEO, usagers
	<b>Financement</b>	Agglomération et Région
	<b>Budget</b>	Animation dispositif de concertation et suivi des usages du train : 0,1 ETP
	<b>Calendrier</b>	2019-2025
<b>SOUS-ACTION 16-3</b> Favoriser l'intermodalité en permettant le transport de vélos dans les transports en commun	<b>Descriptif</b>	Dans l'objectif d'assurer le déploiement de la pratique du vélo sur le territoire, il est indispensable de lever tous les freins à sa pratique. L'intermodalité entre le vélo et les transports en commun doit être assurée, notamment en permettant aux cyclistes d'emprunter les transports collectifs avec leur vélo (a minima les vélos pliants).  Communiquer auprès de la SNCF et de la Région les besoins locaux de transport de vélo dans les trains.
	<b>Public-cible</b>	Habitants cyclistes
	<b>Bénéfices attendus</b>	Transports en commun adaptés aux vélos
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Augmentation de la part modale du vélo et des transports en commun
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Agglo (service transports en commun) <b>Partenaires</b> : MOUVEO, SNCF, Région (TER)
	<b>Financement</b>	Agglomération
	<b>Budget</b>	Formation des chauffeurs de transports en commun : 2000€ Communication sur le dispositif : 2000€
	<b>Calendrier</b>	Dès 2020



<b>SOUS-ACTION 16-4</b> <b>Maintien des services et offres sur le train (SNCF et Région)</b>	<b>Descriptif</b>	L'enjeu de l'intermodalité est d'assurer un service ferroviaire efficace et satisfaisant. L'offre de trains existante doit être maintenue voire renforcée pour permettre un meilleur maillage du territoire et de fait, faciliter les mobilités douces et actives.
	<b>Public-cible</b>	Habitants
	<b>Bénéfices attendus</b>	Meilleure desserte du territoire favorisant l'intermodalité (fréquence, prix)
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Recul de la part modale de la voiture et systématisation des déplacements en train pour des longues distances.
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Service Climat Agglo <b>Partenaires</b> : SNCF, Région (TER)
	<b>Financement</b>	Agglomération
	<b>Budget</b>	Communication et plaidoyer auprès de la Région : 0,1 ETP
	<b>Calendrier</b>	Dès 2021
<b>Etat</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation :</b> <u>Indicateurs de réalisation :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude réalisée sur le PEM</li> <li>- Transformation du PEM entamée</li> <li>- Mise en place de réunions et ateliers de concertation</li> </ul> <u>Indicateurs de résultat :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau PEM plus efficace</li> <li>- Changement de l'offre de transports en commun à la suite des réunions de concertation</li> <li>- Accessibilité renforcée des transports en commun pour les vélos</li> </ul> <u>Indicateurs d'impact :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la part modale des mobilités douces et actives</li> <li>- Baisse des émissions de gaz à effet de serre des transports routiers – transports de personnes (source : ATMO Grand Est)</li> <li>- Baisse des consommations d'énergie des transports routiers – transports de personnes (source : ATMO Grand Est)</li> </ul>		
	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Oui</i>	
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet neutre</i>	

### **Préconisations environnementales pour la mise en œuvre :**

La construction d'infrastructures accentue le recul des milieux naturels au profit des milieux urbanisés et peut détériorer le paysage. Pour limiter ces conséquences négatives, il s'agira de :

- Favoriser les zones déjà urbanisées/artificialisées,
- Etudier les cohérences écologiques du territoire pour éviter au maximum d'artificialiser ou construire des zones essentielles du réseau (au sein des réservoirs de biodiversité, où des corridors écologiques).
- Envisager les systèmes de corridors artificiels pour le déplacement des espèces animales dans les zones sensibles, pour diminuer la fragmentation liée aux routes et chemins de fer et les collisions : écoducs, crapauducs etc.
- Etudier l'intégration paysagère des infrastructures, végétaliser au maximum les nouveaux aménagements avec des essences locales pour diminuer l'aspect fragmentant des structures et diminuer les surfaces exposées au soleil.
- Utiliser des techniques de génie écologique, construire avec des matériaux perméables, notamment pour les parkings et aires de covoiturages qui représentent des surfaces importantes.

Pour les routes et les parkings, envisager les chaussées claires, qui réfléchissent la chaleur au lieu de l'absorber.



## FICHE ACTION N°17 DEVELOPPER LES USAGES PARTAGES DE LA VOITURE

<b>Axe stratégique : Mobilité</b>																	
<b>Niveau d'implication : politiques publiques</b>																	
<b>Développer les usages partagés de la voiture</b>																	
<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Face à l'augmentation des prix du pétrole, à l'étalement urbain et aux coûts énergétique-écologique de la voiture individuelle, de nouveaux services comme l'autopartage ou le covoiturage doivent permettre de rationaliser l'usage de la voiture en secteur peu dense.</p> <p>Ces initiatives étant très développées et adaptées au milieu urbain, il revient aux autorités publiques de concourir à leur développement en milieu péri-urbain et peu dense.</p> <p>Ces actions s'appuient sur des opérateurs nationaux de covoiturage.</p>																
<b>SOUS-ACTION 17-1</b> Développement d'aires de covoiturage	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Descriptif</b></td> <td>La mise en place d'aires de covoiturage est une action développée par le PNR et PETR depuis 2017 à travers le dispositif TEPCV. 40 emplacements ont été identifiés sur un périmètre incluant le sud du Grand Reims et le territoire du PETR. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiation des communes</li> <li>- Proposition et choix d'emplacements</li> <li>- Réalisation de travaux de signalétique</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Public-cible</b></td> <td>Actifs (flux domicile – travail) Habitants (transports de loisirs...)</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Bénéfices attendus</b></td> <td>Baisse du taux d'autosolisme</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Objectifs opérationnels</b></td> <td>Réduction des émissions liées aux transports motorisés</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Acteurs</b></td> <td><b>Responsable</b> : PNR <b>Partenaires</b> : CA, Département, CCGVM/ CCPC/ Etat, DDT, préfecture</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Financement</b></td> <td><u>Panneaux et travaux de pose</u> (40 000€) → Subvention Etat via TEPCV – 80 % + Reste à Charge PNRMR – 20%</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Budget</b></td> <td><u>Communication</u> (8000€) → Subvention Etat via TEPCV + Reste à Charge PNR (5000€) → Subvention « ambassadeur » CLIMAXION/Région Grand Est + Reste à Charge CAEPC-CCPC-CCGVM (3000€)</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Calendrier</b></td> <td>Action 2017-2019 à poursuivre</td> </tr> </table>	<b>Descriptif</b>	La mise en place d'aires de covoiturage est une action développée par le PNR et PETR depuis 2017 à travers le dispositif TEPCV. 40 emplacements ont été identifiés sur un périmètre incluant le sud du Grand Reims et le territoire du PETR. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiation des communes</li> <li>- Proposition et choix d'emplacements</li> <li>- Réalisation de travaux de signalétique</li> </ul>	<b>Public-cible</b>	Actifs (flux domicile – travail) Habitants (transports de loisirs...)	<b>Bénéfices attendus</b>	Baisse du taux d'autosolisme	<b>Objectifs opérationnels</b>	Réduction des émissions liées aux transports motorisés	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : PNR <b>Partenaires</b> : CA, Département, CCGVM/ CCPC/ Etat, DDT, préfecture	<b>Financement</b>	<u>Panneaux et travaux de pose</u> (40 000€) → Subvention Etat via TEPCV – 80 % + Reste à Charge PNRMR – 20%	<b>Budget</b>	<u>Communication</u> (8000€) → Subvention Etat via TEPCV + Reste à Charge PNR (5000€) → Subvention « ambassadeur » CLIMAXION/Région Grand Est + Reste à Charge CAEPC-CCPC-CCGVM (3000€)	<b>Calendrier</b>	Action 2017-2019 à poursuivre
<b>Descriptif</b>	La mise en place d'aires de covoiturage est une action développée par le PNR et PETR depuis 2017 à travers le dispositif TEPCV. 40 emplacements ont été identifiés sur un périmètre incluant le sud du Grand Reims et le territoire du PETR. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiation des communes</li> <li>- Proposition et choix d'emplacements</li> <li>- Réalisation de travaux de signalétique</li> </ul>																
<b>Public-cible</b>	Actifs (flux domicile – travail) Habitants (transports de loisirs...)																
<b>Bénéfices attendus</b>	Baisse du taux d'autosolisme																
<b>Objectifs opérationnels</b>	Réduction des émissions liées aux transports motorisés																
<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : PNR <b>Partenaires</b> : CA, Département, CCGVM/ CCPC/ Etat, DDT, préfecture																
<b>Financement</b>	<u>Panneaux et travaux de pose</u> (40 000€) → Subvention Etat via TEPCV – 80 % + Reste à Charge PNRMR – 20%																
<b>Budget</b>	<u>Communication</u> (8000€) → Subvention Etat via TEPCV + Reste à Charge PNR (5000€) → Subvention « ambassadeur » CLIMAXION/Région Grand Est + Reste à Charge CAEPC-CCPC-CCGVM (3000€)																
<b>Calendrier</b>	Action 2017-2019 à poursuivre																

<b>SOUS-ACTION 17-2</b> <b>Etude sur le déploiement de solutions de mobilité partagée</b>	<b>Descriptif</b>	Réaliser une étude relative au déploiement de l'autopartage et du covoiturage à plus grande échelle. L'objectif est d'identifier les principaux usages qui permettrait de réduire l'utilisation de la voiture individuelle. Une attention sera donnée au fait de pouvoir lier les stations d'autopartage entre elles.
	<b>Public-cible</b>	Grand public
	<b>Bénéfices attendus</b>	Baisse du taux d'autosolisme Baisse du nombre de voitures par foyer
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Diminution du nombre de véhicules motorisés sur le territoire.
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : CA / Direction mobilité transport / ambassadeur mobilité <b>Partenaires</b> : ADEME / RGE / CCPC / CCGVM
	<b>Financement</b>	CA Région
	<b>Budget</b>	Etude de déploiement de l'autopartage sur le territoire de l'agglomération : 20 à 30 k€
	<b>Calendrier</b>	Dès 2022

**Etat**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Indicateurs de réalisation :





- Etude réalisée sur le potentiel de déploiement d'un réseau de voitures partagées
- Cartographie des espaces de covoiturage

Indicateurs de résultat :

- Mise en place d'un service efficace d'autopartage
- Augmentation des trajets effectués en covoiturage
- Réduction du trafic routier de véhicules particuliers sur le territoire
- Nombre de passagers par voiture en augmentation
- Nombre d'utilisateurs des aires de covoiturage
- Nombre d'utilisateurs du service d'autopartage et de covoiturage

Indicateurs d'impact :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports routiers de personnes (source : ATMO Grand Est)
- Réduction des consommations d'énergie liées aux transports routiers de personnes (source : ATMO Grand Est)

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Non</i>	/
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet bénéfique</i>	



## FICHE ACTION N°18 : METTRE EN ŒUVRE DES PLANS DE DEPLACEMENT

**Axe stratégique :** Mobilité

**Niveau d'implication :** politiques publiques

### 18-1 : Accompagner les entreprises vers des politiques de mobilité durable

<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Afin d'accompagner le changement des comportements en matière de mobilité, il importe de se consacrer aux masses critiques en termes de cibles (100-300 personnes). Travailler avec les zones d'emplois du territoire de la CA permet ainsi d'agir sur un fort potentiel de report modal.</p> <p>Certaines obligations réglementaires s'appliquent comme la loi LTECV de 2015 qui s'impose aux établissements de plus de 100 salariés, pour les territoires concernés par un Plan de Déplacements Urbains. Pour les territoires, il n'y a aucune obligation bien que plusieurs types de partenariats soient possibles.</p> <p>Les objectifs sont à la fois de diminuer l'empreinte carbone des entreprises et des salariés, ainsi que de participer à l'essor de la mobilité durable, aux changements de comportements vers la mobilité fonctionnelle, partagée, et active.</p> <p>Relancer le PDIE de l'Avenue de Champagne</p>
---------------------------	---





<b>SOUS-ACTION 18-1-1</b> <b>Sensibiliser salariés et employeurs à la mobilité durable</b>	<b>Descriptif</b>	<p><u>Actions possibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- actions de sensibilisation, communication vers les employeurs (télétravail, IKV, forfait mobilité durable, renouvellement flotte, information des aides et subventions liées à la mobilité càd bornes IRVE, aides acquisition flotte GNV etc.)</li> </ul> <p>Depuis 2008, la Charte objectif CO2 aide à progresser dans la réduction des émissions de CO2 des transporteurs en mettant en œuvre au moins une action dans les domaines suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- agir sur les flottes et véhicules (ex : gestion du parc, modernisation moteur ou électronique, bridage, coupure moteur arrêt, etc.)</li> <li>2- agir sur l'organisation (ex : outils informatiques d'optimisation des trajets)</li> <li>3- agir sur les types de carburant et les consommations</li> <li>4- agir sur la formation des conducteurs</li> </ol> <p>Depuis 2016, un label objectif CO2 vient valoriser et certifier les performances atteintes.</p>
---	-------------------	---

		<p>- <u>actions de sensibilisation vers les salariés</u> : (formations à l'éco conduite, formations et essais de vélos ou VAE, sensibilisations au covoiturage via l'organisation de cartographies participatives en 1 journée, etc.)</p> <p><u>Bénéficiaires</u> = zones d'emplois majeures  - 2019-2020 : ZI Oiry  - 2020 : NOEMIE + 1 zone CCGVM (hors CA)  - 2021 : 1 zone CCPC (hors CA)</p>
	<b>Public-cible</b>	Salariés et employeurs
	<b>Bénéfices attendus</b>	Baisse taux d'autosolisme Hausse de la pratique du covoiturage Hausse modes actifs notamment vélo
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Diminution des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'air
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : CA / Direction mobilité et transport / Direction développement / Ambassadeur mobilité durable <b>Partenaires</b> : Prestataires extérieurs (à définir) / Région / ADEME / Dispositif Fret 21
	<b>Financement</b>	Enveloppe 2 Ambassadeur mobilité durable (80% RGE max 20 000€) + EPCI
	<b>Budget</b>	Financement Région – enveloppe dispositif « ambassadeur mobilité » 5000-10 000€/ zone d'emploi
	<b>Calendrier</b>	2019-2021
SOUS-ACTION 18-1-2 Accompagner les PDM et démarches similaires	<b>Descriptif</b>	<p><u>Actions possibles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diagnostic du potentiel mobilité</li> <li>- accompagnement à la réalisation d'un Plan de Mobilité (PDM) de zone d'emploi (ZI, ZA, centres-villes)</li> </ul> <p><u>Bénéficiaires</u> = zones d'emploi majeures  - 2019-2020 : ZI Oiry  - 2020 : NOEMIE + 1 zone CCGVM (hors CA)  - 2021 : 1 zone CCPC (hors CA)</p>
	<b>Public-cible</b>	Salariés et employeurs
	<b>Bénéfices attendus</b>	Baisse taux d'autosolisme Hausse de la pratique du covoiturage Hausse modes actifs notamment vélo
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Diminution des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'air
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : CA / Direction mobilité et transport / Direction développement / Ambassadeur mobilité durable <b>Partenaires</b> : Prestataires extérieurs (à définir) / Région / ADEME
	<b>Financement</b>	Enveloppe 2 Ambassadeur mobilité durable (80% RGE max 20 000€) + EPCI
	<b>Budget</b>	Financement Région – enveloppe dispositif « ambassadeur mobilité » 5000-10 000€/ zone d'emploi
	<b>Calendrier</b>	2019-2021

<b>SOUS-ACTION 18-1-3</b> Favoriser l' émergence d' un outil unique de	<b>Descriptif</b>	Favoriser la convergence des outils déployés dans les zones d'emplois pilotes et les déployer dans toutes les entreprises, voire au grand public
	<b>Public-cible</b>	Salariés et employeurs
	<b>Bénéfices attendus</b>	Baisse taux d'autosolisme Hausse de la pratique du covoiturage Hausse modes actifs notamment vélo
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Diminution des émissions de GES Amélioration de la qualité de l'air
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : CA / Direction mobilité et transport / Direction développement / Ambassadeur mobilité durable <b>Partenaires</b> : Prestataires extérieurs (à définir) / Région / ADEME
	<b>Financement</b>	Enveloppe 2 Ambassadeur mobilité durable (80% RGE max 20 000€) + EPCI
	<b>Budget</b>	Financement Région – enveloppe dispositif « ambassadeur mobilité » 5000-10 000€/ zone d'emploi
	<b>Calendrier</b>	2020-2021
<b>SOUS-ACTION 18-1-4</b> Réactiver le PDIE de l'avenue de champagne	<b>Descriptif</b>	Un plan de déplacement inter-entreprises a été mis en place via la plateforme « Noemie » proposant des trajets pendulaires quotidiens pour se rendre au travail. Cette plateforme est à relancer en y intégrant de nouvelles fonctionnalités prenant en compte les mobilités douces et les transports en commun.
	<b>Public-cible</b>	Actifs
	<b>Bénéfices attendus</b>	Diminution du nombre de trajets effectués par des autosolistes
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Relance de la plateforme en ligne, communication autour de la plateforme par la collectivité et les entreprises du territoire.
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Agglomération, service développement économique <b>Partenaires</b> : CIVC, CCI, CMA
	<b>Financement</b>	Collectivité
	<b>Budget</b>	3000 €
	<b>Calendrier</b>	Dès 2020
<b>Etat</b>	<i>Action en cours de déploiement</i>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation :</b> <u>Indicateurs de réalisation :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'actions de sensibilisation auprès des transporteurs</li> <li>- Réalisation d'actions de sensibilisation auprès des entreprises</li> <li>- Nombre de structures accompagnées</li> </ul> <u>Indicateurs de résultat :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse taux d'autosolisme</li> <li>- Hausse de la pratique du covoiturage</li> <li>- Nombre d'utilisateurs de la plateforme de covoiturage interentreprises</li> <li>- Nombre de passagers par voiture en augmentation</li> <li>- Hausse des modes actifs notamment vélo</li> <li>- Nombre d'entreprises ayant réalisé un PDM</li> <li>- Réduction du trafic routiers (source : observatoire des déplacements)</li> </ul>		

**Indicateurs d'impact :**

- Réduction des émissions de GES des transports routiers des véhicules particuliers (source : ATMO Grand Est)
- Réduction des émissions de GES des transports routiers des poids lourds (source : ATMO Grand Est)
- Amélioration de la qualité de l'air

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Non</i>	/
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet positif</i>	





## FICHE ACTION N°18 : METTRE EN ŒUVRE DES PLANS DE DEPLACEMENT

Axe stratégique : Mobilité		
Niveau d'implication : politiques publiques		
<b>18-2 : Favoriser les mobilités alternatives pour les écoles</b>		
<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Comme toute politique de changement de comportement, la mobilité durable doit pouvoir faire l'objet de sensibilisation dès l'enfance, afin que soient intégrés un certain nombre de nouveaux comportements par les futures générations.</p> <p><u>Enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les modes déplacement « actifs » (marche, vélo) chez les plus jeunes</li> <li>- Inciter à l'usage du vélo dans les déplacements domicile-école, au quotidien</li> </ul>	
<b>SOUS-ACTION 18-2-1</b> <b>Mener des actions de sensibilisation dans les écoles et accompagner les PDES volontaires</b>	<b>Descriptif</b>	<p>Afin de développer ces nouvelles sensibilisations, il est proposé d'intervenir dans quelques écoles pilotes pour développer la connaissance et la pratique des modes actifs et collaboratifs.</p> <p>Deux ou trois écoles seront choisies sur le territoire de la CA.</p>
	<b>Public-cible</b>	Jeunes (primaire et collège)
	<b>Bénéfices attendus</b>	<p>Hausse de l'usage des modes actifs chez les publics visés</p> <p>Meilleure connaissance des règles de circulation douce, du code de la rue,</p> <p>Comportements des enfants</p>
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Instaurer une culture du vélo et des modes de déplacement doux chez les jeunes
	<b>Acteurs</b>	<p><b>Responsable :</b> CA / Direction mobilité/ Ambassadeur</p> <p><b>Partenaires :</b> communes concernées / écoles / Région / ADEME</p>
	<b>Financement</b>	<p>- Enveloppe 1 Ambassadeur mobilité durable (80% RGE max 20 000€) + EPCI</p> <p>- Dispositif Moby /CEE (70% du cout total)</p>
	<b>Budget</b>	<p>Estimations</p> <p>2020 : 3000-5000€ si 5 écoles impliquées</p> <p>2021 : NC</p> <p>(NB : PDES 18 000€/an/école soit 5 classes)</p>
	<b>Calendrier</b>	Dès 2020

<b>SOUS-ACTION 18-2-2</b> Réfléchir à des espaces piétons devant certaines écoles	<b>Descriptif</b>	<p>Afin de limiter l'impact des polluants liés aux véhicules thermiques aux abords des écoles, il est envisagé d'étudier la faisabilité de zones piétonnes devant certaines écoles.</p> <p>1/ Sensibiliser les communes à ces problématiques : pollution de l'air, sécurité routière...</p> <p>2/ Identifier les communes volontaires et les accompagner dans la mise en œuvre de la piétonisation</p> <p>3/ Communiquer sur les bénéfices obtenus</p>
	<b>Public-cible</b>	Personnel scolaire, élèves, parents
	<b>Bénéfices attendus</b>	Meilleure qualité de l'air Modes actifs (piéton, vélo, etc.) privilégiés pour se rendre à l'école
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Nombre d'écoles concernées à définir
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : CA / direction mobilité / Ambassadeur / communes de chaque école <b>Partenaires</b> : Région / ADEME
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par la communauté d'agglomération
	<b>Budget</b>	Sensibilisation des communes et accompagnement : 0,1 ETP
	<b>Calendrier</b>	Dès 2021
<b>SOUS-ACTION 18-2-3</b> Installer des parkings à vélo et trottinettes	<b>Descriptif</b>	<p>Sensibiliser les écoles à l'aménagement de parkings à vélo, une obligation au sens du décret 2016-698 du 13 juillet 2016</p> <p>« Art. R. 111-14-7.-Lorsque les bâtiments neufs accueillant un <b>service public</b> sont équipés de places de stationnement <b>destinées aux agents ou usagers du service public</b>, ces bâtiments doivent être équipés <b>d'au moins un espace réservé au stationnement des vélos</b>.</p> <p>« Cet espace peut également être réalisé à l'extérieur du bâtiment, à condition qu'il soit <b>couvert</b> et situé sur la même unité foncière que le bâtiment.</p> <p>« Cet espace réservé comporte des <b>dispositifs fixes</b> permettant de stabiliser et d'attacher les vélos par le cadre et au moins une roue. Il présente une <b>capacité de stationnement en adéquation avec le nombre de personnes accueillies</b> simultanément dans le bâtiment, précisée par arrêté du ministre chargé de la construction. »</p>
	<b>Public-cible</b>	Ecoles (écomobilité scolaire)
	<b>Bénéfices attendus</b>	Hausse de l'usage des modes actifs chez les publics visés Meilleure connaissance des règles circulation douce, du code de la rue Comportements des enfants Effets positifs sur la mobilité durable
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Nombre de stationnements vélos à définir
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : CA / direction mobilité / Ambassadeur / communes de chaque école <b>Partenaires</b> : Région / ADEME
	<b>Financement</b>	- Programme ALVEOLE FUB et REZO = 60% abri + 100% ateliers de sensibilisation (via CEE)
	<b>Budget</b>	Arceau = 70 € Abri sécurisé (tous frais compris) = 1300 à 1600 € / unité
<b>Calendrier</b>	2020-2021	
<b>Etat</b>		

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**Indicateurs de réalisation :





- Nombre d'actions de sensibilisation effectuées dans les écoles
- Nombre d'écoles sécurisées et aux abords piétonnés
- Capacité totale des parkings à vélos et trottinettes aux abords des bâtiments publics
- Nombre de jeunes formés à la pratique du vélo

Indicateurs de résultat :

- Hausse de la part modale des mobilités actives
- Baisse du trafic routier aux abords des écoles

Indicateurs d'impact :






- Amélioration de la qualité de l'air dans les zones piétonnes

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Non</i>	/
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet bénéfique</i>	



## FICHE ACTION N°18 : METTRE EN ŒUVRE DES PLANS DE DEPLACEMENT

Axe stratégique : Mobilité	
Niveau d'implication : politiques publiques	
<b>18-3 : Réaliser un Plan de Déplacement Administration</b>	
<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Les administrations concentrent un nombre important de travailleurs et il convient de penser l'articulation de leurs déplacements dans une optique de les accompagner vers des solutions décarbonées.</p> <p>Les objectifs sont à la fois de diminuer l'empreinte carbone des administrations, ainsi que de participer à l'essor de la mobilité durable, aux changements de comportements vers la mobilité fonctionnelle, partagée, et active.</p> <p>Relancer le PDIE de l'Avenue de Champagne.</p>
<b>SOUS-ACTION 18-3-1</b> Sensibiliser les salariés à la mobilité durable	<b>Descriptif</b> <u>Actions possibles :</u> - actions de sensibilisation, forfait mobilité durable, renouvellement flotte, information des aides et subventions liées à la mobilité càd bornes IRVE, aides acquisition flotte GNV etc. - information sur les outils à disposition des agents ainsi que des moyens de déplacements doux. - augmentation du nombre de garages à vélos ou de bornes de recharge électriques pour les véhicules  <u>Actions de sensibilisation vers les salariés :</u> (Formations à l'éco conduite, formations et essais de vélos ou VAE, sensibilisations au covoiturage via l'organisation de cartographies participatives en 1 journée, etc.)
	<b>Public-cible</b> Salariés
	<b>Bénéfices attendus</b> Baisse taux d'autosolisme Hausse de la pratique du covoiturage Hausse modes actifs notamment vélo
	<b>Objectifs opérationnels</b> Diminution des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'air
	<b>Acteurs</b> <b>Responsable :</b> CA / Direction mobilité et transport / Direction développement / Ambassadeur mobilité durable <b>Partenaires :</b> Prestataires extérieurs (à définir) / Région / ADEME
	<b>Financement</b> Enveloppe 2 Ambassadeur mobilité durable (80% RGE max 20 000€) + EPCI

	<b>Budget</b>	Financement Région – enveloppe dispositif « ambassadeur mobilité » 5000-10 000€/ zone d’emploi
	<b>Calendrier</b>	2019-2021
<b>SOUS-ACTION 18-3-2</b> Favoriser l’ émergence d’ un outil unique de	<b>Descriptif</b>	Favoriser la convergence des outils déployés dans les zones d’emplois pilotes et les déployer dans les administrations, voire au grand public
	<b>Public-cible</b>	Agents des administrations
	<b>Bénéfices attendus</b>	Baisse taux d’autosolisme Hausse de la pratique du covoiturage Hausse modes actifs notamment vélo
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Diminution des émissions de GES Amélioration de la qualité de l’air
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : CA / Direction mobilité et transport / Direction développement / Ambassadeur mobilité durable <b>Partenaires</b> : Prestataires extérieurs (à définir) / Région / ADEME
	<b>Financement</b>	Enveloppe 2 Ambassadeur mobilité durable (80% RGE max 20 000€) + EPCI
	<b>Budget</b>	Financement Région – enveloppe dispositif « ambassadeur mobilité » 5000-10 000€/ zone d’emploi
	<b>Calendrier</b>	2020-2021
<b>Etat</b>	<i>Action en cours de déploiement</i>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation :</b> <u>Indicateurs de réalisation :</u> - Réalisation d’actions de sensibilisation - Nombre de structures accompagnées <u>Indicateurs de résultat :</u> Baisse taux d’autosolisme Hausse de la pratique du covoiturage Hausse des modes actifs notamment vélo <u>Indicateurs d’impact :</u> - Réduction des émissions de GES - Amélioration de la qualité de l’air		
	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui</i>	
	<b>Qualité de l’air</b>	
	<i>Effet positif</i>	



## FICHE ACTION N°19 : FAVORISER ET SECURISER LES MOBILITES ACTIVES

<b>Axe stratégique : Mobilité</b>		
<b>Niveau d'implication : Politiques publiques</b>		
<b>Favoriser et sécuriser les mobilités actives</b>		
<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Les modes de déplacements représentent une part très importante des émissions de gaz à effet de serre ainsi que des particules fines nocives pour la santé de celles et ceux qui les respirent. Au vu de la part importante que représentent les transports, ils sont de fait un levier conséquent sur lequel s'appuyer. La transformation des habitudes quotidiennes en termes de déplacements dépend largement de l'aménagement urbain et de la place qui est accordée à un mode de déplacement plutôt qu'à un autre. C'est pourquoi il s'agit de créer les conditions optimales pour l'usage du vélo.</p> <p>Le PETR s'est par ailleurs engagé dans cette optique à travers l'élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable. Il s'agira donc de décliner cette ambition au niveau local en venant créer les conditions favorables à la pratique du vélo en termes de services et d'infrastructures.</p>	
<b>SOUS-ACTION 19-1 Etudier les zones 30 et zones de rencontre</b>	<b>Descriptif</b>	<p>Développer les zones où les véhicules motorisés doivent adopter un comportement prudent et discret à l'instar des zones à faibles émissions ou les zones de rencontre. Le changement de comportement des automobilistes permettrait de limiter les émissions de gaz à effet de serre dans ces zones très fréquentées par les habitants. Leur exposition aux particules fines sera donc largement réduite.</p> <p>Expérimenter des zones 30 dans les centres villes et centre bourgs, en particulier les zones où il y a des petits commerces.</p>
	<b>Public-cible</b>	Automobilistes
	<b>Bénéfices attendus</b>	Réduction des émissions liées aux véhicules motorisés en ville et apaiser les espaces urbains
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Mise en place effective de ces régulations
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Collectivités, communes <b>Partenaires</b> : CA / Direction mobilité et transport / Ambassadeur mobilité durable ; Région / ADEME
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par la Collectivité

	<b>Budget</b>	Etude : 20 000 euros
	<b>Calendrier</b>	Dès 2021
<b>SOUS-ACTION 19-2</b> Augmenter les liaisons vertes	<b>Descriptif</b>	<p>Pour encourager le recours aux mobilités actives comme mode de déplacement, il est fondamental de revoir l'aménagement urbain ainsi que l'organisation des voies de déplacement. Le développement des liaisons vertes participe largement à l'essor du vélo comme mode de déplacement</p> <p>A partir du schéma directeur cyclable élaboré, il s'agit d'identifier les axes principaux reliant les lieux de domicile au travail, de domicile aux loisirs etc..., d'aménager des liaisons vertes sur ces axes, de communiquer et d'installer une signalétique piéton / vélo pour favoriser la connaissance et l'usage de ces voies.</p>
	<b>Public-cible</b>	Grand public
	<b>Bénéfices attendus</b>	Hausse de la part modale du vélo
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Augmentation des liaisons vertes
	<b>Acteurs</b>	<p><b>Responsable</b> : CA / Direction mobilité et transport / Direction développement / Ambassadeur mobilité durable</p> <p><b>Partenaires</b> : Région / ADEME / Communes, Département, Associations de cyclistes, FUB (fédération des usagers de la bicyclette) ...</p>
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par la Communauté d'agglomération
	<b>Budget</b>	200 000€/an pour les infrastructures, la signalétique...
	<b>Calendrier</b>	Dès 2021
<b>SOUS-ACTION 19-3</b> Installer des stationnements vélos	<b>Descriptif</b>	<p>Afin d'encourager la pratique du vélo, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des besoins des usagers, y compris en ce qui concerne le stationnement des vélos. Pouvoir laisser son vélo à proximité de sa destination fait partie du confort nécessaire pour développer son usage.</p> <p>Il faudra identifier les points stratégiques de stationnement : commerces, lieux de travail, écoles, loisirs, lieux d'intermodalité (parkings de covoiturage, gares, arrêts de transport en commun)... et installer des arceaux et abris sécurisés à ces endroits.</p>
	<b>Public-cible</b>	Grand public
	<b>Bénéfices attendus</b>	Hausse part modale du vélo
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Nombre d'arceaux et de box pour stationner son vélo
	<b>Acteurs</b>	<p><b>Responsable</b> : CA / Direction mobilité et transport / Direction développement / Ambassadeur mobilité durable</p> <p><b>Partenaires</b> : Région / ADEME / Communes</p>
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par la Communauté d'agglomération
	<b>Budget</b>	<p>Arceau = 70 €</p> <p>Abri sécurisé (tous frais compris) = 1300 à 1600 € / unité</p> <p>Enveloppe indicative : 100k€/an</p>
	<b>Calendrier</b>	Dès 2021
<b>Etat</b>		

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**Indicateurs de réalisation :





- Etude de la possibilité de mettre en place des zones 30 et zones de rencontre
- Développement de liaisons vertes
- Multiplication des points de stationnement pour les vélos

Indicateurs de résultat :

- Nombre de cyclistes quotidiens
- Part modale vélo
- Baisse de la part modale de la voiture (report modal)

Indicateurs d'impact :

- Amélioration de la qualité de l'air
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre du transport routier des véhicules particuliers (source : ATMO Grand Est)
- Baisse des consommations d'énergie du transport routier des véhicules particuliers (source : ATMO Grand Est)
- Co-bénéfice : Diminution du bruit dans les centres villes

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Non</i>	/
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet positif</i>	





## FICHE ACTION N°20 DEPLOYER DES BORNES ELECTRIQUES

<b>Axe stratégique : Mobilité</b>		
<b>Niveau d'implication : politiques publiques</b>		
<b>Déployer des bornes électriques</b>		
<b>Enjeux et contexte</b>	L'accompagnement au déploiement de véhicules écoresponsables doit venir des aménagements des infrastructures. Sans donner les conditions favorables aux changements de véhicules, il est impossible d'attendre des particuliers qu'ils entreprennent cette transformation. C'est pourquoi la collectivité doit avoir un temps d'avance sur la transition vers des mobilités plus responsables de l'environnement en adaptant dès aujourd'hui le territoire.	
<b>SOUS-ACTION 20-1</b> <b>Installer des bornes de recharges pour les véhicules électriques dans les entreprises et les lieux publics</b>	<b>Descriptif</b>	<p>Il s'agit de créer les meilleures conditions pour encourager le passage à des véhicules électriques. Ainsi, en mettant à disposition des bornes de recharge électrique, l'utilisation de ces véhicules est facilitée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les lieux publics pertinents pour la recharge de véhicules : parkings, rues avec copropriétés...</li> <li>- Identifier les acteurs du territoire pouvant installer des bornes de recharge : entreprises, supermarchés...</li> <li>- Assurer une coordination de l'installation des bornes au sein du territoire, avec un maillage correspondant aux besoins</li> <li>- Travailler avec les territoires voisins sur le maillage des grands axes (vers Reims, Chalons...)</li> </ul>
	<b>Public-cible</b>	Automobilistes Trajets restants en véhicules particuliers (après réduction via le covoiturage, le vélo etc.)
	<b>Bénéfices attendus</b>	Augmentation du nombre de véhicules électriques pour les transports du quotidien Baisse des consommations de carburants pétroliers
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Nombre de bornes installées : à définir
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Collectivité <b>Partenaires</b> : Entreprises, communes, département
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par la collectivité et les entreprises
	<b>Budget</b>	1 borne électrique : 20k€
	<b>Calendrier</b>	Dès 2022
<b>Etat</b>		

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**Indicateurs de réalisation :




- Cibler les lieux et entreprises susceptibles d'être intéressés par ce genre d'installation

Indicateurs de résultat :

- Nombre de bornes de recharge mises en place
- Nombre d'aides distribuées pour l'achat de véhicules électriques.

Indicateurs d'impact :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports routiers (source : ATMO Grand Est)

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		/
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Non</i>	/
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet positif</i>	



## FICHE ACTION N°21 LANCER UN PLAN DE VEGETALISATION DU TERRITOIRE

<b>Axe stratégique : Adaptation au changement climatique</b>		
<b>Niveau d'implication : partenariat avec les acteurs du territoire</b>		
<b>Lancer un plan de végétalisation du territoire</b>		
<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Face à l'urgence climatique, végétaliser est devenu un enjeu important pour limiter l'érosion de la biodiversité mais contribuer également au mieux vivre sur le territoire. Cet enjeu est déjà identifié tant en milieu rural, car il permet d'apporter une réponse concrète aux enjeux des trames vertes, mais également en milieu urbain face en particulier aux problématiques de réponse à la surchauffe urbaine, un véritable levier pour la captation carbone tout en limitant l'érosion des sols.</p> <p>Fort des atouts offerts par la réimplantation du végétal dans les paysages urbains et ruraux, l'ensemble des partenaires qui œuvrent sur ces territoires peut contribuer à la restructuration des trames vertes.</p>	
<b>SOUS-ACTION 21-1</b> <b>Lancer un plan de plantation d'arbres et de haies sur le territoire</b>	<b>Descriptif</b>	<p>Les acteurs locaux du territoire sont bien conscients des enjeux que peut représenter la revégétalisation du territoire par des haies et des arbres. Aussi, des acteurs sont déjà impliqués dans la plantation de haies (ex : chambre d'agriculture). Aujourd'hui, il convient d'organiser et d'orchestrer un véritable plan partagé de végétalisation du territoire pour avoir un effet levier important et une action structurante.</p> <p>Le PNR de la Montagne de Reims : Cette année, nous avons réalisé un appel à projet « Haies et vergers » avec lequel nous avons financé à 80% la plantation de 3 500m de haies et de 146 arbres fruitiers.</p> <p>Pour ce projet, nous avons validé, avec notre comité scientifique, une liste d'essences d'arbres, d'arbustes indigènes et de fruitiers. Nous avons pris contact et réalisé un conventionnement avec les pépiniéristes marnais et ardennais en mesure de fournir ces plants. Un cahier des charges précis a également été rédigé pour le lancement de cet appel à projet.</p> <p>Aussi, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous appuyer sur ces éléments (listes d'essences, pépiniéristes, cahier des charges...) ou sur tout autre projet en lien avec la préservation de la biodiversité.</p> <p>Le plan de végétalisation concerne aussi les toitures et façades mais ne doit pas se faire en concurrençant les panneaux photovoltaïques.</p>

		<p>Il faudra aussi s'appuyer sur les entreprises et les particuliers via des achats groupés.</p> <p>Une concertation peut aussi être envisagée avec le département pour des plantations dans les collèges ou en bords de routes.</p> <p>Une réflexion devra être menée pour minimiser l'entretien des plantations des collectivités et éviter les plantes allergènes et les espèces exotiques envahissantes.</p>
	<b>Public-cible</b>	Agriculteurs, viticulteurs, entreprises, communes, EPCI ...
	<b>Bénéfices attendus</b>	<p>Accroissement significatif de la végétalisation dans les paysages urbains et ruraux</p> <p>Conforter la biodiversité locale</p> <p>Concourir à l'élaboration de la trame verte du territoire</p>
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Planter 100 000 végétaux (arbres et arbustes) à l'échelle du territoire dont 20 000 à l'échelle de la ville d'Epervain
	<b>Acteurs</b>	<p><b>Responsable</b> : Epervain Agglo</p> <p><b>Partenaires</b> : Chambre d'agriculture, CIVC, Ville d'Epervain, mission UNESCO, PNR de la Montagne de Reims</p>
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par Epervain Agglo
	<b>Budget</b>	1 300 000€
	<b>Calendrier</b>	2020-2025
<b>SOUS-ACTION 21-2</b> Toitures et façades végétalisées	<b>Descriptif</b>	<p>Afin d'adapter le territoire au réchauffement climatique, il est fondamental de remettre de la végétalisation au cœur des lieux de vie. Casser les réseaux de chaleur est indispensable pour renforcer la résilience du territoire aux épisodes de chaleur extrêmes. D'autant plus que la végétalisation comporte de nombreux intérêts, au regard de la biodiversité et de la préservation des sols.</p> <p>Il s'agira d'identifier des bâtiments sur lesquels faire ces expérimentations. Ce pourra être les bâtiments publics ou des quartiers en cours de construction (ex : berges de Marne), auquel cas il faudra intégrer ce projet avec les aménageurs et architectes afin de concevoir les bâtiments avec cette végétalisation.</p>
	<b>Public-cible</b>	Communes, bâtiments d'entreprises, bâtiments publics
	<b>Bénéfices attendus</b>	Baisse de la température des bâtiments lors d'épisodes de chaleur
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Nombre de bâtiments et façades végétalisés : à définir
	<b>Acteurs</b>	<p><b>Responsable</b> : Collectivité ; communes</p> <p><b>Partenaires</b> : Région / ADEME</p>
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par la collectivité et les communes
	<b>Budget</b>	A définir au cas par cas
	<b>Calendrier</b>	Dès 2020 au fur et à mesure des projets de construction
<b>Etat</b>		

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**Indicateurs de réalisation :




- Réalisation du plan de plantation d'arbres
- Nombre de façades végétalisées

Indicateurs de résultat :

- Plantation d'arbres sur le territoire

Indicateurs d'impact :

- Réduction de la consommation énergétique des bâtiments en été (source : gestionnaire des bâtiments concernés)
- Diminution de l'effet « ilot de chaleur » : diminution de la température dans les parties urbaines denses (source : sonde thermique)
- Augmentation de la séquestration de carbone du territoire (source : outil ALDO de l'ADEME)

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
	 <i>(Séquestration)</i>	/
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Oui</i>	/
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet neutre</i>	



## FICHE ACTION N°22 PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

<b>Axe stratégique : Adaptation au changement climatique</b>		
<b>Niveau d'implication : Politiques publiques</b>		
<b>Préserver la ressource en eau</b>		
<b>Enjeux et contexte</b>	Le réchauffement climatique affecte directement les quantités d'eau disponibles sur le territoire. La multiplication des épisodes météorologiques extrêmes impose d'appréhender au mieux la gestion de cette ressource.	
<b>SOUS-ACTION 22-1 Optimiser le réseau d' eau et d' assainissement</b>	<b>Descriptif</b>	Cette action consiste à lancer un audit énergétique des services d'eau et d'assainissement. Suite à cet audit des mesures seront appliquées pour optimiser le réseau : limiter les fuites par exemple. Un suivi et une supervision des réseaux d'eau seront mis en place pour assurer l'amélioration du réseau. La mise en place d'un double réseau pour récupération de l'eau de pluie pourra être étudiée.
	<b>Public-cible</b>	Habitants et acteurs connectés au réseau d'eau
	<b>Bénéfices attendus</b>	Optimisation des besoins énergétiques des installations, amélioration des rendements et baisse des prélèvements dans les ressources en eau.
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Lancement d'un audit énergétique des services d'eau et d'assainissement et supervision des réseaux d'eau.
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Communauté d'agglomération - Service eau et assainissement <b>Partenaires</b> : Agence de l'Eau
	<b>Financement</b>	Communauté d'agglomération - Service eau et assainissement
	<b>Budget</b>	Audit : entre 10 et 20k€ Infrastructures et aménagements pour améliorer le réseau : à définir suite à l'audit.
	<b>Calendrier</b>	Dès 2020

<b>SOUS-ACTION 22-2</b> <b>Améliorer la qualité de l' eau des cours d' eau</b>	<b>Descriptif</b>	<p>En premier lieu il s'agit de faire un diagnostic de la qualité de l'eau. Tous les cours d'eaux du territoire sont concernés.</p> <p>Suite à ce diagnostic, un schéma directeurs assainissement sera élaboré pour réaliser des actions d'amélioration de la qualité de l'eau : Amélioration des rejets des systèmes d'assainissement communautaires, création de stations d'épuration dans les communes non assainies ou raccordement à des unités existantes, gestion des rejets par temps de pluie.</p> <p>Ces actions seront à mener en concertation avec le monde agricole, le monde industriel. Les aménagements devront prendre en compte les baisses de ressources en eau dues aux aléas climatiques sur le territoire.</p> <p>En fonction du diagnostic, les micropolluants (ex : micro plastiques qui sortent des eaux de lavage) pourront être ciblés et des actions spécifiques mises en œuvre.</p>
	<b>Public-cible</b>	Territoire
	<b>Bénéfices attendus</b>	Baisse de la quantité de polluants dans l'eau des cours d'eau
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Etudes diagnostics réalisée Schémas directeurs assainissement en cours de mise en œuvre
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Communauté d'agglomération - Service eau et assainissement <b>Partenaires</b> : Agence de l'Eau, Syndicat Mixte de la Marne moyenne (S3M)
	<b>Financement</b>	Communauté d'agglomération - Service eau et assainissement
	<b>Budget</b>	Diagnostic qualité de l'eau : 10 à 15 k€ Mise en œuvre : 200 000 €
	<b>Calendrier</b>	Dès 2020
<b>SOUS-ACTION 22-3</b> <b>Optimiser l'utilisation d'eau potable pour les collectivités</b>	<b>Descriptif</b>	<p>Faire un bilan des consommations d'eau de la collectivité, en incluant la Ville d'Epernay et les communes : piscines, espaces verts, etc.</p> <p>Cibler les plus gros postes de consommation et mettre en place des actions d'économies d'eau (réduction des besoins) et de récupération d'eau (exemple : Récupérer partiellement les eaux rejetées par les piscines pour les valoriser par les services techniques voirie des communes ; récupérer l'eau de pluie pour des usages propices...).</p>
	<b>Public-cible</b>	Collectivités
	<b>Bénéfices attendus</b>	Economies d'eau et économies financières associées
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Récupération d'eau mise en place pour alimenter les besoins en eau des services techniques voirie des communes
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Communauté d'agglomération - Service eau et assainissement <b>Partenaires</b> : Services techniques des communes
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par la Communauté d'agglomération
	<b>Budget</b>	Diagnostic des consommations d'eau Agglo + Communes : 10 000 Mise en place d'actions : 10k€ / an
	<b>Calendrier</b>	Dès 2020
<b>Etat</b>		

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**Indicateurs de réalisation :



- Réalisation des études et audits : qualité de l'eau
- Réalisation du diagnostic des consommations d'eau des collectivités.

Indicateurs de résultat :

- Baisse des consommations d'eau des collectivités (source : collectivités, services techniques ou comptabilité)
- Baisse des fuites du réseau d'eau (source : Service eau et assainissement ou DSP)

Indicateurs d'impact :

- Augmentation de la qualité de l'eau (source : BNPE)
- Baisse des prélèvements en eau du territoire (source : Agences de l'eau, Offices de l'eau, SDES)

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
	/	/
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Non / Oui</i>	/
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet neutre</i>	





## FICHE ACTION N°23 : DEVELOPPER UN URBANISME DURABLE

Axe stratégique : Aménagement, Urbanisme et Habitat

Niveau d'implication : Exemplarité

### Elaborer des outils pour une construction durable et un territoire résilient

#### Enjeux et contexte

**Atténuation** : Les politiques d'aménagement et d'urbanisme structurent les usages, et donc les impacts des modes de vie. Ils impactent nos territoires sur plusieurs dizaines d'années et sont donc un enjeu clé pour la transformation de modes de vie rendue nécessaire par le changement climatique. Ces politiques peuvent encourager ou au contraire décourager l'usage de la voiture (stationnement, vitesse...). La densification de l'habitat peut permettre la mise en place de réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables. Cette même densification urbaine peut aller jusqu'à favoriser des usages énergétiques sobres en réduisant les surfaces chauffées par personne ou permettre la mutualisation des équipements collectifs et privés.

**Adaptation** : Le changement climatique nous impose de revoir notre urbanisme. La fréquence et/ou l'intensité des événements extrêmes vont augmenter. Les villes françaises souffrent déjà des îlots de chaleur urbains, phénomène augmentant artificiellement la température à l'intérieur des villes, particulièrement fort durant les canicules. Ce phénomène est amené à se généraliser et à s'amplifier dans les années à venir. De même, les villes ne sont pas nécessairement conçues pour résister face à des inondations qui seront de plus en plus intenses et fréquentes, ni pour faire face à des sécheresses prolongées. En résumé, les choix d'aménagements pris aujourd'hui conditionnent la viabilité future de nos territoires et questionnent les élus locaux sur leur responsabilité juridique future quant aux choix effectués malgré la connaissance des risques associés aux changements climatiques.

Le Plan Local d'Urbanisme (intercommunal) abrégé PLU(i) comporte un arsenal réglementaire qui permet de répondre à ces enjeux. Tout d'abord, sur l'artificialisation, le PLU(i) comporte deux leviers principaux, dans la lutte contre l'étalement urbain et l'optimisation des espaces urbains. Dans la lutte contre l'artificialisation des sols, le PLU(i) peut interdire toute construction dans des zones qu'il délimite. Cela peut permettre d'éviter l'artificialisation de terres agricoles, et de stopper l'étalement urbain. En effet, les PLU(i) peuvent fixer des coefficients de densité minimaux sur des zones, ou même simplement interdire toute construction. Ils peuvent aussi fixer des règles sur les caractéristiques des constructions visant à remplacer un ancien bâtiment.

Également, les PLU offrent des outils permettant de prioriser la construction dans des secteurs à haut niveau de services pour les transports, permettant de libérer les communes du tout-voiture.

	<p><b>Contexte local :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Minorité de blocage exprimée suite aux dernières élections</li> <li>- Nouveau vote à organiser en 2020 suite au renouvellement des équipes municipales</li> <li>- Nombreuses révisions/modifications communales à envisager</li> <li>- Problématique des îlots de chaleur urbains (ICU)</li> <li>- Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)</li> <li>- Plan de prévention des risques de glissements de terrains (PPRGT)</li> <li>- Le PLU d'Epernay prévoit déjà des constructions sur pilotis dans certaines zones pour éviter les inondations</li> <li>- Absence de CAUE et d'agence d'urbanisme sur le territoire</li> <li>- <u>Information</u> diffuse, complexe ou inexistante sur les sujets des pratiques exemplaires, durable ou low-tech.</li> <li>- Nécessité de <u>promouvoir</u> les constructions exemplaires</li> <li>- Besoin de <u>sensibiliser</u> sur les sujets de l'exemplarité</li> <li>- <u>Accompagner et encourager</u> des démarches complexes et holistiques.</li> </ul> <p>Contexte réglementaire : Loi ALUR, Loi ELAN..., SCOT, SRADDET...</p>	
<b>SOUS ACTION 23-1</b> <b>Créer un groupe accompagnant et structurant les démarches qualitatives</b>	<b>Descriptif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préfigurer la mise en place d'un PLUi par des réflexions thématiques à l'échelle du territoire en lien avec SCOTER/PETR.</li> <li>• Mettre en place une réflexion avec les élus vers un projet de territoire.</li> <li>• Intégrer les démarches supra-communales : trame verte et bleue, paysage, mobilité...</li> </ul> <p>Mettre en place et animer un groupe de travail regroupant les différentes entités ; communes – EPCI – Pays (Maison de l'Habitat) - SCOT</p>
	<b>Public-cible</b>	Communes, services de l'Etat, aménageurs, promoteurs
	<b>Bénéfices attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la réflexion sur l'urbanisme dans une réflexion territoriale plus large (projet de territoire).</li> <li>• Réduire les procédures à conduire : Intégrer le volet PLH et pourquoi pas la mobilité.</li> <li>• Promouvoir l'urbanisme durable : limiter l'étalement urbain, favoriser les zones mixtes résidentielles et économiques pour limiter les besoins de déplacement, orienter le développement urbain autour des infrastructures de transport en commun déjà existantes, réduire au maximum l'imperméabilisation des sols (végétalisation, revêtements non imperméables...)</li> <li>• A terme : Simplifier et homogénéiser les règles par secteur et/ou typologie de commune</li> <li>• Partager les connaissances, mettre en commun les expériences sur sa thématique/son territoire</li> <li>• Structurer une communication commune</li> </ul> <p>Rendre plus lisibles les interventions auprès du grand public</p>
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Organisation d'ateliers thématiques pour préparer le projet de territoire Créer des supports de communication, des fiches techniques communes
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable :</b> Communauté d'agglomération <b>Partenaires :</b> Communes, service de l'Etat, ABF...
	<b>Financement</b>	Communauté d'agglomération
	<b>Budget</b>	A définir
	<b>Calendrier</b>	Amorcer la réflexion dès 2021

<b>SOUS-ACTION 23-2 :</b> <b>Réaliser une fiche outil de la construction durable</b>	<b>Descriptif</b>	<p>Mettre à disposition une fiche outils à destination du grand public présentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les différents organismes du territoire susceptibles d'apporter un accompagnement dans la réalisation de leurs projets</li> <li>- sensibilisant aux constructions Bas Carbone et aux enjeux des ENR (E+C-)</li> <li>- présentant les enjeux patrimoniaux et paysagers locaux</li> <li>- rappelant le cadre réglementaire</li> </ul>
	<b>Public-cible</b>	Pétitionnaires, porteurs de projets, aménageurs
	<b>Bénéfices attendus</b>	Développer le niveau de connaissances sur le sujet et qu'il soit naturellement intégré aux réflexions, en amont de tout projet
	<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Communiquer cette fiche à chaque pétitionnaire</p> <p>Sensibiliser les professionnels : architectes, aménageurs...</p> <p>Développer des logiques de formation des professionnels</p>
	<b>Acteurs</b>	<p><b>Responsable</b> : Collectivités</p> <p><b>Partenaires</b> : Services de l'Etat, ABF...</p>
	<b>Financement</b>	Communauté d'agglomération
	<b>Budget</b>	A définir
	<b>Calendrier</b>	Création de la fiche fin 2019
<b>SOUS ACTION 23-3</b> <b>Elaborer un référentiel pour l' amélioration des projets urbains et des constructions et diffuser les bonnes pratiques</b>	<b>Descriptif</b>	Réaliser un référentiel de type AURA intégrant les composantes ENR, Biodiversité, Écologie, intégration architecturale, mobilité, Développement économique et pertinence programmatique (au regard du PLH par exemple)
	<b>Public-cible</b>	Pétitionnaires, porteurs de projets, aménageurs
	<b>Bénéfices attendus</b>	<p>Evolution de la qualité des quartiers tant du point de vue de leur intégration, leur performance et leur fonctionnement</p> <p>Faire que les projets aujourd'hui exemplaires soient rapidement classiques</p>
	<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Mettre à disposition de tous les aménageurs et toutes les communes ce référentiel</p> <p>Valoriser les retours d'expérience les plus pertinents pour chaque cible</p>
	<b>Acteurs</b>	<p><b>Responsable</b> : Agglomération</p> <p><b>Partenaires</b> : Services de l'Etat, ABF</p>
	<b>Financement</b>	Communauté d'agglomération
	<b>Budget</b>	Communication : 2000€/an
	<b>Calendrier</b>	Mise en place du référentiel fin 2019 puis communication régulière par thématique

**SOUS ACTION 23 -4 :  
Utiliser des outils juridiques pour un urbanisme résilient**

<b>Descriptif</b>	<p>Etudier la possibilité de mettre en place des contraintes sur les projets de construction (retenue financière en cas de non-conformité avec les réglementations thermiques)</p> <p>Accompagner les propriétaires ou acheteurs dans les montages juridiques (en cas de non-conformité de l'étiquette énergétique annoncée par exemple)</p> <p>Inciter dans les PLU ou le PLUi à favoriser des zones végétalisées (toitures, arbres dans les parcelles) et la biodiversité en ville</p> <p>Inciter dans les PLU ou le PLUi à construire des bâtiments E+C-, l'architecture bioclimatique, l'utilisation de matériaux biosourcés (bois, chanvre...) issus de filières locales</p> <p>Imposer des réglementations fortes (via l'instruction) au niveau des ZAC et des lotissements pour développer des quartiers à énergies positives et bioclimatiques</p>
<b>Public-cible</b>	Pétitionnaires, aménageurs, acheteurs
<b>Bénéfices attendus</b>	<p>S'assurer que les nouvelles constructions respectent les normes thermiques</p> <p>Augmenter la séquestration de carbone</p> <p>Diminuer l'impact climatique et énergétique des nouvelles constructions</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Mettre en place des leviers juridiques pour inciter aux constructions exemplaires</p> <p>Intégrer ces contraintes dans le cas de la réalisation d'un PLUi ou dans les PLU</p>
<b>Acteurs</b>	<p><b>Responsable</b> : Communauté d'agglomération</p> <p><b>Partenaires</b> : Communes, Architectes, Aménageurs</p>
<b>Financement</b>	<p>Communauté d'agglomération si décision d'élaborer un PLUi / Communes dans le cas des modifications des PLU</p> <p>A rechercher et à définir par la collectivité</p>
<b>Budget</b>	Modifications des PLU : 0,5 ETP
<b>Calendrier</b>	Dès 2021

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Indicateurs de réalisation :






- Réalisation des outils
- Mise à jour des documents d'urbanisme pour prise en compte des enjeux climatiques :
  - Utiliser le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), (en dictant certaines règles au PLU le cas échéant) pour contribuer explicitement à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à la préservation de la qualité de l'air.
  - Mettre en place des subdivisions de zones à urbaniser ou urbaines pour adapter finement le règlement à chaque zone à enjeu du territoire
  - Fixer des densités de construction minimales dans le PLU voire limiter à zéro les espaces urbanisables.
  - Utiliser les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU pour favoriser le développement durable des secteurs clés, notamment mise en œuvre d'OAP sectorielles pour les PLU avec des objectifs énergétiques quantifiés (ex : secteurs 100% renouvelable)
  - Comptabiliser et rationaliser les zones à ouvrir à l'urbanisation, par exemple éco-conditionnement de l'ouverture à l'urbanisation dans le SCOT (sur plusieurs zones et sur des critères variés : qualité desserte des transports en commun, études d'impact, études de densification...)
  - Inscrire des objectifs maximaux de stationnement automobile privé dans les documents d'urbanisme
  - Inscrire des objectifs minimums de stationnement vélo au-delà du code de la construction.
  - Favoriser la compacité des formes urbaines, les économies d'énergie et la diversification des sources d'énergie, la végétalisation et la gestion locale des eaux pluviales, la limitation de la voiture, la mixité fonctionnelle
  - Se fixer des objectifs de plantation (arbres, haies...) dans les documents d'urbanisme
  - Se fixer des objectifs de développement des réseaux de chaleur issue d'énergie renouvelable ou de récupération.

**Indicateurs de résultat :**

- Actions réalisées sur le territoire, relatives aux éléments ajoutés dans les documents d'urbanisme :
  - Baisse de l'artificialisation des sols
  - Baisse de la surface artificialisée par habitant
  - Réhabilitation et densification (nombre de bâtiments construits sur les dents creuses par exemple)
  - Nombre d'arbres plantés
  - Surfaces désimperméabilisées
  - Nombre de constructions exemplaires (E+C-, biomatériaux, habitat léger) sur le territoire
  - ...

**Indicateurs d'impact :**

- Séquestration de carbone du territoire (source : outil ALDO de l'ADEME)
- Baisse des consommations d'énergie du secteur résidentiel et des transports de personnes (source : ATMO Grand Est)
- Consommation kWh/m<sup>2</sup> des nouvelles constructions (source : DPE ou réalisation d'un audit des nouvelles constructions)

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Énergie renouvelable</b>
	<i>Oui / Oui</i>	
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet positif</i>	



## FICHE ACTION N°24 METTRE EN PLACE LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

<b>Axe stratégique : mobilisation du territoire</b>	
<b>Niveau d'implication : Partenariat avec les acteurs du territoire</b>	
<b>Mettre en place le Projet Alimentaire Territorial</b>	
<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Les activités agricoles et viticoles du territoire sont de véritables leviers économiques et occupent une place prédominante mais n'apportent pas une réponse locale face aux attentes et besoins alimentaires du territoire.</p> <p>Aussi, les collectivités font le constat que de nouvelles filières sont possibles et que du foncier pourrait être mobilisé pour accueillir des activités agricoles/maraichères en réponse à des besoins alimentaires durables et de proximité.</p> <p>Différents acteurs institutionnels et économiques peuvent être fédérés autour de ces attentes afin de rendre plus lisible le potentiel agricole et nourricier du territoire.</p>
<b>SOUS-ACTION 24-1</b> <b>Soutenir le Projet Alimentaire Territorial (PAT)</b>	<p style="text-align: center;"><b>Descriptif</b></p> <p>En décembre 2018, Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (PnRMR) organisait un séminaire « Alimentation durable : tous concernés, tous acteurs », qui a permis de mettre en lumière les besoins du territoire en matière d'alimentation et de mobiliser les partenaires locaux.</p> <p>Pour répondre aux enjeux en matière d'alimentation sur le Triangle Marnais mis en exergue lors de ce séminaire, le PnRMR a émis la volonté de porter un Projet Alimentaire Territorial (PAT).</p> <p>Il s'agit d'un dispositif prévu par la Loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt du 13 octobre 2014, qui permet, en s'appuyant sur un diagnostic partagé de faire un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et d'identifier les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.</p> <p>Un PAT revêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;</li> <li>• une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;</li> <li>• une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.</li> </ul> <p>L'Agglo, la Ville d'Epernay et le Pays d'Epernay Terres de Champagne s'engagent et soutiennent le PnR dans sa démarche de mise en œuvre du PAT.</p>

	<b>Public-cible</b>	Ensemble des directions des collectivités
	<b>Bénéfices attendus</b>	Développement du potentiel maraîcher sur le territoire Développement des circuits courts/ réduction du bilan carbone de la filière
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Le PAT est élaboré de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire et vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.  La Ville d'Épernay, l'Agglo et le Pays d'Épernay Terres de Champagne souhaitent s'engager au côté du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims pour mener à bien ce projet et apporter leur contribution concrète par leur participation active aux Comités de Pilotage et Comités techniques organisés pour la construction dudit PAT.
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims <b>Partenaires</b> : service DD, service Développement économique, Pays d'Épernay Terres de Champagne, DRAAF
	<b>Financement</b>	PNR
	<b>Budget</b>	Démarche pilotée par le PNR de la Montagne de Reims
	<b>Calendrier</b>	2019-2021
<b>SOUS-ACTION 24-2</b> Révéler le potentiel agricole et nourricier du territoire	<b>Descriptif</b>	En lien avec la démarche de diagnostic du Projet Alimentaire Territorial (PAT) piloté par le PNR de la Montagne de Reims à l'échelle du triangle Marnais, la Ville d'Épernay souhaite devenir un territoire pilote pour soutenir l'agriculture urbaine et la biodiversité associée. Pour ce faire, la Ville veut initier des démarches transversales au PAT, en faveur de la biodiversité urbaine, du développement durable et de la préservation du lien social en ville en soutenant et en développant une gamme d'interventions auprès d'acteurs du territoire et des propriétaires fonciers en ville (bailleurs sociaux, entreprises, établissements d'éducation et de santé). Cette ambition vise à encourager l'ancrage territorial de l'alimentation au travers des dimensions environnementales, sociales et de santé.
	<b>Public-cible</b>	Toute la chaîne des acteurs liés à l'alimentation
	<b>Bénéfices attendus</b>	Développement du potentiel maraîcher sur le territoire
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Pour y parvenir la Ville va proposer une offre de stage à une école spécialisée autour des questions urbaines pour mieux appréhender les préalables à la définition d'une stratégie dédiée. Les missions confiées pour le stage visent à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontrer les parties prenantes : élus, producteurs, commerçants, consommateurs, propriétaires fonciers et porteurs de projets... (élus, associations, agriculteurs, bailleurs sociaux, directeurs d'établissements) pour identifier les besoins, les perceptions et les projets ;</li> <li>- Identifier les terrains à mobiliser sur la commune tout en identifiant les propriétaires et en évaluant les potentiels agricoles et la qualité de la biodiversité ;</li> <li>- Assurer une veille sur les techniques innovantes d'agriculture urbaine ;</li> <li>- Assister les services au déploiement d'une filière de production et au déploiement de la ville comestible (jardins partagés, arbres fruitiers, etc.) ;</li> <li>- Assister la ville dans la mise en place d'action pédagogique ;</li> </ul>

		- Identification d'actions partenariales et des préconisations d'interventions à l'échelle de la ville ou de l'agglomération
	<b>Acteurs</b>	Responsable : Service DD Partenaires : Services patrimoine /commerce/ achats/ marchés, service Développement économique, DRAAF
	<b>Financement</b>	A définir
	<b>Budget</b>	5000€ (indemnité de stage + dépenses annexes)
	<b>Calendrier</b>	2019-2020

<b>SOUS-ACTION 24-3</b> Accompagner l'émergence d'un dispositif de commercialisation en circuits courts alimentaires	<b>Descriptif</b>	Le travail de diagnostic du territoire élaboré par le stagiaire permettra de révéler le potentiel alimentaire du territoire et d'identifier les producteurs locaux. Il s'agit ensuite de créer une dynamique locale regroupant tous les acteurs œuvrant sur la thématique et d'accompagner l'émergence d'un dispositif de commercialisation en circuits courts alimentaires.
	<b>Public-cible</b>	Producteurs locaux : Maraichers / agriculteurs / particuliers
	<b>Bénéfices attendus</b>	Développement des circuits courts/ réduction du bilan carbone de la filière
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Création d'un dispositif de commercialisation en circuits courts alimentaires
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Service DD <b>Partenaires</b> : Services commerce/ achats/ marchés, service Développement économique, DRAAF
	<b>Financement</b>	A définir
	<b>Budget</b>	A définir en fonction du travail de diagnostic Aides pour la création d'associations de producteurs locaux ou de commerçants « locavore » + communication : enveloppe indicative de 30 000 euros/an
	<b>Calendrier</b>	2022

#### **Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

##### Indicateurs de réalisation :

- Elaboration du PAT
- Elaboration du diagnostic alimentaire local
- Nombre d'acteurs de l'alimentation locale accompagnés
- Nombre d'actions pédagogiques pour l'alimentation locale réalisées





##### Indicateurs de résultat :

- Part des aliments consommés issus d'une production locale (à définir - exemple : moins de 200 km)
- Part des aliments consommés issus de circuits courts ou vente directe
- Augmentation de la production alimentaire locale
- Nombre de filières alimentaires locales

##### Indicateurs d'impact :

- Augmentation de l'autonomie alimentaire locale (source : Chambre d'agriculture)
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre dues aux importations alimentaires (source : Empreinte carbone du territoire – à mesurer)



Engagement financier	Moyens humains
	
Impact GES	Réduction conso d'énergie
	
Atténuation / Adaptation	Energie renouvelable
<i>Oui / Oui</i>	/
Qualité de l'air	
<i>Effet neutre</i>	



## FICHE ACTION N°25 METTRE EN ŒUVRE DES « VILLAGES AMBITION ZERO CARBONE »

Axe stratégique : Mobilisation du territoire		
Niveau d'implication :		
Mettre en œuvre et animer un réseau de Villages Ambition Zéro Carbone		
Enjeux et contexte	Au-delà de la ville d'Epernay, il est important d'impliquer les autres villes et les villages dans une démarche de transition énergétique.	
<b>SOUS-ACTION 25-1</b> <b>Accompagner les communes à devenir Village Ambition Zéro Carbone</b>	<b>Descriptif</b>	Identifier, soutenir et accompagner 5 villages du territoire qui souhaitent être engagés dans la démarche « Village en Transition » Cette démarche vise à permettre aux habitants, entreprises, écoles etc. des villages inscrits d'initier et expérimenter des actions en faveur de la transition énergétique et assurer des aménagements qui permettent une véritable adaptation du changement climatique. Chaque village peut monter son propre projet.
	<b>Public-cible</b>	Habitants – Collectifs/associations - Entreprises - collectivités
	<b>Bénéfices attendus</b>	Assurer des engagements locaux de partenaires différents à une échelle locale ; Permettre d'expérimenter ; Dupliquer les actions pertinentes.
	<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création, animation de 5 collectifs locaux</li> <li>Partager et retour d'expérience entre acteurs du réseau « village en transition »</li> <li>De la démarche auprès d'autres collectivités</li> </ul>
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Ensemble des directions de l'agglomération, SCOTER, Mairie... <b>Partenaires</b> : Services de l'Etat, Conseil Régional, ADEME, associations locales ...
	<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par la Communauté d'Agglomération
	<b>Budget</b>	Animation : 0,3 ETP (Chargé de mission climat à l'agglomération) Communication : 2000 €
	<b>Calendrier</b>	Dès 2020 et d'ici 2025
Etat		

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**Indicateurs de réalisation :






- Identification des villages du territoire : nombre de communes sensibilisées
- Nombre de villages accompagnés
- Création et animation d'un réseau entre eux : nombre de rencontres

Indicateurs de résultat :

- Mise en place d'actions concrètes dans les villages identifiés

Indicateurs d'impact :

- Réduction des consommations d'énergie des communes concernées (source : ATMO Grand Est)
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre des communes concernées (source : ATMO Grand Est)

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Oui</i>	
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet bénéfique</i>	



## FICHE ACTION N°26 : SENSIBILISER, MOBILISER ET FORMER AUX ENJEUX ENERGIE-CLIMAT

<b>Axe stratégique : mobilisation du territoire</b>	
<b>Niveau d'implication : Partenariat avec les acteurs du territoire</b>	
<b>Sensibiliser, mobiliser et former aux enjeux énergie-climat les citoyens, jeunes et enfants, élus et agents, acteurs du territoire</b>	
<b>Enjeux et contexte</b>	<p>La Ville d'Epernay est impliquée dans une démarche Développement durable depuis une douzaine d'années (Agenda 21, Charte d'éco-responsabilité dès les années 2007-2008). Quant à Epernay Agglo champagne, elle s'est lancée récemment dans la démarche "Ambition Climat 2025".</p> <p>Il s'agit donc maintenant de continuer, pour les deux collectivités, non seulement d'être exemplaires dans le domaine, dans leur fonctionnement en interne et dans la réalisation de leurs projets, mais également d'accompagner les différentes initiatives ainsi que le changement des habitudes et des usages en matière de DD.</p> <p><b>Il faut donc poursuivre la promotion des actions existantes et à venir, grâce notamment à des campagnes de promotion récurrentes, et essayer de toucher de nouveaux publics, via de nouveaux supports et moyens de communication.</b></p> <p>Il est important d'informer pour éveiller les consciences, sensibiliser pour une meilleure acculturation des objectifs du DD et des enjeux CAE, partager les expériences, et étendre les bonnes pratiques à l'ensemble de la population et des acteurs du territoire : agents et élus, la jeunesse, grand public, professionnels... et ainsi les rendre acteurs du changement, et interroger leur esprit critique,</p> <p>Les thèmes à aborder sont nombreux : enjeux du changement climatique sur notre territoire/déplacements et transport/ économie d'énergie/ qualité de l'air intérieur/ alimentation responsable/prévention des déchets/organisation d'une éco manifestation/éco gestes au bureau/achats responsables ...</p>
<b>SOUS-ACTION 26-1</b> <b>Sensibiliser, mobiliser et former les agents et élus</b>	<p><b>Organiser des échanges de bonnes pratiques entre collectivités</b> : Encourager les initiatives telles que Zéro Phyto dans les communes</p> <p><b>Mobiliser les agents et les élus de tout le territoire sur les enjeux climat, air et énergie :</b></p> <p>- <i>Formation des agents et élus aux problématiques du DD et des enjeux CAE</i> : plusieurs formations pour approfondir les connaissances de chacun seront proposées aux agents et élus sur différents thèmes (enjeux du changement climatique sur notre territoire/déplacements et transport/ qualité de l'air intérieur/ alimentation responsable/prévention des déchets/organisation d'une éco manifestation/éco gestes au bureau/achats responsables etc... )</p>

	<p>- <i>Article Gaz'Ep</i> : communiquer sur les bonnes pratiques dans la Gaz'ep (sous une rubrique DD) Un article dans la Gaz'ep sera dédié aux évènements/ projets/ bonnes pratiques etc... mis en place par les services au sein des deux collectivités.</p> <p>- <i>Actualisation de la charte éco-agents</i> : remise au goût du jour de la charte agent éco-responsable : historiquement au sein de la Ville, chaque nouvel agent qui prend ses fonctions signe la charte éco-agent. Il est proposé d'étendre cette signature au agents de l'Agglo. De plus celle-ci date de 2007 : il est opportun d'actualiser cette charte et d'y inclure les nouveaux projets et avancées des deux collectivités.</p> <p>- <i>Défis DD</i> : mise en place de défis entre les services (ex zéro déchet). Afin de mobiliser de façon ludique les agents des défis seront lancés entre services.</p> <p>- <i>Valorisation des initiatives</i> : valoriser les initiatives individuelles et/ou collectives : récompenser sous une catégorie « DD » les agents/services qui ont mis en place des initiatives DD lors des Vœux du Maire</p> <p>- <i>Journée DD</i> : organiser un événement DD interne : sur 2h chaque agent sera invité à une animation ludique sur un des thèmes du DD (Santé/alimentation/énergie/climat/biodiversité/eau/déchets/solidarité etc...) afin d'acquérir des connaissances sur le sujet, comprendre pour mieux agir.</p> <p>- <i>Budget participatif</i> : mise en place d'un budget participatif : une somme sera allouée afin que les agents de la Ville et de l'Agglo puissent proposer des projets DD (en investissement et financement) qui servent la collectivité en interne.</p> <p>- <i>Réseau ambassadeurs du DD</i> : Organiser et animer le réseau des ambassadeurs DD, recherche de volontaires dans les services, mise en place d'un temps dédié Sensibilisation des agents volontaires aux enjeux du Développement durable et des problématiques du changement climatique, valorisation et extension des bonnes pratiques, diffusion d'informations et de demandes émanant du service DD.</p> <p><b>Former à l'écoconduite les agents et élus</b> acteurs du territoire : Inciter au développement de l'écoconduite dans les services publics</p> <p><b>Prendre en compte l'évolution du climat dans l'organisation et le fonctionnement des services :</b></p> <p>- <i>adapter les locaux</i> : quand cela est techniquement possible, il s'agit d'adapter les bureaux et autres locaux de travail des agents aux vagues de chaleur en isolant et/ou en installant des dispositifs de confort thermique.</p> <p>- <i>adapter le rythme de travail des agents aux aléas climatiques</i> : en cas de vague de chaleur, permettre aux salariés de modifier leurs horaires de travail en commençant et en finissant plus tôt + en autorisant le télétravail.</p> <p>- Mieux prendre en compte les enjeux CAE et objectifs du DD dans les services opérationnels (scolaire, périscolaire, petite enfance, personnes âgées, sport, culture) afin que les agents les intègrent dans leurs pratiques quotidiennes (formations)</p> <p><b>Défi éco-mômes</b> : il s'agit d'intégrer davantage les enjeux énergie et climat dans les animations proposées par les centres sociaux et culturels ainsi que le périscolaire en formant les animateurs afin que ceux-ci s'approprient les sujets, et, tous ensemble, créent et partagent des jeux/ateliers/animations sur différentes thématiques (eau/déchets/climat/énergie/biodiversité...)</p> <p>Une mallette pédagogique est mise à leur disposition.</p> <p>1 formation d'une journée 3 fois par an avec réflexion et création de jeux et animations sur les différents thèmes du DD et partage via un fichier des animations créées.</p>
<b>Public-cible</b>	<p>Agents Ville et Agglo / élus Ville et Agglo</p> <p>Agents des communes</p> <p>Elus des communes et de l'Agglo</p>

	<b>Bénéfices attendus</b>	Eveil des consciences/sensibilisation/acculturation au DD et enjeux CAE/partage d'expériences/extension des bonnes pratiques Bien-être et efficacité au travail / Eveil des consciences/sensibilisation/acculturation au DD et enjeux CAE
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Tous les élus communautaires et communaux formés Tous les agents formés
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Service DD <b>Partenaires</b> : service déchets / service communication / communes
	<b>Financement</b>	Ville et Agglo
	<b>Budget</b>	10 000 €/an
	<b>Calendrier</b>	2020
<b>SOUS-ACTION 26-2</b> <b>Sensibiliser, mobiliser et former la jeunesse</b>	<b>Descriptif</b>	<p><b>Favoriser l'éducation à l'environnement</b> : il s'agit d'encourager les écoles primaires, collèges et lycées du territoire à s'engager dans un projet d'établissement d'EEDD en faisant la promotion des labels Eco-écoles et E3D</p> <p>Eco-écoles : ce programme permet d'associer tous les acteurs du territoire concerné par l'éducation : enseignants, parents, animatrices périscolaires, agents d'entretien, représentants de la Ville dans un projet d'EEDD sur l'un des thèmes suivants : eau / biodiversité / énergie / déchets / alimentation / solidarité / santé / climat.</p> <p>Démarche : réalisation d'un diagnostic et création d'un programme d'actions + Montage d'un dossier pour demander la labellisation Eco-Ecole + Labellisation</p> <p><b>Mobiliser les jeunes du territoire</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Commission Jeunes</i> : le Point Information Jeunesse, dans le cadre de l'animation de la Commission Jeunes, et à la demande de ses membres, mettra en place à la rentrée prochaine, une sous-commission thématique « Développement durable ». Les questions liées au climat y seront abordées.</li> <li>En fonction des réflexions et envies des jeunes, une action à destination de l'ensemble de la jeunesse pourrait être organisée. Cette action pourrait s'inscrire dans le cadre de la Semaine du Développement Durable.</li> <li>- <i>Rendez-vous Jeunesse</i> : ces rendez-vous sont l'occasion de mettre en place des actions innovantes afin de développer le « aller vers » et de toucher plus spécifiquement les 18- 25 ans et le public non scolarisé.</li> <li>En 2019, un premier échange autour des enjeux liés au climat a eu lieu dans les locaux du PIJ. Il est envisagé d'en animer d'autres dans différents lieux de la ville.</li> <li>- <i>Animations Accueils Collectifs de Mineurs</i> : dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs adolescents portés par les Centres Sociaux et Culturels, un programme d'actions est réalisé pour chaque période de vacances scolaires.</li> <li>Il est proposé d'intégrer au sein de ce programme d'actions des animations à visées éducatives et citoyennes sur les thématiques du climat et du développement durable. Des actions hors programmation ACM pourraient également être organisées ponctuellement les mercredis ou samedis après-midis dans les quartiers Bernon et Vignes Blanches.</li> </ul>
	<b>Public-cible</b>	Etablissements scolaires du territoire / membres de la Commission Jeunes /ensemble des 14-25 ans / usagers des infrastructures et équipements sparnaciens / 11/17 ans
	<b>Bénéfices attendus</b>	Sensibiliser des jeunes du bassin sparnacien aux enjeux liés au climat.

	<b>Objectifs opérationnels</b>	1 animation par an dans toutes les écoles du territoire
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : service DD + Direction Jeunesse et Animation <b>Partenaires</b> : service éducation, Communes
	<b>Financement</b>	Ville + Communauté d'agglomération Candidature à des appels à projets type défis CUBE.S
	<b>Budget</b>	2000 € / intervention
	<b>Calendrier</b>	Dès 2020
<b>SOUS-ACTION 26-3</b> Sensibiliser, mobiliser et former le grand public		
	<b>Descriptif</b>	<p><b>Communiquer sur les bonnes pratiques</b> : Posts réguliers sur les réseaux sociaux Selon une stratégie éditoriale définie, publier des posts réguliers en matière de DD et de Plan Climat, aussi bien sur les réseaux sociaux Ville qu'Agglo, notamment sur les pages Facebook officielles (et se relayer entre les deux collectivités afin d'amplifier l'effet viral). / <b>Intégrer les habitants dans la communication sur les bonnes pratiques / Mener des appels à candidature pour repérer les acteurs vertueux / Valoriser les résultats des actions de la collectivité</b></p> <p><b>Organiser des animations visant à inciter les habitants à utiliser des moyens de déplacements alternatifs à la voiture en solo : Animer des défis mobilité / Mettre en place une journée sans voiture en ville</b> Développer les animations en partenariat à des événements existants (ex : semaine du développement durable, forum climat, etc.) et des événements dédiés à la mobilité (ex : Semaine européenne de la mobilité) Actions visant à valoriser la mobilité active (marche, vélo, VAE, trottinette, roller, skate, etc.), l'intermodalité, l'offre des transports publics (bus, TAD, TAD zonal, Mobilibus, TER, car régionaux), les alternatives à la voiture individuelle (covoiturage, autopartage, autostop solidaire, véhicules non thermiques) Sensibilisation des habitants de l'agglo via un format ludique : défi, journée ou semaine</p> <p>Sensibiliser aux impacts de l'utilisation de la voiture sur la santé et l'environnement, promouvoir les aspects positifs de la mobilité durable dans une ville (faisabilité, cadre de vie, qualité de l'air, convivialité dans les espaces publics)</p> <p><b>Prévenir le développement de la climatisation</b></p> <p><b>Mettre en place les actions de sensibilisation de la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) : Favoriser les pratiques écocitoyennes / Collecte des mégots de cigarettes/ Collecte de pain / Eco-brocante de Bernon / Ruches de Bernon / Grainothèque / Etude consommation d'énergie avant - après ORU.</b> A travers un travail partenarial, les partenaires de la GUSP vont être amenés à co-construire, poursuivre et améliorer les actions, événements en lien avec l'écocitoyenneté.</p> <p><b>Sensibiliser largement la population aux bienfaits d'une consommation durable Informer le grand public sur l'éco-conduite</b></p> <p><b>Généraliser les éco-manifestations</b> mettre en place une logique DD dans la réalisation des manifestations : - catering bio, local et en évitant les déchets - achat de supports recyclables : gobelets, assiettes, couverts recyclables - supports de communication DD</p>

		Faire connaître la charte de l'asso EMA (Association Alsacienne). Aider à la mise en place du Réseau Emerge
	<b>Public-cible</b>	Habitants / associations / internautes membres des différentes communautés des pages FB
	<b>Bénéfices attendus</b>	Mobilisation des habitants et associations Diffusion de bonnes pratiques adaptées au territoire intégrant les acteurs économiques locaux Changement de pratiques de consommation, à la maison... sur les particuliers Meilleure connaissance de l'offre de mobilité Réflexion-sensibilisation à la mobilité durable Report modal vers modes actifs et modes partagés à long terme Meilleure qualité de l'air ponctuellement
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Elaborer la stratégie éditoriale spécifique, rédiger les posts, les publier et en étudier les statistiques a posteriori. Etudier les relais sur d'autres pages partenaires pour démultiplier l'impact. Diffusion d'appels à candidatures à la population Valorisation des répondants dans les campagnes de communication intégrant les habitudes vertueuses
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Service communication Ville et Agglo <b>Partenaires</b> : Service DD / Direction mobilité et transport / ambassadeur de la mobilité/ CUCS / ADEME /Région/ Maison de l'Habitat
	<b>Financement</b>	Agglomération
	<b>Budget</b>	4000 € = Animations Campagnes de communication : 2000€/campagne (supports de communication)
	<b>Calendrier</b>	Dès 2020 et tout au long de la mise en œuvre du PCAET
<b>SOUS-ACTION 26-4</b> Sensibiliser, mobiliser et former les professionnels	<b>Descriptif</b>	<p><b>Favoriser le changement des pratiques des entreprises et commerces: sensibiliser et mobiliser les directeurs via le club des entrepreneurs champenois du territoire / Valoriser les actions positives des entreprises et commerces vertueux du territoire</b></p> <p><b>Informé et sensibiliser les entreprises des zones d'activité sur les réductions des consommations énergétiques</b> Identifier les entreprises les plus consommatrices d'énergie ; Sensibiliser aux économies d'énergie dans les process, sur les bâtiments (rénovation/amélioration) ; Sensibiliser aux énergies renouvelables</p> <p><b>Sensibiliser les entreprises à l'application du décret concernant l'éclairage des enseignes et des vitrines.</b> Un relevé de notre fournisseur d'électricité nous a permis de comptabiliser les vitrines restant allumées après 1h du matin comme l'exige l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie. Il s'est avéré qu'un trop grand nombre de vitrines restent allumées après l'heure dite. Il est proposé de sensibiliser par courrier les commerçants et artisans d'Epernay à l'efficacité énergétique.</p> <p><b>Promouvoir des bâtiments agricoles et viticoles durables : diffuser le guide de construction durable du CIVC / Organiser des visites de bâtiments exemplaires (CIVC et Chambre d'agriculture)</b></p> <p><b>Réduire l'impact des poids lourds en incitant les transporteurs à adhérer à la charte CO2</b></p>



	<b>Former à l'écoconduite les acteurs du territoire : Inciter au développement de l'écoconduite dans les services publics</b>
<b>Public-cible</b>	Commerces / artisans / entreprises de tous secteurs
<b>Bénéfices attendus</b>	Prise de conscience/ engagement/changement de pratiques/ Réduction des consommations énergétiques et des ressources / Réduction des consommations d'énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Objectifs opérationnels</b>	Augmentation du nb d'entreprises engagées / Réduction des consommations énergétiques
<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : service DD <b>Partenaires</b> : service Développement éco, CCI, CMA, chargé EnR, Vitrites d'Epernay/ service CSMU/ service commerce/ CIVC/ ADEME / Région
<b>Financement</b>	A rechercher et à définir par la Communauté d'agglomération
<b>Budget</b>	Formation à l'écoconduite : 5000€/an
<b>Calendrier</b>	<b>2020</b>

**Etat**

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Indicateurs de réalisation :






- Nombre d'opérations de sensibilisation réalisées
- Nombre de campagnes de communication réalisées
- Nombre d'animations auprès de la population réalisées
- Nombre d'élus formés
- Nombre d'agents formés

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'entreprises engagées dans des pratiques vertueuses
- Nombre de citoyens engagés dans des pratiques vertueuses
- Nombre de jeunes engagés dans des pratiques vertueuses

Indicateurs d'impact :

- Baisse des consommations d'énergie des bâtiments publics (source : Services techniques ou comptabilité)
- Baisse des consommations d'énergie du territoire (source : ATMO Grand Est)
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre du territoire (source : ATMO Grand Est)
- Réduction de l'empreinte carbone des habitants du territoire (source : non mesurée actuellement)

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
	 (effet indirect)	 (effet indirect)
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Oui</i>	
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet positif</i>	







## FICHE ACTION N°27 PERENNISER ET ANIMER LE CLUB CLIMAT

<b>Axe stratégique : Mobilisation du territoire</b>																	
<b>Niveau d'implication : Partenariat avec les acteurs du territoire</b>																	
<b>Pérenniser et animer le club climat</b>																	
<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Afin de proposer un programme d'actions « Ambition climat 2025 » ancré dans le territoire et proche des réalités du terrain, un Club climat a été créé et animé par le bureau d'études en charge du PCAET.</p> <p>Le défi sera de conserver et pérenniser cette instance citoyenne pour les prochaines années ainsi que de continuer à l'animer.</p>																
<b>SOUS-ACTION 27-1</b> Pérenniser le Club climat	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Descriptif</b></td> <td>Pérenniser le Club climat en mettant à disposition un lieu de réunion et en continuant à communiquer sur l'existence de cette instance. Proposer des rencontres et partenariats du club climat avec le futur Conseil de développement du Pays.</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Public-cible</b></td> <td>Citoyens du territoire d'Epernay Agglo Champagne</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Bénéfices attendus</b></td> <td>Meilleure compréhension de la part des citoyens des politiques publiques de la Ville et de l'Agglo</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Objectifs opérationnels</b></td> <td>150 membres actifs du Club Climat</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Acteurs</b></td> <td><b>Responsable :</b> Agglomération (chargé de mission climat) <b>Partenaires :</b> Service communication</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Financement</b></td> <td>Agglomération</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Budget</b></td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Calendrier</b></td> <td>Jusqu'en 2025.</td> </tr> </table>	<b>Descriptif</b>	Pérenniser le Club climat en mettant à disposition un lieu de réunion et en continuant à communiquer sur l'existence de cette instance. Proposer des rencontres et partenariats du club climat avec le futur Conseil de développement du Pays.	<b>Public-cible</b>	Citoyens du territoire d'Epernay Agglo Champagne	<b>Bénéfices attendus</b>	Meilleure compréhension de la part des citoyens des politiques publiques de la Ville et de l'Agglo	<b>Objectifs opérationnels</b>	150 membres actifs du Club Climat	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable :</b> Agglomération (chargé de mission climat) <b>Partenaires :</b> Service communication	<b>Financement</b>	Agglomération	<b>Budget</b>	0 €	<b>Calendrier</b>	Jusqu'en 2025.
<b>Descriptif</b>	Pérenniser le Club climat en mettant à disposition un lieu de réunion et en continuant à communiquer sur l'existence de cette instance. Proposer des rencontres et partenariats du club climat avec le futur Conseil de développement du Pays.																
<b>Public-cible</b>	Citoyens du territoire d'Epernay Agglo Champagne																
<b>Bénéfices attendus</b>	Meilleure compréhension de la part des citoyens des politiques publiques de la Ville et de l'Agglo																
<b>Objectifs opérationnels</b>	150 membres actifs du Club Climat																
<b>Acteurs</b>	<b>Responsable :</b> Agglomération (chargé de mission climat) <b>Partenaires :</b> Service communication																
<b>Financement</b>	Agglomération																
<b>Budget</b>	0 €																
<b>Calendrier</b>	Jusqu'en 2025.																
<b>SOUS-ACTION 27-2</b> Animer le Club climat	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Descriptif</b></td> <td>Organiser des rencontres régulières (1 fois par semestre) / Proposer des formations aux enjeux du changement climatique aux membres du Club Climat / Intégrer les membres du Club Climat au dispositif de suivi du Plan Climat</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Public-cible</b></td> <td>Citoyens du territoire d'Epernay Agglo Champagne</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Bénéfices attendus</b></td> <td>Meilleure implication des habitants dans les politiques écologistes de la collectivité</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Objectifs opérationnels</b></td> <td>1 réunion par semestre</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;"><b>Acteurs</b></td> <td><b>Responsable :</b> Agglomération (chargé de mission climat) <b>Partenaires :</b> BE spécialisé en animation</td> </tr> </table>	<b>Descriptif</b>	Organiser des rencontres régulières (1 fois par semestre) / Proposer des formations aux enjeux du changement climatique aux membres du Club Climat / Intégrer les membres du Club Climat au dispositif de suivi du Plan Climat	<b>Public-cible</b>	Citoyens du territoire d'Epernay Agglo Champagne	<b>Bénéfices attendus</b>	Meilleure implication des habitants dans les politiques écologistes de la collectivité	<b>Objectifs opérationnels</b>	1 réunion par semestre	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable :</b> Agglomération (chargé de mission climat) <b>Partenaires :</b> BE spécialisé en animation						
<b>Descriptif</b>	Organiser des rencontres régulières (1 fois par semestre) / Proposer des formations aux enjeux du changement climatique aux membres du Club Climat / Intégrer les membres du Club Climat au dispositif de suivi du Plan Climat																
<b>Public-cible</b>	Citoyens du territoire d'Epernay Agglo Champagne																
<b>Bénéfices attendus</b>	Meilleure implication des habitants dans les politiques écologistes de la collectivité																
<b>Objectifs opérationnels</b>	1 réunion par semestre																
<b>Acteurs</b>	<b>Responsable :</b> Agglomération (chargé de mission climat) <b>Partenaires :</b> BE spécialisé en animation																

	<b>Financement</b>	Budget DD
	<b>Budget</b>	0,5 ETP
	<b>Calendrier</b>	Jusqu'en 2025, 2 réunions par an

<b>Etat</b>	<i>Action en cours de déploiement</i>
-------------	---------------------------------------

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**  
Indicateurs de réalisation :  
- Nombre de réunions par an  
Indicateurs de résultat :  
- Nombre de personnes membres du club climat  
- Nombre de nouvelles personnes chaque année  
Indicateurs d'impact :  
- Impact non mesurable (effet de levier)

	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
	 <i>(effet de levier)</i>	 <i>(effet de levier)</i>
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Non</i>	<i>/</i>
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet neutre</i>	



## FICHE ACTION N°28 REDUIRE LES DECHETS

<b>Axe stratégique : Collectivités exemplaires</b>		
<b>Niveau d'implication :</b>		
<b>Réduire les déchets</b>		
<b>Enjeux et contexte</b>	<p>En France, nous jetons en moyenne 430 kg d'ordures ménagères totales (déchets putrescibles, papier, carton, plastiques, verre, métaux) par habitant et par an. Notre poubelle « contient » environ 0,2 tonne équivalent CO<sub>2</sub> par personne et par an. Cette valeur inclut à la fois les émissions de fabrication et les émissions de fin de vie (liées à l'incinération et la fermentation) des objets que nous jetons. Cela représente 10% des émissions de gaz à effet de serre des Français. Ainsi, réduire notre production de déchets au quotidien représente un levier important de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi un levier important d'économie pour la collectivité qui doit collecter et traiter l'ensemble des déchets produits.</p> <p>Moins d'emballages (éco-conception, achat en vrac), plus de réutilisation et de recyclage, les pistes d'actions sont variées et concernent tous les acteurs du territoire : du producteur au consommateur.</p>	
<b>SOUS-ACTION 28-1</b> Mettre en œuvre un schéma directeur 2030	<b>Descriptif</b>	<p>Mise en place du Schéma directeur Déchets 2030 adopté le 14 novembre 2019. Le Schéma directeur Déchets 2030 comporte 4 grands objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Diviser par deux le poids des poubelles d'ordures ménagères en 2025 par rapport à 2019</li> <li>Eviter 25% de déchets (globalement)</li> <li>Recycler 2/3 des déchets collectés en porte à porte, déchèterie et apport volontaire</li> <li>Réduire de 25% les déchets apportés en déchèterie</li> </ul>
	<b>Public-cible</b>	Acteurs et habitants du territoire
	<b>Bénéfices attendus</b>	Baisse du tonnage d'ordures ménagères
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Amélioration du système de tri des déchets meilleure information auprès des habitants, etc...
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : CA / Service déchets <b>Partenaire</b> : SYVALOM
	<b>Financement</b>	Communauté d'agglomération -service déchets
	<b>Budget</b>	Englobé dans le budget de la sous-action 28-2
	<b>Calendrier</b>	Dès 2020

**SOUS-ACTION 28-2**  
Favoriser le réemploi, la réparation, le troc, le compostage...

<b>Descriptif</b>	<p>Moins d’emballages (éco conception, achat en vrac), plus de réutilisation et de recyclage, les pistes d’actions sont variées et concernent tous les acteurs du territoire du producteur au consommateur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le réemploi, la réparation et le troc : implanter des recycleries à côté des déchetteries, favoriser l’implantation d’ateliers de réparation et communiquer sur ces différents lieux, créer de nouvelles filières en déchets (plastiques rigides, plâtre valorisable)</li> <li>• Maintenir les déchets végétaux sur les parcelles : accompagner techniquement et financièrement des solutions locales de broyage, mulching et compostage.</li> <li>• Faciliter le tri : sensibiliser aux règles du tri, organiser des animations autour du tri</li> <li>• Développer le volet éco-exemplarité : former et sensibiliser les agents à la réduction des emballages, créer un lieu de troc interne pour faciliter le réemploi etc.</li> <li>• Réduire les déchets textiles : Augmenter le nombre de bennes pour les habits, travailler avec des organismes tels qu’Emmaüs pour créer une économie circulaire des vêtements</li> </ul>
<b>Public-cible</b>	Grand public Acteurs économiques Agents des collectivités
<b>Bénéfices attendus</b>	Réduction de la quantité de déchets, économie circulaire
<b>Objectifs opérationnels</b>	1 pôle créé autour du réemploi
<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : CA – service déchets <b>Partenaire</b> : SYVALOM
<b>Financement</b>	Communauté d’agglomération – Service déchets
<b>Budget</b>	4,65 M€ : budget du service déchets de la CA pour mettre en œuvre l’ensemble des actions
<b>Calendrier</b>	Dès 2020

<b>Etat</b>	
-------------	--

**Indicateurs de suivi et d’évaluation :**

Indicateurs de réalisation :





- Nombre d’opérations de sensibilisation réalisées auprès du grand public
- Nombre d’opérations de sensibilisation réalisées auprès des agents\_

Indicateurs de résultat :

- Nombre de points de compostage et de recycleries recensés sur le territoire

Indicateurs d’impact :

- Diminution du tonnage des ordures ménagères
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre due à la collecte des déchets

Engagement financier	Moyens humains
	
Impact GES	Réduction conso d'énergie
	
Atténuation / Adaptation	Energie renouvelable
<i>Oui / Non</i>	/
Qualité de l'air	
<i>Effet neutre</i>	



## FICHE ACTION N°29 REDUIRE LA FACTURE ENERGETIQUE PUBLIQUE

<b>Axe stratégique : Collectivités exemplaires</b>	
<b>Niveau d'implication : Politiques publiques</b>	
<b>Réduire la facture énergétique publique du bâtiment et de l'éclairage</b>	
<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Pour opérer les transitions sur le territoire, il est fondamental de mobiliser tous les acteurs, à commencer par le secteur public qui se doit d'être exemplaire pour montrer l'exemple. Les bâtiments publics, souvent de taille assez importante et rassemblant une quantité de personnes, doivent évoluer : sobriété énergétique, rénovation énergétique, extinction nocturne de l'éclairage totale ou partielle, remplacement par des LED... représentent d'importantes économies d'énergies, et des économies financières pour la collectivité.</p>
<b>SOUS-ACTION 29-1</b> <b>Bâtiments : rénovation, construction, énergies renouvelables, comportements des usagers</b>	<p><b>Descriptif</b></p> <p>Plusieurs moyens peuvent être utilisés pour réduire la facture énergétique d'un bâtiment public.</p> <p>Tout d'abord, la rénovation des bâtiments pour renforcer l'isolation thermique et ainsi réduire la consommation d'énergie en été comme en hiver. La construction de nouveaux bâtiments est à limiter fortement vu leur empreinte écologique.</p> <p>Les toitures des bâtiments publics revêtent généralement un fort potentiel d'implantation de panneaux photovoltaïques et solaires thermiques. La mise en place de ces installations permettrait de réduire la facture énergétique des bâtiments, tout en renforçant la part des énergies renouvelables.</p> <p>Optimisation des potentiels énergétiques de l'établissement Neptune (Vertus)</p> <p>Le comportement des usagers est à prendre en compte pour limiter la facture énergétique d'un bâtiment. Des formations aux bonnes pratiques peuvent être organisées pour rappeler les bons comportements. Guide utilisateur bâtiment / Indicateur de température / Limiter l'accès aux commandes de chauffage / Faire bénéficier du savoir-faire</p> <p>Généraliser la gestion des fluides (énergies et eau) sur le patrimoine de l'Agglomération et de la ville : Tableau de bord de suivi des fluides / Relever les consommations des fluides / Mettre en place un outil de GMAO</p>

		Prendre en compte les enjeux énergie et climat dans tous les travaux neufs et les réhabilitations : Elaborer un PPI de rénovation du patrimoine / Favoriser les ENR et le biosourcé / Rénover les installations de CVC
	<b>Public-cible</b>	Collectivités
	<b>Bénéfices attendus</b>	Diminution de la facture énergétique
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Maîtrise de la consommation d'énergie des bâtiments publics. 10 des bâtiments publics rénovés thermiquement entre 2019 et 2025  Recensement des toitures : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des contraintes techniques et réglementaires</li> <li>• Création d'un marché global pour la réalisation d'audits et identification de solutions techniques</li> <li>• Identification de dispositifs d'accompagnements financiers (Climaxion)</li> <li>• Groupement d'achat Rex auprès d'autres communes pour dupliquer</li> </ul>
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Services techniques collectivités <b>Partenaires</b> : ADEME / Région (Climaxion), Banque des territoires (Intrackting)...
	<b>Financement</b>	A rechercher auprès des partenaires
	<b>Budget</b>	75 000 € Rénovation : entre 200 et 400€/m <sup>2</sup>
	<b>Calendrier</b>	Dès 2020
<b>SOUS-ACTION 29-2</b> Diminuer l' impact de l' éclairage public	<b>Descriptif</b>	L'éclairage public est extrêmement dépensier en matière d'énergie. Il s'agira donc de mettre en place un plan lumière ambitieux visant la réduction du nombre de lumières ainsi qu'une meilleure maîtrise des consommations.  Optimiser l'éclairage des bâtiments et favoriser l'extinction nocturne en concertation avec les citoyens et acteurs du territoire : recenser les points lumineux pouvant être éteints, identifier des communes volontaires, valoriser les résultats auprès des autres communes...
	<b>Public-cible</b>	Communes, Habitants
	<b>Bénéfices attendus</b>	Baisse de la consommation de l'éclairage public
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Nombre de points lumineux en LED : toutes les communes. Nombre de points lumineux en extinction nocturne : toutes les communes
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Communauté d'agglomération <b>Partenaires</b> : Communes
	<b>Financement</b>	Communauté d'agglomération et communes
	<b>Budget</b>	50 000 €
	<b>Calendrier</b>	Dès 2020
<b>Etat</b>		



**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Indicateurs de réalisation :






- Etude réalisée sur le potentiel de déploiement du solaire (thermique et photovoltaïque) sur les toitures des bâtiments publics
- Projets de rénovation des bâtiments et d'utilisation de nouveaux matériaux
- Adoption d'un plan lumière

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'installations solaires sur les bâtiments publics
- Nombre de bâtiments rénovés ou améliorés en vue de réduire leur empreinte énergétique
- Nombre de points lumineux en LED
- Nombre de communes engagées dans l'extinction nocturne totale ou partielle

Indicateurs d'impact :

- Réduction des consommations d'énergie des bâtiments communaux et intercommunaux
- Réduction des consommations d'énergie de l'éclairage public
- Réduction de la facture énergétique de la collectivité






	<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
		
	<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
		
	<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
	<i>Oui / Non</i>	
	<b>Qualité de l'air</b>	
	<i>Effet bénéfique</i>	



## FICHE ACTION N°30 METTRE EN ŒUVRE UNE DEMARCHE D'ACHATS DURABLE

<b>Axe stratégique : Collectivités exemplaires</b>		
<b>Niveau d'implication : Politiques publiques</b>		
<b>Mettre en œuvre une démarche d'achats durable</b>		
<b>Enjeux et contexte</b>	La commande publique ainsi que les choix des équipements des agents sont déterminants dans le calcul de l’empreinte écologique de la collectivité. C’est pourquoi l’adoption de critères éco responsables ainsi que d’opter pour des équipements intégrant des énergies décarbonées est nécessaire.	
<b>SOUS-ACTION 30-1 Mettre en place une politique d’achat durable</b>	<b>Descriptif</b>	Etablir un “Schéma de la commande publique responsable”. La commande publique, lorsque l’achat ne peut pas être évité, est un levier d’exemplarité pour la politique de la Ville et de l’Agglo. Il s’agit donc de compléter les entrées traditionnelles des consultations publiques (RSE, entreprises à mission, ISO 26000 sur la responsabilité sociétale, etc.) par des entrées spécifiques à la fabrication d’une forte volonté politique écologique et résiliente. Pour cela, il s’agit de former les agents en charge des achats et de la commande publique pour l’intégration de critères : achats biosourcés, recyclés, locaux, équitables... dans le respect du code des marchés publics. La mutualisation des achats est également à envisager sérieusement.
	<b>Public-cible</b>	Collectivités : service marchés / patrimoine / achats
	<b>Bénéfices attendus</b>	Favoriser les achats biosourcés, recyclés, décarbonés, locaux, équitables Amélioration de l’empreinte écologique des collectivités Montée en compétence et en exigence pour les entreprises et prestataires de la collectivité
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Intégration de nouveaux critères Renouvellement des fournisseurs
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Service DD pour la Ville, Service Climat pour l’Agglo <b>Partenaires</b> : Communes, Services marchés / achats
	<b>Financement</b>	Ville et Communauté d’agglomération
	<b>Budget</b>	4000 € : formation Surcoût des services et produits durables : à évaluer en coût global
	<b>Calendrier</b>	Dès 2021

<b>SOUS-ACTION 30-2</b> <b>Renouveler le parc de véhicules vers des véhicules moins polluants</b>	<b>Descriptif</b>	<p>Il s'agit de réduire au maximum l'empreinte écologique des déplacements effectués par les agents de la collectivité. Pour ce faire, il convient d'inciter les agents à se déplacer à vélo ou à pieds (voir action 18-3 : Plan de déplacement administration), ou à pratiquer l'écoconduite (voir action 26).</p> <p>Pour ce qui est des véhicules et trajets qu'il est impossible d'éviter en empruntant un autre mode de déplacement moins impactant, cette action consiste à renouveler le parc de véhicules progressivement en remplaçant les véhicules les plus émissifs par des véhicules moins consommateurs (véhicules plus petits, moins lourds...) et avec des carburants moins polluants que les carburants pétroliers : électriques ou biogaz</p> <p>Une mutualisation des véhicules peut être envisagée pour réduire les investissements.</p> <p>Sont concernés les véhicules des agents, les bus, les bennes à déchets...</p>
	<b>Public-cible</b>	Collectivités
	<b>Bénéfices attendus</b>	Diminution de l'empreinte carbone de la collectivité Baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES Baisse des coûts de maintenance Meilleure qualité de service
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Renouvellement piloté et suivi 100% des véhicules remplacés sont remplacés par des véhicules moins polluants (ou bien non remplacés)
	<b>Acteurs</b>	<b>Responsable</b> : Agglomération service mobilité <b>Partenaires</b> : Service collecte des déchets
	<b>Financement</b>	Communauté d'agglomération
	<b>Budget</b>	Estimation : 300 000 €
	<b>Calendrier</b>	Dès 2022
<b>Etat</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation :</b> <u>Indicateurs de réalisation :</u> - Intégration de nouveaux critères dans la commande publique - Changement progressif du parc de véhicules <u>Indicateurs de résultat :</u> - Nombre de véhicules en fin de vie qui ont été remplacés - Nombre de marchés publics avec des critères d'achat durable <u>Indicateurs d'impact :</u> - Baisse des émissions de gaz à effet de serre due aux véhicules de la collectivité (source : Bilan des Emissions de Gaz à Effet de serre Patrimoine et Compétences – scope 1) - Baisse des émissions de gaz à effet de serre due aux achats de la collectivité (source : Bilan des Emissions de Gaz à Effet de serre Patrimoine et Compétences – scope 3)		

<b>Engagement financier</b>	<b>Moyens humains</b>
	
<b>Impact GES</b>	<b>Réduction conso d'énergie</b>
	
<b>Atténuation / Adaptation</b>	<b>Energie renouvelable</b>
<i>Oui / Non</i>	
<b>Qualité de l'air</b>	
<i>Effet bénéfique</i>	